

Publication trimestrielle

N°42 Janvier - Mars 2010

ENJEUX

N° ISSN 1607-2987

Bulletin d'Analyses Géopolitiques pour l'Afrique Centrale

5 000 F cfa



« Les intérêts étrangers en Afrique centrale »

FPAE

Fondation Paul ANGO ELA de géopolitique en Afrique Centrale
B.P. 164 Yaoundé - Cameroun - Tél : (237) 22 23 39 01 / 22 22 31 49
E-mail : coordo.fpae@yahoo.fr - site : www.fpae.net

ENJEUX

Bulletin Trimestriel
d'Analyses Géopolitiques pour l'Afrique Centrale

Récépissé n°00015/RDDJ/J06/BASC
Publication de la Fondation Paul ANGO ELA
de géopolitique en Afrique centrale
Association régie par la loi n° 90/053 du 19/12/1990
BP: 164 yaoundé - CAMEROUN
Tél/Fax : (237) 22 23 39 01 Tél : 22 22 31 49
E-mail: coordo.fpae@yahoo.fr
Site Web: www.fpae.net

Directrice de la publication : **Kalliopi ANGO ELA**
Conseil scientifique

- David ABOUEM à TCHOYI, Consultant Sénior (Cameroun)
- Dominique BANGOURA, présidente de l'Observatoire Politique et Stratégique de l'Afrique (France)
- William ETEKI MBOUMOUA, Président de la Croix Rouge Camerounaise, Ancien SG OUA (Cameroun)
- Maurice KAMTO, Université de Yaoundé II (Cameroun) en congés
- Marc Louis ROPIVIA, CERGEP, Université Omar Bongo (Gabon)

Rédacteur-en-chef :

Mathias Eric OWONA NGUINI, socio-politiste (Cameroun)

Comité scientifique

- Stéphane AKOA, Politiste (Cameroun)
- Patrice BIGOMBE LOGO, Politiste (Cameroun)
- Fred EBOKO, Socio-politologue (France)
- Marie Josée ESSI, Anthropologue (Cameroun)
- Jean Lucien EWANGUE, Journaliste principal (Cameroun) en congés
- Séraphin Magloire FOUA, Economiste (Cameroun) en congés
- Olivier IYEBI MANDJEK, Géographe (Cameroun)
- Narcisse Lambert MBARGA, Ingénieur des Eaux et Forêts (Cameroun)
- François Hervé MOUDOUROU, Internationaliste (Cameroun) en congés
- Samuel NDEMBOU, géographe (Cameroun)
- François Colin NKOA, Economiste (Cameroun)
- Joseph Vincent NTUDA EBODE, Politologue (Cameroun)
- Alain Didier OLINGA, Juriste (Cameroun)
- Joseph OWONA NTSAMA, Historien (Cameroun)
- Jean Bosco OYONO, Logisticien (Cameroun)
- Guy ROSSANTANGA-RIGNAULT, Juriste (Gabon)
- Muriel SAME EKOBO, géographe (Cameroun)
- Joseph TONDA, Socio-Anthropologue (Gabon)

Abonnements :

Adèle NGO MBOUA

Photographies :

Jean Claude EDJO'O

Cartographie

Jean Claude EDJO'O

Edité par : DIFFUSION Yaoundé-Cameroun

AVERTISSEMENT

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs.
Ces articles ne peuvent être reproduits sans autorisation préalable de la FPAAE

SOMMAIRE

4 TRANSVERSALE

Transversale : La piraterie maritime dans le golfe de guinée : nouvelle donne de l'insécurité en Afrique

par Jean Bosco OYONO

8 OUVERTURE

L'Afrique (centrale) sous le prisme des intérêts étrangers : vues politiques, stratégiques, diplomatiques, géopolitiques et géoéconomiques

par Mathias Eric OWONA NGUINI

10 DOSSIER

• Les intérêts des puissances étrangères dans les conflits en Afrique centrale: une sociologie des acteurs, des enjeux et des rôles

par Guy MVELLE

16 • Les objectifs stratégiques et géopolitiques des Etats-Unis dans le Golfe de Guinée : la quête de la puissance et de sécurité au cœur du déploiement américain

par Hélène Laure MENTHONG,

23 • L'Afrique centrale dans les enjeux environnementaux de l'Union européenne : entre humanisme et intérêts néolibéraux.

par Raymond EBALE

32 • Le grand jeu diplomatique en Afrique centrale : étiologie et symptomatologie d'un complexe géopolitique, géoéconomique, et géostratégique.

par Alain-Roger EDOU MVELLE

37 • Pays émergents : réorientation stratégique et repositionnement dans le champ géoéconomique africain.

par Franck EBOGO

40 • Analyse de la politique de cessions d'actifs agricoles aux entreprises étrangères au Cameroun

par Eustache AKONO ATANGANE

48 • La Politique africaine de Nicolas Sarkozy.

par Magellan OMBALLA

55 • La république démocratique du Congo : enjeu des puissances occidentales

par Janvier NGAMBWA NGONGO

59 • Afrique : terre(s) de toutes les convoitises Le phénomène d'accaparement des terres en Afrique ou la recolonisation annoncée

par Raymond EBALE

68 TENDANCES

• Marché commun et intégration en Afrique Centrale : Le défi de la rationalisation des Communautés Economiques Régionales (CERs)

par François Colin NKOA

70 BIBLIOGRAPHIE

• MINEPAT (2009), Cameroun : vision 2035.

par François Colin NKOA

• CEMAC (2009), CEMAC 2025, vers une économie régionale intégrée et émergente

par François Colin NKOA

72 PRISME

• La décentralisation au Cameroun un an après : l'impossible bilan

par Joseph OWONA NTSAMA

Ouvrage disponible à la FPAE au prix de 20 000 Fcfa

GÉOPOLITIQUE MONDIALE



Sous la direction de Jean-Lucien EWANGUE

ENJEUX GÉOPOLITIQUES EN AFRIQUE CENTRALE

Préface de Mwayila TSHIYEMBE

L'Harmattan

La piraterie maritime dans le golfe de Guinée : nouvelle donne de l'insécurité en Afrique

Par **Jean Bosco OYONO**, stratéguiste FPAE(Cameroun)

Le golfe de Guinée est un vaste territoire qui va des côtes d'Afrique de l'ouest, jusqu'en Afrique centrale. Depuis quelques années, cette vaste région connaît une nouvelle forme d'insécurité, la piraterie maritime particulièrement localisée au Nigéria, au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale et en Angola. Ces attaques sont dirigées contre les pétroliers, les plateformes off-shore et le personnel qui s'y trouve. Les résultats de ces actes sont soit la main basse sur les biens et les équipements ou tout simplement les demandes de rançon.

Avec les convoitises croisées dont le golfe de Guinée fait l'objet, cette zone n'est pas à l'abri des vents d'insécurité. Vraisemblablement, le Golfe de Guinée apparaît comme la cible de la criminalité internationale dont les facettes visibles demeurent le terrorisme, le trafic d'armes, le grand banditisme et la piraterie maritime.

Plusieurs facteurs concourent à expliquer la montée de cette insécurité :

- la course pour le contrôle des ressources du Golfe et sa position géostratégique qui le met en contact avec toutes les autres régions, le rendent potentiellement belligère car, « qui tient le Golfe de Guinée tient l'Afrique ».
- D'autres facteurs contribuent à entretenir le climat d'insécurité dans le Golfe de Guinée notamment la non territorialisation des espaces maritimes qui a comme corollaire la course désordonnée aux ressources off shore, la non délimitation des domaines de souveraineté respectifs, la carence de la sécurité maritime sous régionale.
- Eventuellement le différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria qui fut une parfaite illustration de l'absence de délimitation des espaces de souveraineté. Cette zone de Bakassi qui à un moment s'est retrouvée sous contrôle respectif du Cameroun et du Nigéria puis du Cameroun a vu prospérer l'anarchie dans l'exploitation des ressources maritimes et finalement des tensions entre les deux voisins.



Le Nigéria : épice du phénomène ?

Phénomène sans cesse croissant à l'instar du golfe d'Aden, la piraterie maritime dans le golfe de Guinée est le fait de groupes armés organisés, pour la plupart originaires du Nigéria, de l'avis des analystes.

C'est le cas du MEND (Mouvement for the Emancipation of Niger Delta), du NDDC (Niger Delta Defence and Security Council), des BFF (Bakassi Freedom Fighters). Le MEND est un mouvement militant nigérian qui lutte contre l'exploitation et l'oppression des peuples du delta du Niger, souligne le politologue camerounais Joseph Vincent Ntuda Ebodé.

A peine créé, le MEND s'était illustré en décembre 2005 par le sabotage du pipeline de l'entreprise Shell dans l'Etat du Delta, dans le Sud du Nigéria, et la prise d'otage un mois plus tard de quatre employés de l'exploitant « Liberty Service ».

Munis d'armes à feu, les pirates opèrent à l'aide de techniques dont la plus répandue est l'abordage. Un assaut donné d'un navire à un autre, cette technique permet aux assaillants de prendre le contrôle du bâtiment afin de le piller ou de capturer des otages, explique toujours le Pr. Ntuda Ebodé.

« Ces attaques, décrit-il, sont toujours perpétrées en groupes constitués et hiérarchisés. Les pirates exécutent leurs opérations avec minutie, laissant ainsi comprendre qu'ils les ont bien préparées. Ils sont armés des armes de guerre (AK47) et d'armes blanches. Tous ceux qu'on a réussi à arrêter se réclament pour la plupart des BFF, mais il reste possible qu'il en existe dont le seul but est se faire de l'argent par la piraterie ».

Une zone pourvue des richesses énormes

De nombreux facteurs justifient l'insécurité dans le Golfe de Guinée. Sans aucun doute, les ressources halieutiques et pétrolières attirent les appétits et les convoitises des grandes puissances et des multinationales. Certes, les ressources halieutiques restent, du fait des accords de pêche avec l'Union européenne une importante source de devises pour les Etats du Golfe de Guinée. Mais, il demeure qu'avec les récentes découvertes, le pétrole offshore reste l'une des matières premières les plus convoitées dans le Golfe.

Les Etats-Unis, la France et la Chine se bousculent pour l'exploitation des richesses du Golfe. Selon le groupe d'Initiative sur la politique américaine, les importations américaines de pétrole devraient augmenter entre 2005 et 2015 de 1,5 millions de barils par jour à 2,5 millions de barils par jour. Et les pays d'Afrique centrale (autant que ceux d'Afrique de l'Ouest), situés dans le pourtour du Golfe de Guinée et disposants d'importants champs offshore, sont attendus comme d'importants partenaires devant permettre aux Etats-Unis de pouvoir importer 25% de leur pétrole d'Afrique subsaharienne d'ici à 2025 contre 16% aujourd'hui selon les prévisions de l'organisme américain National Intelligence Council.

La piraterie en acte dans le golfe de Guinée : le Cameroun tire la sonnette d'alarme

La piraterie n'est pas limitée seulement sur les eaux somaliennes. Il existe d'autres voies maritimes, particulièrement là où le contrôle n'est pas suffisant comme dans le golfe de Guinée qui a connu plus de 40 actes de piraterie depuis novembre 2008, d'après l'Organisation maritime internationale (OMI).

Dans cette mouvance, un groupe d'assaillants lourdement armés, en provenance de la mer, avaient attaqué l'année d'après la présidence de la Guinée Equatoriale.

Les opérations de piraterie se multiplient particulièrement dans les eaux territoriales camerounaises. L'enlèvement de 6 membres d'équipage d'un bateau appartenant à la société pétrolière Pecten a déclenché les hostilités. Et ce n'est qu'à l'issue d'intenses négociations que ces derniers ont été libérés. Ceci n'était que le début d'une longue liste de rapine.

En septembre 2008, une attaque de « gangsters des mers » lourdement armés a été réalisée à Limbé (ville moyenne située sur la côte ouest camerounaise) avec des embarcations rapides. Ils ont pris d'assaut six banques du centre-ville, causé un mort durant leurs braquages, puis repris le large sans demander leur reste. Cette « attaque amphibie » a probablement servi de test de la sécurité côtière camerounaise. Pour peu qu'ils ont constaté une absence complète d'action ou de réaction, ces « loups des mers », un peu trop bien équipés, trop bien armés et efficaces sur la terre ferme se disaient qu'ils pourraient très bien rééditer leur exploit, dans une capitale écono-

mique portuaire comme Douala, par exemple, ou dans d'autres cités côtières régionales.

Au mois d'octobre 2008, 10 employés d'une société pétrolière française dont 7 Français avaient été enlevés dans les mêmes conditions avant d'être relâchés. Une situation intolérable pour le régime de Yaoundé et pour la France qui a de gros intérêts dans le golfe de Guinée et qui trouve là l'occasion de déployer son arsenal militaire dans la Sous-région Afrique Centrale.

Par la suite, six marins d'origine belge, croate et philippine ont été kidnappés après l'attaque de trois bateaux à l'entrée du port de Douala, la métropole économique. Dans la même zone, c'était deux marins russes et un Ukrainien, libéré plus tard par leurs ravisseurs qui se réclamaient d'un groupe rebelle du delta du Niger. Se sont ajoutés un Malaisien et un Indien travaillant pour le compte d'une société agro-industrielle locale qui ont été enlevés par des individus « inconnus » venant de la presqu'île de Bakassi a annoncé le Ministère des relations extérieures.

En outre, deux marins de nationalité camerounaise et ghanéenne ont été capturés à bord d'un chalutier par des pirates qui réclamaient 1.5 million USD (heureusement libérés par les forces de sécurité camerounaises).

Une attaque d'un poste de gendarmerie de Bamuso (petite localité de Bakassi) par des assaillants venus de la mer (sans faire de victime) a vu du matériel militaire emporté. S'y ajoute l'enlèvement suivi de leur libération 7 jours plus tard de 6 chinois de la société Dalian Beuhai, par un groupe dénommé « Africa Commando ».

Tous ces événements montrent que le golfe de Guinée a connu depuis la deuxième moitié de la décennie une augmentation nette de cas de piraterie maritime et que la menace est sérieuse et persistante.

Des capacités des pays limitées

« Les pays concernés n'ont pas les moyens de leur politique », encore moins le matériel pour assurer une surveillance adéquate en mer et la sécurité des ports », affirme Chris Trelawny, Directeur de la sécurité maritime à l'OMI. « Les pays côtiers africains préoccupés par le phénomène auraient besoin de systèmes d'alerte précoce et de services renseignement efficaces, de forces de dissuasion et d'intervention crédibles, dotées d'une haute mobilité et de la capacité de mener des opérations prolongées », explique Len le Roux de l'Institut sud-africain des études de sécurité. Ces moyens si précieux font lourdement défaut dans la région. Le Nigeria a la meilleure marine de guerre de l'Ouest de l'Afrique. Mais en 2005, son ancien commandant déclarait aux médias locaux que « dans son état actuel elle était incapable de protéger les eaux territoriales du pays, car elle était mal équipée et sous-financée ». Les eaux au large du Cameroun et de l'Angola sont également exposées à la piraterie, face à des marines encore moins bien équipées. Selon toute vraisemblance, les pirates profitent de la

lourdeur des rouages administratifs entre les Etats, et tirent avantage d'une configuration géographique morcelée pour opérer en toute quiétude. Au-delà de cette analyse pertinente mais très insuffisante, l'expansion de la piraterie maritime (en Afrique centrale et de l'ouest) doit surtout à l'incapacité croissante de nombreux états régionaux à assurer peu ou prou leurs fonctions régaliennes, l'actuelle grande récession aggravant de surcroît la donne. Entre gestion délirante, corruption flambante, misère galopante et autorités défaillantes, la piraterie maritime n'est qu'un thermomètre de l'ordre non-établi, ou du désordre établi sur la terre ferme, et ce, malgré des rentes pétrolières faramineuses.

Une situation qui ne laisse pas les grandes puissances indifférentes

La communauté internationale aide aujourd'hui les pays de la région à mieux assurer la sécurité maritime. Les Etats-Unis et les pays européens collaborent avec les marines de guerre locales pour renforcer leurs moyens et organisent le contrôle de ces eaux territoriales. Ces partenariats sont en partie motivés par l'intérêt stratégique d'une région exportatrice de pétrole, mais aussi par les inquiétudes que suscite l'utilisation récente des eaux d'Afrique de l'Ouest par les trafiquants de cocaïne et les immigrants clandestins à destination de l'Europe.

Les Etats-Unis et l'Europe fournissent aujourd'hui équipement et entraînement au Nigeria, au Ghana et au Libéria et bien d'autres pays encore. L'ONU, par le biais du département sécurité de l'OMI, aide pour sa part, la plupart des pays à établir des liens entre leurs garde-côtes, Interpol, les marines, afin de pouvoir mettre en commun les renseignements recueillis.

Mais ni l'entraînement et un meilleur équipement des forces navales, ni une meilleure police de la mer ne seront suffisants, affirme un rapport du Bureau des Nations Unies sur les drogues et la criminalité (UNODC). Renforcer la légitimité des gouvernements, lutter contre la corruption et remédier à une pauvreté endémique sont essentiels si on veut priver les éléments criminels d'un environnement favorable aux activités illégales.

L'importance pétrostratégique du Golfe de Guinée n'est plus à démontrer. Rien d'étonnant donc à ce que la France et les Etats-Unis entreprennent des partenariats de sécurisation maritime avec les pays concernés. Début avril 2009, les navires de guerre français BPC Tonnerre et américain USS Nashville ont procédé à des exercices conjoints au large du Cameroun. Les deux vaisseaux embarquaient des officiers de la marine camerounaise afin de former ceux-ci à la surveillance et à la protection des côtes.

En plus de ça, le récent passage au Cameroun du Secrétaire d'Etat français chargé de la Coopération et de la Francophonie, Alain Joyandet le 6 mars 2009, a permis de palper du doigt cette volonté de la France à se redéployer « féroce-ment » dans le golfe de Guinée. Voilà qui explique entre autre le costaud rééchelonnement de la France au Cameroun qui, hier, était presque ignorée. Aujourd'hui la donne semble avoir changé.

En outre, un séminaire organisé par les Etats-Unis à Yaoundé dénommé « Africa Endeavor », du 10 au 13 mars 2009,

avait pour but de préparer les armées africaines à travailler ensemble, notamment l'échange d'informations dans le domaine de la sécurité maritime.

Officiellement, les deux nations avancent qu'elles ont toutes des accords de coopération militaire avec le Cameroun. Ceux-ci, permettraient à l'armée camerounaise de bénéficier du renforcement des capacités de ses troupes notamment dans le domaine de la sécurité maritime.

Toutefois, les actualités récentes ont démontré à quel point une dizaine de flottes (Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie, Chine, Inde, etc) peinent grandement à sécuriser le seul Golfe d'Aden et même à dissuader les pirates. Que feraient deux navires de guerre esseulés plus quelques séminaires dans une région aussi vaste que le golfe de Guinée ? S'agit-il de contrer une piraterie émergente ou d'afficher plutôt leurs positions sur l'échiquier pétrostratégique africain ?

La nécessité de coopérer

Le golfe de Guinée est en proie à une criminalité grandissante. Au-delà des multiples atouts qu'il présente, La riposte des Etats riverains pour la sécurisation de leurs côtes procède d'une action concertée. Dans une symbiose entre les membres du Golfe de Guinée, il faut nécessairement mettre en place un dispositif de coopération multilatérale qui assurera l'efficacité et la réussite du chantier de sécurisation du Golfe de Guinée et partant des côtes camerounaises.

Le combat pour la sécurité dans le Golfe de Guinée ne saurait être le fait de l'action isolée d'un Etat. C'est une démarche collective qui exige la mise en commun de moyens techniques, humains et opérationnels de tous les Etats membres de la Commission du Golfe de Guinée. A cet effet, le golfe de Guinée doit s'autogérer en développant une stratégie de promotion et de défense de ses intérêts dont la Commission du Golfe de Guinée serait le porte-étendard.

Cette dernière a vocation à « mettre en place un mécanisme de dialogue et de concertation propre à prévenir, à gérer et régler les conflits liés à l'exploitation économique et commerciale des richesses naturelles situées aux limites territoriales et aux zones économiques exclusives des Etats membres ». De fait, revitaliser ladite Commission et renforcer la coopération et la solidarité entre les Etats riverains, relèvent donc d'une priorité. Devant ce défi sécuritaire, en l'absence d'un pays locomotive, il faut compter avec la volonté politique de l'ensemble des adhérents « La coopération régionale est essentielle », a déclaré Antonio Maria Costa, Directeur général de l'UNODC.

Indications bibliographiques

- NTUDA EBODE Joseph Vincent, «Terrorisme et piraterie: De nouveaux défis sécuritaires en Afrique centrale» Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung (FES), 2010.
- LE BAYON Alain, Dictionnaire de droit maritime, Paris, Presses Universitaires de Rennes, 2004.
- Revue Sécurité Globale N° 07 Printemps 2009 Dossier: Combattre la piraterie maritime.

AGENDA

17 décembre 2010 :

Café géo sur «les élections de sortie de crise en Côte d'Ivoire : Quelles perspectives pour une issue heureuse de la crise post-électorale » animé par Yves Paul MANDJEM, Politologue-Comparatiste.

Janvier 2011 :

Accueil à la FPAE de 3 étudiants en Master de géographie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour leurs stages de recherche.

2 et 3 février 2011 :

La FPAE organise à la salle des l'hôtel de ville un atelier sur le thème : « Regards croisés sur la décentralisation et la gouvernance démocratique ».

26 février 2011 :

Visite à la FPAE de Madame Dominique BANGOURA, politologue, consultant international et spécialiste de l'Afrique dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la défense et des relations internationales en Afrique.

Mars 2011

Publication d'Enjeux n°41, sur le thème «50 ans d'indépendance en Afrique : vues d'Afrique centrale»

Avril 2011 :

Publication d'enjeux n° 42 sur le thème « les intérêts étrangers en Afrique centrale»

4 avril 2011 :

Accueil à la FPAE, étudiant en Master II Gouvernance et politiques publiques à l'Université Catholique d'Afrique Centrale pour un stage de recherche.

4 avril 2011 :

Accueil de Monsieur Philippe KARPE, Juriste, Chercheur associé au Département Environnements et Sociétés, UR 105 TA C 105/D du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)

6 avril 2011 :

Visite à la FPAE du directeur de l'unité de recherche «Biens et services des écosystèmes forestiers tropicaux» du CIRAD, accompagné du représentant régional du CIRAD

Mai 2011 :

Publication d'Enjeux n° 43 sur le thème « le Congo entre deux eaux : une mise en perspective géopolitique et socio-systémique».



L'Afrique (centrale) sous le prisme des intérêts étrangers : vues politiques, stratégiques, diplomatiques, géopolitiques et géo économiques

par **Mathias Eric OWONA NGUINI**, Socio-politiste, Coordinateur scientifique FPAE (Cameroun)

Ce dossier n° 42 sur « Les intérêts étrangers en Afrique (centrale) » embrasse de nombreux thèmes qui ont trait à la problématisation théorique et empirique de la question sensible et décisive de l'implantation et de l'implication des systèmes culturels, structurels ou matériels d'intérêt développés par un certain nombre d'unités extra-africaines de puissance et d'action sur le continent-berceau de l'humanité (Etats, grands groupes d'affaires, lobbies d'influence, organisations internationales, réseaux de pouvoir, dispositifs stratégiques). Il est en effet important et intéressant d'ouvrir ou de relancer à partir de points de vue politistes, géopoliticiens, stratégestes ou économistes la réflexion et l'observation scientifiques ou techniques sur la manière dont de nombreux acteurs et agences développent des engagements motivés, calculés et intéressés dans les formations sociales nationales ou sous-régionales africaines (Etats, communautés sous-régionales, écosystèmes, etc).

Le premier article de ce dossier intitulé « Les intérêts des puissances étrangères dans les conflits en Afrique centrale », est écrit par **Guy Mvelle** (politiste-internationaliste). L'auteur appliquant une grille paradigmatique-analytique de réalisme socio-politologique international, entend alors procéder à « une sociologie des acteurs des enjeux et des rôles ». C'est ainsi qu'il entend mesurer la portée et « l'étendue de la question des intérêts des grandes puissances dans les conflits en Afrique centrale ».

Dès lors, l'auteur entreprend d'analyser « les faits sociaux » à travers lesquels se manifestent objectivement les dynamiques d'une présence et d'« une défense d'intérêts des puissances étrangères dans les conflits d'Afrique centrale ». Ainsi, l'auteur parvient-il à cerner au sujet de la région continentale qu'est l'Afrique centrale, « une action directe ou indirecte des puissances étrangères dans les conflits en Afrique centrale ».

Le deuxième article de ce dossier consacré aux « intérêts étrangers en Afrique centrale » est intitulé « Les objectifs stratégiques et géopolitiques des Etats-Unis dans le Golfe de Guinée : la quête de puissance et de sécurité au cœur du déploiement américain ». Il est écrit par **Hélène Laure Menthong** (sociopolitiste). L'auteur entend alors analyser « l'enjeu énergétique au cœur du déploiement géopolitique américain dans le Golfe de Guinée » puis examiner ainsi « l'enjeu sécuritaire au cœur des manœuvres géostratégiques américaines dans le Golfe de Guinée ». En mettant

en œuvre cette démarche socio-politiste internationale, l'auteur montre comment « les objectifs géopolitiques et géostratégiques et les enjeux qui se dégagent des Etats-Unis dans le Golfe de Guinée se résument à des objectifs de puissance et de sécurité ».

Le troisième article du dossier intitulé « L'Afrique centrale dans les enjeux environnementaux de l'Union Européenne : entre humanisme et intérêts néolibéraux », est écrit par **Raymond Ebale** (historien). Dans cet article, l'auteur entend mettre en perspective historique-politique la manière dont « l'Union Européenne (UE) semble avoir jeté son dévolu sur le bassin forestier de l'Afrique centrale dont elle devient de plus en plus le gendarme ». Ce faisant, l'auteur souligne « l'inclinaison néo-libérale des interventions européennes », y voyant la source de « la perte de souveraineté de l'Afrique centrale en matière d'environnement ». L'auteur dévoile alors les ressorts stratégico-commerciaux de la « mise en place des APV », laquelle installe ces « accords commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC conclus entre un pays producteur de bois et l'UE ». A l'issue de son analyse, l'auteur parvient à démontrer comment « l'Europe semble maintenant en mesure d'accélérer le processus de captation de tout d'un bassin forestier avec une vision néolibérale bien affichée ».

Le quatrième article du dossier est intitulé « Le grand jeu diplomatique en Afrique centrale : étiologie et symptomatologie d'un complexe géopolitique, géoéconomique et géostratégiques » est écrit par **Alain-Roger Edou Mvelle** (internationaliste, Doctorant en science politique). L'auteur remobilise la notion diplomatique-stratégiste de « Grand jeu » pour comprendre à propos de l'espace « Afrique centrale », « l'instrumentalisation et l'instrumentation concurrentielles de la diplomatie par des puissances convoitant un espace ». Ce faisant, l'auteur se donne les moyens analytiques et empiriques d'examiner comment « la guerre idéologique va céder la place à une guerre économique et commerciale dont les pays d'Afrique centrale (viviers des ressources et sources de débouchés) constituent l'un des théâtres opérationnels ».

Le cinquième article du dossier écrit par **Frank Ebogo** (expert en affaires stratégiques, doctorant en science politique) est intitulé « Pays émergents : réorientation stratégique et repositionnement dans le champ économique africain ». L'auteur usant de sa connaissance des dynamiques stratégiques montre que : « pendant

que la relation historique et ombilicale liant l'Afrique aux métropoles semble se fissurer, on remarque a contrario une intensification et une diversification de la coopération entre les pays émergents et les Etats africains ». L'auteur s'efforce alors de décider les différentes formes de « coopération entre les pays émergents et les pays africains » (coopération bilatérale, trilatérale et interrégionale). Ce faisant, l'auteur parvient à souligner les configurations géopolitiques et géoéconomiques à travers lesquelles « le champ géoéconomique africain met en scène les pays développés et les pays émergents qui se posent et s'opposent pour contrôler les ressources naturelles ».

Le sixième article du dossier intitulé « Analyse de la politique de cession d'actifs agricoles aux entreprises étrangères au Cameroun » est écrit par **Eustache Akono Atangane** (Internationaliste). L'auteur entend analyser les raisons qui justifient et motivent cette « nouvelle ruée vers les terres africaines », pour comprendre comment se pose « la question de la propriété des terres en Afrique ». L'auteur entreprend d'analyser le sens et la teneur des « transferts d'actifs agricoles au Cameroun », de façon à cerner de manière stratégique et cruciale « les risques des cessions pour le Cameroun ».

En conclusion de cet article, l'auteur propose ce qui suit : « L'Etat camerounais doit limiter et/ou encadrer strictement la cession d'actifs agricoles... ».

Le septième article de ce dossier sur « Les intérêts étrangers en Afrique centrale » intitulé « La politique africaine de Nicolas Sarkozy » est écrit par **Magellan Omballa** (politiste-internationaliste). Il s'agit d'une analyse globale des orientations diplomatico-stratégiques de la « politique africaine de Nicolas Sarkozy », démarche de politique étrangère qui balance « entre volontarisme et activisme ». L'auteur signale notamment « l'allègement du dispositif militaire français en Afrique » et étudie de près « le processus de renégociation des accords de défense entre les Etats africains et la France ». S'appuyant sur le sens pratique et analytique du réalisme internationaliste, l'auteur examine au plus près « les contraintes de la continuité de la politique africaine de la France sous la présidence de Nicolas Sarkozy », de manière à cerner « les contraintes endogènes et exogènes qui conditionnent, structurent et limitent l'action de la France en Afrique dans un environnement international en constantes mutations ».

Le huitième article du dossier est intitulé « La République démocratique du Congo : enjeu des puissances occidentales » est écrit par Janvier **Ngambwa Ngongo** (politologue). Il s'agit « d'analyser les divers intérêts étrangers, en République démocratique du Congo, la compétitivité entre les puissances étrangères occidentales et des compagnies transnationales ainsi que les stratégies des grandes puissances dans les guerres en Afrique centrale à partir du cas congolais ». Dans ce travail, il est question d'une analyse politique interna-

tionaliste capable de mettre en évidence « les divers intérêts étrangers en RDC », de montrer concrètement comment la République démocratique du Congo est « un enjeu important des puissances capitalistes pour le contrôle et l'exploitation des ressources pour la lutte contre le terrorisme et pour le contrôle politique et économique des Etats d'Afrique centrale ».

Le neuvième et dernier article du dossier qui n'est pas le moindre, est intitulé « Afrique : terre(s) de toutes les convoitises. Le phénomène d'accaparement des terres en Afrique ou la recolonisation annoncée ». Il s'agit du deuxième article de ce dossier n°42 écrit par **Raymond Ebale** (historien). Dans cet article qui met en lumière et en perspective historique « les résultats de deux études intéressantes qui viennent de paraître avec des résultats édifiants », l'auteur envisage d'évaluer l'impact politique, économique et écologique de la « vague d'acquisition de terres agricoles à grande échelle » qui a lieu en Afrique. S'appuyant sur deux études publics par la Banque mondiale et les Amis de la Terre, l'ardeur évalue la problématique de l'accaparement des terres dans une visée citoyenne et républicaine où, « il revient à la société civile et aux parlements africains de prendre à bras le corps par l'information, comme nous le faisons, la sensibilisation et la surveillance des accords et contrats signés ». Dans cette visée, il est notamment question d'opérer « une évaluation complète des conséquences environnementales et sociales des changements d'affectation des terres, de promouvoir l'entièreté de la responsabilité juridique des firmes et investisseurs » ; d'obtenir « le plein accord des communautés » et « la protection des peuples indigènes » ; d'assurer « des pratiques agricoles bonnes par les paysans et par l'environnement » ; de « cultiver pour la population locale » et de garantir « la protection des ouvriers agricoles ».

Ce dossier sur les intérêts étrangers en Afrique et en Afrique centrale en particulier, est riche sans qu'il puisse prétendre à une exhaustivité qui, en la matière est difficilement réalisable. Il introduit relativement à la complexité et à la diversité pragmatiques des enjeux et jeux d'intérêt, de pouvoir et de force ou d'identité qui mettent en scène différents acteurs individuels ou collectifs qui sont engagés et mobilisés dans ces rapports diplomatiques et stratégiques marqués par des motivations politico-stratégiques, géostratégiques, géopolitiques ou géoéconomiques (Etats, organisations internationales, entreprises multinationales et transnationales, responsables d'Etat et dirigeants d'entreprise). Ce faisant, ce dossier offre une vue de la manière dont les intérêts étrangers s'implantent et s'enracinent ou se redéploient et se réorientent en Afrique centrale ou dans des régions voisines devant des dynamiques contraignantes pour les acteurs endogènes et autochtones des formations sociales et étatiques d'Afrique qui doivent adéquatement en prendre la mesure.

Les intérêts des puissances étrangères dans les conflits en Afrique centrale: une sociologie des acteurs, des enjeux et des rôles

Par **Guy MVELLE**, politologue, Université de Yaoundé II-Soa (Cameroun)

Qu'ils soient causes ou conséquence¹ de la fragilisation de l'Etat en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier, les conflits sont désormais la trame incontournable à partir de laquelle est abordée une bonne part des analyses de la politique dans notre continent. Dans une Afrique centrale identifiée à

mettent en évidence de nombreux paramètres indiquant leurs causes et leurs facteurs aggravants. De nombreuses études insistent à cet effet sur les causes internes, en l'occurrence l'exercice du pouvoir, mais également sur les facteurs géopolitiques et tentent de négliger la contribution des tiers intéressés tant au niveau du déclenchement



Source photo DIFFUSION

travers la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), sur dix Etats, au moins huit sont dans une situation de conflit ou de post-conflit. Qu'ils soient interétatiques (Nigeria² -Cameroun), intra étatiques, crypto-idéologiques à sous-bassement géostratégique, (Angola) ou internes-locaux (Congo, Burundi, RCA³), ces conflits

du conflit qu'au niveau de son aggravation et ce à travers des soutiens de diverses natures. Et au-delà de l'étude des acteurs, on peut également noter dans l'étude des conflits en Afrique une absence d'orientation vers des réflexions théoriques mais devenues essentielles dans l'étude des relations internationales, à l'instar de la question

1- Analysant le cas de la Centrafrique de la fin des années 1990 Georges Nzongola-Ntalaja pense que les causes profondes des trois mutineries de l'armée centrafricaine du 18 au 22 avril 1996, du 18 mai au 5 juin 1996 et du 15 novembre 1996 au 25 janvier 1997 sont liées à la crise économique et à l'exercice du pouvoir de l'Etat, les conflits sont dans ce cas la conséquence de l'Etat fragile. Cf Georges Nzongola-Ntalaja: « La dynamique des conflits en Afrique centrale. Acteurs et processus », 14e congrès biennal de l'Association africaine de science politique, Durban, RSA, 26-28 juin 2003 et 19e congrès mondial de

l'Association internationale de science politique, Durban, 29 juin-4 juillet 2003.

2- Seul pays d'Afrique sub-saharienne membre de l'OPEP et dont la production du pétrole est soumise à quotas. Cf : Rosellini Christine : « la répartition de la rente pétrolière en Afrique centrale : enjeux et perspectives », Afrique contemporaine, 2003.

3- Cette typologie des conflits est celle retenue par Djibril Samb in « conflits et crises en Afrique : étiologie, typologie, symptomatologie, prévention et résolution » 2008, www.saes.sn

de l'intérêt national, celle de la *realpolitik*, celle de la morale ou de l'éthique des puissances étrangères en Afrique. Autant de perspectives de philosophie ou de théories des relations internationales qui permettraient de mieux aborder cette question des intérêts des puissances étrangères dans les conflits en Afrique comme une question d'intérêt national, de *realpolitik* ou d'atteinte à la morale dans les rapports internationaux ? Telle n'est pas l'orientation que nous voulons donner à ce travail. Pourtant elle pourrait également être pertinente face à la liturgie de repentance, des réparations et de la réconciliation dont parle Ariel Colomonos et qui s'est développée depuis le début des années 1990⁴.

A partir plutôt d'un regard sociologique, il est possible de dégager des constantes, des relations, des successions significatives susceptibles de généralisations dans la dynamique conflictuelle en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier. A titre d'exemple, entre 1984 et 1988, l'ex-URSS a livré à l'Angola, à l'Éthiopie et au Mozambique des armes à hauteur de 11,1 milliards de dollars pendant que les États-Unis apportaient une assistance sécuritaire à ses alliés en Afrique à hauteur de 2,7 milliards de dollars⁵. Dans le même ordre d'idées, le rôle historique de la France dans les conflits en Afrique centrale s'est toujours traduit par le soutien à des dirigeants tant vomis par leur peuple que menacés par des rébellions armées. Le souvenir de l'Opération Baracuda au cours de laquelle Paris rétablira David Dacko dans son pouvoir en 1979 reste encore vivant dans l'esprit des Africains plus de trente ans après, tout comme le rôle trouble de la multinationale française Elf dans la dernière guerre civile congolaise ayant porté au pouvoir le président Denis Sassou Nguesso. A ces exemples il faudrait ajouter entre autres le soutien des États-Unis à certains de ces pays qui pillent et envahissent la République démocratique du Congo depuis la chute du président Mobutu en 1997. C'est dire donc l'évidence de la présence directe ou indirecte des puissances étrangères dans les conflits en Afrique centrale, laquelle présence s'explique par l'existence d'intérêts de diverses natures. A côté des chiffres la raison générale tient à l'existence d'intérêts viraux sur un continent riche en ressources naturelles et énergétiques⁶, lequel est face à de puissances étrangères toujours à la recherche de sources d'approvisionnement sécurisées et de bonne qualité.

Mais la question nous semble encore entière

dans la mesure où s'il est vrai que les puissances étrangères ont des intérêts en Afrique centrale, il n'est pas toujours prouvé que la défense de ces intérêts les engage systématiquement dans les différents conflits. Bien plus, les analyses existantes ne nous présentent pas un examen surplombant toute l'étendue de la question des intérêts des grandes puissances dans les conflits en Afrique centrale. Or cette question doit être analysée dans sa totalité, une totalité qui saisit l'ensemble de la question, une totalité qui permet d'expliquer les parties par le tout car la totalité ne peut se comprendre à partir de ses éléments isolés. D'où la nécessité d'une sociologie de ces intérêts, laquelle fera leur examen comparatif et historique à partir d'un certain nombre de questions clés. Celles-ci tourneront autour de l'idée de savoir quels sont les intérêts véritablement significatifs que défendent les grandes puissances dans les conflits en Afrique centrale ? Comment se construisent ces intérêts ? Et enfin, en tentant de défendre ces intérêts, quels rôles jouent les puissances étrangères dans les conflits dans cette sous région ? Autant de préoccupations qui méritent ici un examen.

La configuration des puissances et de leurs intérêts

Dans un rapport de 2003 que le Secrétaire général de l'ONU a adressé au Conseil de sécurité sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses en République démocratique du Congo, il ressort que l'exploitation de ces ressources demeure l'une des principales sources de financement des groupes qui tentent de perpétuer le conflit dans ce pays. Sans toutefois citer nommément les acteurs en présence, le rapport précise comment « cette exploitation a été marquée par de très fortes rivalités entre les divers acteurs politiques et militaires qui s'efforçaient de préserver et, dans certains cas, de renforcer leur contrôle sur le territoire »⁷. Ceci confirme ainsi l'idée selon laquelle dans de nombreux conflits en Afrique centrale, l'exploitation des richesses et donc la défense des intérêts de cette nature constituent un des enjeux majeurs des affrontements armés. Au-delà des constats faits par l'ONU, plusieurs sources concordantes font ainsi état de la présence de multiples puissances étrangères européennes, américaines, asiatiques, moyen-orientales et même africaines qui se battent par armées nationales ou rébellions interpo-

4- Colomonos Ariel : « La morale dans les relations internationales. Rendre des comptes », Paris, Odile Jacob, 2005.

5- Djibril Samb, *ibidem*.

6- 127 thousand millions barrels de réserves de pétrole prouvées pour les principaux

pays producteurs africains à la fin 2008. Cf : BP Statistical Review of World Energy, juin 2010.

7- Rapport du SGNU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC, octobre 2003.

sées pour la défense de leurs intérêts.

A partir d'une typologie simplifiée, une observation des principaux conflits en Afrique centrale nous fait ressortir trois types de puissances étrangères identifiées en fonction de l'historicité de leur présence en Afrique centrale. Les premières sont constituées par une bonne partie d'anciennes métropoles coloniales que sont la France, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Allemagne... dont la présence dans la guerre interafricaine en RDC, est unanimement attestée. Dans ce pays disposant d'immenses et multiples richesses naturelles (coltan, diamant, cuivre...) en particulier au Sud-Est du Katanga où se trouvent d'abondantes réserves de cuivre encore non-exploitées, ces puissances agissent soit par gouvernements africains interposés, comme le fait Londres via Kampala et Kigali, soit par l'entremise des multinationales installées dans la région, confirmant ainsi l'idée d'« authentiques empires contemporains » dont parle Charvin⁸.

Le deuxième type de puissances étrangères est constitué en grande partie de nouveaux conquérants de l'Afrique parmi lesquels on retrouve l'hyper puissance américaine dont le soutien à Kampala et à Kigali est également sans ambiguïté. Mais le pays de l'oncle Sam y est également présent à travers des transnationales minières à l'instar de la Consolidated Eurocan Ventures du Lundin Group, Barrick Gold Corporation (BGC), l'American Minerals Fiels Inc (AMFI) ou encore l'American Diamond Buyers dont le souci d'expansion et la quête de nouveaux marchés constituent le leitmotiv⁹. Et de façon plus directe, face à un besoin en pétrole de l'ordre de 25% d'ici 2020 contre 15% actuellement, et surtout une insécurité permanente dans le Golfe persique, les Etats-Unis sont obligés de déployer un dispositif militaire et diplomatique visant à contrôler la production du pétrole et à peser sur les choix économico-politiques dans diverses régions d'Afrique. L'initiative AFRICOM ou encore le Partenariat Trans-saharien de lutte contre le terrorisme (PT-LCT) dans la partie nord de l'Afrique en sont des exemples concrets.

Dans cette même catégorie se trouvent des pays émergents comme le Brésil, la Russie, l'Inde et particulièrement la Chine dont le rôle en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier nécessite également une attention particulière. L'Afrique est devenue une destination de premier ordre pour la Chine qui en fait un horizon

essentiel de sa projection mondiale, bousculant ainsi la carte traditionnelle des influences africaines. Les objectifs et la nature des interventions de l'Empire du milieu sont multiples. En jouant de son double statut de pays en développement et de grande puissance, Pékin « coure » derrière des intérêts incontestablement avérés ; les plus importants sont les ressources pétrolières dont disposent l'Angola, le Gabon, le Cameroun, le Tchad, la Guinée équatoriale. La Chine n'hésite donc pas d'intervenir directement et indirectement dans les affrontements en soutenant un camp contre un autre comme elle l'a fait en fournissant des hélicoptères à Luanda, mais également au Mali et au Ghana. Elle l'a également fait en Afrique de l'ouest en procurant de l'artillerie légère et des véhicules blindés ainsi que des camions militaires, des uniformes, du matériel de communication¹⁰. Et en dehors des ressources en hydrocarbures, la Chine est également présente en Afrique centrale dans le domaine de l'exploitation des richesses forestières comme le sont l'ensemble des partenaires classiques et nouveaux de l'Afrique centrale. L'économie forestière d'un pays comme le Gabon est réglementée et dominée par un lobby d'exploitants forestiers ; les noms les plus connus étant Rougier Océan Gabon, la Compagnie Equatoriale des Bois, Le Roy Gabon, Basso Timber Industries¹¹.

Le troisième type de puissances a pour composante les puissances africaines riveraines ou non comme l'atteste la configuration des forces dans le conflit des grands lacs. Dans un conflit où l'on retrouve directement ou indirectement l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, le Zimbabwe, la Namibie, le Tchad, le Soudan, la Libye et bien d'autres pays, la RDC se présente selon les termes de C. Thibon comme « un Eldorado ouvert, une zone de concurrence aiguisée par le jeu ouvert entre les grandes compagnies minières établies et juniors¹² ». Dans un pays qui a vu toutes ses structures périr du fait de l'affaiblissement progressif de l'Etat, il s'est créé des zones commerciales difficilement contrôlables par les autorités en place, au point où on a parlé d'« un champ d'aventure économique et de trafic informel à forte valeur ajoutée qu'offrent les dépouilles de l'ancien tissu économique et minier »¹³. C'est dans ce sens qu'on parle du conflit des grands lacs comme une guerre à « résonance économico-financière ». Ici les interventions sont faites en fonction des contreparties

8- Charvin Robert : « Relations internationales, droit et mondialisation. Un monde à sens unique », Paris, L'Harmattan, 2000.

9- Debos Marielle et Goheneix Alice : « Les ONG et la fabrique de l'opinion publique internationale », Raisons politiques, n°19, août-septembre 2005, p 70.

10- Fayçal : « Cartographie du rôle des puissances étrangères en Afrique de l'Ouest et au Sahel », 19 septembre 2010 in <http://www.algerie-focus.com>

11- Mombo Jean-Bernard : « La ressource forestière au Gabon : une économie de rente en quête d'industrialisation et de gestion durable » in Ewangué (sous la direction) : « Enjeux géopolitiques en Afrique centrale », Paris, L'Harmattan, 2009, pp 128-130.

12- Thibon C : « Les conflits des Grands lacs », revue Arès, n°50, février 2003, p 6.

13- Thibon C, ibidem, p 6.

économiques dont les pays bénéficiaires sont le Rwanda, l'Ouganda et l'Angola. L'Afrique du Sud n'est pas en reste dans cette région au moins à travers la plus grande compagnie minière du monde hors production pétrolière, l'Anglo American Corporation (AAC) installées en RDC. Cette firme, comme l'ensemble des firmes multinationales n'hésite pas à développer également une sorte de soft law, une lex mercatoria, un « corps de règles n'appartenant à aucun des ordres juridiques consacrés¹⁴ », mais un droit qui facilite le libre fonctionnement des échanges « en sollicitant les Etats pour qu'ils n'imposent pas des principes d'ordre public trop contraignants¹⁵ » .

La construction des intérêts dans les conflits en Afrique centrale

Face donc au constat incontestable d'une présence et d'une défense d'intérêts des puissances étrangères dans les conflits en Afrique centrale, une meilleure compréhension de ce phénomène oblige également de s'interroger sur la manière dont se construisent ces intérêts. Et comme les faits sociaux sont reliés entre eux par des liens objectifs, l'existence des intérêts et leur défense dépend à cet effet d'un certain nombre de faits caractéristiques de l'Etat en Afrique centrale et de ses relations avec les puissances étrangères. Et ici encore des constances, des relations, des successions significatives existent et permettent d'établir une série de faits, des généralisations, des lois qui relient et expliquent les événements. La première tendance lourde met en évidence la consolidation des intérêts historiques des puissances coloniales comme c'est le cas de la France dans toutes les crises et conflits présents ou passés en Afrique centrale : Congo, RCA, Tchad, Cameroun-Nigeria...

La deuxième tendance identifie un processus d'ingérence des principales institutions financières internationales qui, à travers un mécanisme de cheval de Troie, permettent aux grandes puissances de faire passer de façon multilatérale des mesures difficilement acceptables bilatéralement. De part les pressions de remboursement de dette qu'elles exercent sur les gouvernements africains, elles réussissent à leur imposer des mesures de redressement parmi lesquelles se trouvent les privatisations des sociétés d'Etat. Ces privatisations ainsi réalisées, bénéficient en premier aux transnationales minières qui s'approprient le

marché national en lieux et place des entreprises publiques. C'est ce qui est arrivé par exemple à la puissante GECAMINES en RDC et un peu partout dans une Afrique qui dispose de ressources énergétiques certes inégalement réparties, mais très abondantes¹⁶ .

La troisième tendance procède par dénonciation de l'ingérence politique des puissances européennes dans les affaires africaines et donc un redéploiement post-guerre froide des initiatives sur le continent noir. L'idéal-type ici est incontestablement la Chine et partant tous les autres pays du « BRIC » qui s'intéressent au marché africain des hydrocarbures et autres ressources forestières, maritimes, du sol et du sous-sol en se gardant de s'intéresser particulièrement aux dérives politiques des gouvernants d'Afrique centrale. C'est dans ce sens que le Livre Blanc sur la politique africaine de la Chine (2006) parle de « nouveau partenariat stratégique marqué par l'égalité et la confiance mutuelle sur le plan politique, la coopération dans un esprit gagnant-gagnant sur le plan économique ». Les puissances pétrolières du Golfe ne sont pas en reste dans ce mouvement de partage des richesses de l'Afrique par une stratégie de dénonciation des pratiques européennes et de non-ingérence dans les affaires politiques des pays africains. Dubaï fait dans ce sens des investissements dans le domaine portuaire, tout comme le Qatar et certains pays d'Asie comme le Pakistan et l'Iran dont les prétentions économiques sont de plus en plus connues et dénuées de toute ingérence politique. Israël quant à lui tire profit dans ces conflits par les ventes d'armes qu'il fait aux pays comme la RCA tout comme elle le fait avec le Nigeria en Afrique de l'Ouest, sans s'intéresser en particulier à la nature des différents régimes politiques en présence. Et comme c'est le cas des autres puissances, la nature de l'intervention reste encore à déterminer.

Les puissances étrangères : instigateurs ou simples soutiens aux conflits ?

L'observation des faits entraîne également à dégager ici deux tendances significatives. De la première tendance il ressort que, l'importance des enjeux en présence peut pousser les puissances étrangères à susciter des crises et des conflits en vue d'un changement de dirigeants à la tête des Etats. L'intérêt est alors qu'arrivent au pouvoir des dirigeants qui leur sont favorables en termes

14- Les différents ordres juridiques consacrés sont les ordres étatiques, l'ordre interétatique et les ordres super ou supra étatiques. Combacau et Sur, op, cit, p 9.

15- Charvin, op, cit, p 63.

16- Le pétrole et le gaz sont concentrés dans le nord et l'ouest, le potentiel hydroélectrique dans l'est et le centre, et le charbon dans le sud...Cf: World Energy Council : « potentiel de développement intégré de l'énergie au plan régional en Afrique : document de travail », 2003.

d'opportunité et de liberté dans l'exploitation des ressources disponibles et potentielles. Le rôle de Elf Aquitaine au Congo peut bien s'insérer dans cette catégorie tant le président déchu Pascal Lissouba estime que c'est sa demande de relèvement de la redevance pétrolière qui a provoqué l'hostilité de cette multinationale puis de la France à son égard. Ce qui pourrait également expliquer le déclenchement de la guerre civile de 1997. Et on s'est toujours posé la question de savoir comment le Général Sassou Nguesso a pu obtenir des armes sans contrepartie ? En d'autres termes comment a-t-il pu s'engager dans la guerre sans le soutien des multinationales pétrolières ? On estime de plus en plus que le Général Sassou a pu disposer d'armements lourds en provenance de plusieurs Etats africains proches de la France comme le Gabon. Des témoignages concordants affirment que des bateaux-navettes ordinairement utilisés par Elf ont déparqué des unités angolaises et des « Cobras » du Général Sassou pour prendre le contrôle de Pointe « centre névralgique de l'exploitation pétrolière et clef de voute de la conquête du Congo »¹⁷.

La deuxième tendance ici nous présente des puissances étrangères soutenant une ou l'autre partie au conflit sans en avoir été forcément à l'origine de la tension et du déclenchement des hostilités. C'est le cas en République démocratique du Congo. L'africanisation et l'internationalisation du conflit se sont faites entre autre par une tutelle américaine et une alliance occidentale ayant pour tête de pont en Afrique l'Angola, le Zimbabwe, la Namibie, le Tchad, le Soudan, la Libye et ce du côté de Laurent-Désiré Kabila, tombeur du président Mobutu Sesse Seko. Le cas de la France par le biais d'Elf reste, comme nous l'avons dit plus haut, très « trouble » dans la mesure où cette multinationale est accusée d'avoir armé les deux camps de Lissouba et Sassou lors de la guerre qui éclate en 1997. Aux dires de Loïc Le Floch-Priigent, le Congo était à cette époque sous le contrôle d'Elf. On sait d'ailleurs qu'après l'entrée des troupes angolaises à Brazzaville et Pointe Noire, Elf et le gouvernement français se sont félicités de leur intervention qui, dit-on, a mis un terme à la guerre. Les deux dirigeants en guerre ont par ailleurs eux-mêmes reconnu avoir pu acheter des armes lourdes grâce aux recettes pétrolières à travers une entreprise qui a permis à la France d'assurer son indépendance énergétique. Et ce n'est pas une clause de style si une partie de la Gauche française a estimé « derrière les bandes

armées locales [au Congo] il y a une sourde lutte entre trusts, soutenus clairement ou discrètement par leurs Etats impérialistes respectifs»¹⁸. Il n'est donc pas exagéré de chercher l'ombre de la multinationale Elf dans d'autres pays et dans d'autres conflits comme ceux d'Angola où ceux de Bakassi où il est présent à la fois au Cameroun mais également au Nigeria. Un Etat dans des Etats, dit-on, avec son service secret, ses réseaux de renseignement, ses sociétés de sécurité, qui a des liens avec les services officiels des pays concernés. En Angola, est-il également exagéré d'aller chercher la main des multinationales françaises Elf et américaine Chevron dans l'instabilité perpétuelle que connaît l'enclave de Cabinda ?

Dans le deuxième cas de figure, le but est toujours comme c'est le cas pour la première tendance, le changement de dirigeants à la tête de l'Etat et des grands pôles nationaux de décision et positionnement des personnalités qui leur sont favorables. Même si les autorités politiques françaises se plaignent d'être souvent mises devant le fait accompli, il a été démontré par des témoignages concordant que les intérêts du gouvernement et ceux de la multinationale Elf y compris ceux des chefs d'Etat-client d'Afrique s'interpénètrent. C'est également le cas de Bouygues qui construit des plateformes pétrolières au Nigeria et en Angola ; gère le secteur de l'eau au Mozambique, en Côte d'Ivoire et en RCA ; l'électricité en Guinée Equatoriale. Pour ce dernier pays, nouvel Eldorado pétrolier du Golfe de Guinée, rien ne nous dit qu'elle est ou sera le degré d'intervention de la France dans le différend frontalier qui oppose Malabo à Libreville. Manifestement, la Guinée Equatoriale revêt une importance grandissante pour les Etats-Unis dont les compagnies pétrolières sont en situation de quasi-monopole dans le pays : ExxonMobil, Triton et Marathon.

Dans un cas comme dans l'autre une action directe ou indirecte des puissances étrangères dans les conflits fait ressortir une incitation et le financement des groupes armés, une tentative de maintien de la guerre en vue de l'exploitation des ressources, une fourniture d'armes aux armées nationales ou aux groupes paramilitaires, un soutien des services de renseignement, un financement des mercenaires¹⁹.

Au terme de cette analyse, trois séries de généralités peuvent être tirées de l'observation faite sur les intérêts des puissances étrangères dans les conflits en Afrique centrale. La première sé-

17- Assemblée nationale française : <http://www.assemblee-nationale.fr>

18- Lutte des classes, Série actuelle (1993-) n°30, novembre 1997.

rie nous montre qu'autant les puissances étrangères sont nombreuses, autant les ressources convoitées le sont également dans une Afrique centrale dont la croissance en pétrole off-shore et de bonne qualité est de l'ordre de 3, 4% par an. Se bousculent ici, anciennes métropoles coloniales, nouveaux conquérants de l'Afrique et certaines puissances africaines. La deuxième généralité est que les intérêts se sont construits en Afrique centrale à partir de trois mouvements que nous avons pu identifier : un mouvement de consolidation des intérêts des partenaires historiques, un mouvement d'ingérence à travers les institutions internationales et un mouvement de redéploiement post-guerre froide sans ingérence et conditionnalité politique. La troisième série de généralités nous révèle une action des puissances étrangères suscitant des crises et des conflits ou les soutenant tout simplement. Le but unique et ultime est de mettre aux avant-postes de l'Etat, des fidèles ou serviteurs dociles pouvant favoriser leur libre exploitation des abondantes ressources disponibles.

Ce travail, loin d'avoir épuisé la question des intérêts contribue au renouvellement du débat sur des problématiques classiques comme l'intérêt national, la *realpolitik*, la morale ou l'éthique dans la politique étrangère des Etats. A partir d'une approche sociologique, nous avons tenté de faire émerger des généralités qui, sans toutefois nier l'existence des normes, des valeurs et de la morale dans les relations internationales²⁰, favorise la compréhension de la notion d'intérêt des puissances étrangères en Afrique en général et dans les conflits en Afrique centrale en particulier.

Indications Bibliographies

Ouvrages et articles de revues :

- Charvin Robert : « Relations internationales, droit et mondialisation. Un monde à sens unique », Paris, L'Harmattan, 2000
- Colomonos Ariel : « La morale dans les relations internationales. Rendre des comptes », Paris, Odile Jacob, 2005

- Debos Marielle et Goheneix Alice: « Les ONG et la fabrique de l'opinion publique internationale », *Raisons politiques*, n°19, août-septembre 2005
- Djibril Samb in « conflits et crises en Afrique: étiologie, typologie, symptomatologie, prévention et résolution » 2008, www.saes.sn
- Fayçal : « Cartographie du rôle des puissances étrangères en Afrique de l'Ouest et au Sahel », 19 septembre 2010 in <http://www.algerie-focus.com>
- Kalumba Jonathan : « Le rôle des multinationales dans la guerre en RDC » in Lokwa Labama (sous la direction) : « La prévention des crises et l'instauration d'une paix durable en RDC », Publication de l'Institut pour la démocratie et le leadership politiques, Kinshasa, 2002.
- Mombo Jean-Bernard : « La ressource forestière au Gabon : une économie de rente en quête d'industrialisation et de gestion durable » in Ewan-gue (sous la direction) : « Enjeux géopolitiques en Afrique centrale », Paris, l'Harmattan, 2009
- Nzongola-Ntalaja Georges: « La dynamique des conflits en Afrique centrale. Acteurs et processus », 14e congrès biennal de l'Association africaine de science politique, Durban, RSA, 26-28 juin 2003 et 19e congrès mondial de l'Association internationale de science politique, Durban, 29 juin-4 juillet 2003.
- Rosellini Christine : « la répartition de la rente pétrolière en Afrique centrale : enjeux et perspectives », *Afrique contemporaine*, 2003.
- Thibon C : « Les conflits des Grands lacs », revue *Arès*, n°50, février 2003

Rapports publics

- BP Statistical Review of World Energy, juin 2010.
- Secrétariat générale de l'ONU : « Exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC », octobre 2003
- OCDE: Annual Report: Resource Flows to Fragile and Conflict-Affected States 2010.
- Worl Energy Council : « potentiel de développement intégré de l'énergie au plan régional en Afrique : document de travail », 2003.

19- Kalumba Jonathan : « Le rôle des multinationales dans la guerre en RDC » in Lokwa Labama (sous la direction) : « La prévention des crises et l'instauration d'une paix durable en RDC », Publication de l'Institut pour

la démocratie et le leadership politiques, Kinshasa, 2002, pp 41-42.
20- Colomonos Ariel, *ibidem*.

Les objectifs stratégiques et géopolitiques des Etats-Unis dans le Golfe de Guinée: la quête de la puissance et de sécurité au cœur du déploiement américain

Par **Hélène Laure MENTHONG**, politologue, FPAE(Cameroun)

Toute approche géopolitique et géostratégique d'un sujet quel qu'il soit, se heurte d'emblée au fait qu'il n'existe à ce jour aucune définition unanimement acceptée de ces deux concepts, non comprise la contestation par certains auteurs de leur existence même¹. Par ailleurs, les définitions de la stratégie sont innombrables. Aucune ne peut prétendre englober tous les aspects d'une activité dont le champ est immense. Au-delà de l'incertitude sur la définition de la stratégie, celle-ci désigne « la conception et l'exécution d'une action collective en milieu conflictuel », [Elle] forme un ensemble ou système qui unit des opérations intellectuelles et matérielles visant à concevoir, organiser et mettre en œuvre les forces physiques et psychologiques destinées à servir la réalisation en milieu conflictuel des buts particuliers recherchés par l'autorité politique pour servir, les fins générales d'acquisition et de conservation². La stratégie a donc trait à la puissance militaire et à ses rapports avec le politique³. Tandis que la géopolitique et la géostratégie sont « l'explication et la justification des finalités politiques et des ob-

jectifs stratégiques par l'action déterminante de la géographie»⁴. La géopolitique ayant pour objet l'analyse des rapports entre espace et politique⁵. Tandis que la géostratégie a trait à l'analyse des rapports entre espace, politique et puissance militaire. Parler des enjeux géopolitiques et géostratégiques des Etats-Unis dans le golfe de Guinée

revient à s'intéresser d'une part aux enjeux (géopolitiques) qui se rapportent au contrôle des formations territoriales (ou territoires généralement sous la forme étatique) et des ressources naturelles, structurelles ou culturelles dont elles sont dotées mais aussi aux enjeux (géostratégiques) concernant la distribution d'intérêts stratégiques créés autour de formations territoriales qui peuvent devenir l'objet d'un conflit militaire. Ces enjeux stratégiques touchent alors aux préoccupations militaires et sécuritaires rattachées aux stratégies de contrôle et de conquête de ressources de valeurs disponibles sur un



(Source photo DIFFUSION)

territoire donné. Et le territoire en question est le golfe de Guinée qu'il importe de localiser et de caractériser.

1- Eric FRECON, Francis LEPOILTEVIN, « géopolitique du transport maritime des hydrocarbures : le cas du Sud-Est Asiatique », in *Revue française de géopolitique (géopolitique de l'énergie)*, n° 2, 2004 p. 245.
2- François GERE, *Dictionnaire de la pensée stratégique*, Paris, Larousse, 2000, p.252.

3- Marie-Claude SMOUTS, Dario BATTISTELLA et pascal VENNESSON, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 2003, p.473.

4- François GERE, *op. cit.* p. 113.

5- Marie-Claude SMOUTS et alii ; François GERE, *op. cit.*

Étymologiquement, un golfe est une pénétration étendue de la mer dans le continent. Le golfe de Guinée géographique est la pénétration de l'Atlantique dans « l'île-Afrique » qui est repérable sur près de 6000 km le long de sa façade occidentale. Celle-ci concerne le linéaire côtier (compris entre le cap de Palmes entre le Liberia et la Côte d'Ivoire et le cap Santa Maria, sur le littoral sud de l'Angola⁶ . D'un point de vue institutionnel, le golfe de Guinée peut être circonscrit au domaine maritime des huit (8) États adhérents (membres et observateurs) à la commission du golfe de Guinée (CGG) créée au terme d'une réunion qui s'est tenue à Libreville les 18 et 19 novembre 1999 et qui l'Angola, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Nigeria, la RDC et Sao Tomé et Príncipe.

Il s'agit dans ce travail d'examiner quels sont ces enjeux ? Comment se manifestent-ils et quelles en sont les implications pour les États-Unis et pour le golfe de Guinée ? Il faut dire que l'intérêt des États-Unis pour le golfe qui répond aux préoccupations de puissance et de sécurité rentre dans le cadre de la stratégie de redéploiement de la politique énergétique américaine car le pétrole est la ressource énergétique indispensable au mode de vie contemporain c'est un produit stratégique de première importance qui est depuis de nombreuses décennies la source de plusieurs enjeux majeurs d'abord pour la société industrialisée, son mode de vie et son niveau de développement.

Cet intérêt pour le golfe de Guinée s'explique par plusieurs raisons, Tout d'abord, l'On peut citer les incertitudes de la politique pétrolière de l'Arabie Saoudite, premier producteur mondial d'or noir et premier fournisseur des États-Unis à la suite du décès du Roi FAHD, puis la détérioration des relations Etat-Unis-Arabie Saoudite suite aux attentats anti-américains du 11 septembre 2001 perpétrés par des membres de l'organisation Al Qaïda, originaires pour la plupart de l'Arabie saoudite. On peut également relever les tensions provoquées par la reprise du programme nucléaire civil en Iran, deuxième producteur mondial, les incertitudes de l'issue de la guerre États-Unis-Irak et l'instabilité générale, au Moyen-Orient, sans oublier les craintes des difficultés d'approvisionnement des États-Unis en pétrole après le passage désastreux de l'ouragan Katrina dans le Sud des États-Unis qui a entraîné l'arrêt de 80% de la production de pétrole dans le golfe du Mexique.

En outre, on observe dans le contexte actuel une

augmentation rapide de la consommation qui a été multipliée par trois depuis fin 2002 avec l'accroissement des besoins de l'économie chinoise qui a une consommation de pétrole de 8% par rapport à la consommation mondiale. La production mondiale n'arrivant pas à suivre d'où le décalage entre l'offre la demande et l'envolée des cours de l'or noir.

Les États-Unis qui sont les plus grands consommateurs de pétrole brut dans le monde environ 25% (soit 24,9%) et qui prévoient devoir en consommer encore plus, n'entendent pas modifier leur mode de vie ni leur mode de développement⁷ . Ils veulent accroître leurs importations en toute sécurité et poursuivre la politique de diversification des sources d'approvisionnement dans le but de réduire la dépendance de la première puissance économique vis-à-vis du Moyen-Orient. Aussi est-il question d'examiner l'enjeu énergétique au cœur du déploiement géopolitique américain dans le golfe de Guinée, lequel constitue l'une des deux cibles de la politique énergétique des États-Unis et ensuite l'enjeu sécuritaire au cœur des manœuvres géostratégiques américaines dans le golfe de Guinée afin de sécuriser les sources d'approvisionnements pétroliers et les voies d'acheminement de ce dernier et de constituer à un niveau suffisant et sauvegarder les stocks stratégiques de produits bruts ou finis⁸ .

L'Enjeu énergétique au cœur du déploiement géopolitique américain dans le golfe de Guinée

L'Afrique notamment le golfe de Guinée revient dans le jeu géographique et économique mondial à la faveur de son or noir. C'est un espace géoéconomique en cours de reclassement géostratégique qui est redécouvert comme territoire utile et est objet de convoitise de la part de l'Occident, de la Chine et de toutes les puissances émergentes. Le golfe de Guinée est alors un vecteur d'enjeux à la fois politiques, économiques, financiers et géostratégiques. Pour les États-Unis, l'Afrique constitue avec la mer caspienne une des cibles privilégiées de leur offensive diplomatique pour accéder aux gisements⁹ . En effet, les États-Unis ont accéléré le redéploiement de la politique énergétique lancé sous la présidence de Ronald REAGAN, ce déploiement est dirigé désormais par le Vice-président DICK CHENEY qui en a tracé les grandes lignes dans « le livre vert » qu'il a remis au président Georges W. BUSH en mai

6- Lire Albert Didier OGOULAT « Afrique centrale et Golfe de Guinée : géopolitique des termes de l'échange entre deux régions sous-continentales » in *Enjeux*, n° 26, janvier-mars 2006 p.9.

7- Olivier GUEZ, « Le grand jeu pétrolier de Washington », in *Problèmes Économiques*, n° 2812 du 4 juin 2003, p.10.

8- La géopolitique et la géostratégie du pétrole se résument à trois objectifs : accéder aux gisements, sécuriser les voies d'acheminement et constituer et sauvegarder les stocks stratégiques de pétrole brut ou de produits finis. Voir à ce sujet Eric FRECON et alii, art.cit., p.246.

9- Olivier GUEZ, art.cit.p.11.

2001. Dans ce document, vraie pierre angulaire de la stratégie de l'administration républicaine, il n'est pas question de réduire la demande de pétrole, mais de stimuler l'offre mondiale afin de diminuer la dépendance des Etats-Unis vis-à-vis du Moyen-Orient et en particulier de l'Arabie Saoudite avec qui les Etats-Unis ont signé le pacte du Quincy en 1945 qui garantit les approvisionnements en pétrole des Etats-Unis en échange de la stabilité du Royaume saoudien. Aussi étudierons-nous la mise en œuvre de la pétrodiploamatie américaine dans le golfe de Guinée ainsi que sa révalorisation stratégique au service de la sécurité énergétique et commerciale des Etats-Unis.

La mise en œuvre de la pétrodiploamatie américaine

Depuis le début de l'ère BUSH, trois grandes orientations soutendent la diplomatie américaine dans le monde : trouver des réserves pétrolières suffisamment importantes, lutter contre le terrorisme et s'attaquer à la pandémie du sida. Vis-à-vis de l'Afrique en général et du golfe de Guinée en particulier, l'on observe depuis 2002 une intense activité diplomatique qui se traduit par des visites et contacts diversifiés, l'effort d'implantation politique et idéologique de systèmes institutionnels à l'américaine ainsi que la lutte contre la pandémie du sida.

L'intensification de l'offensive diplomatique pour le positionnement dans le golfe

Cette activité diplomatique se traduit, par de nombreux contacts et des visites des autorités américaines dans la région. En janvier 2002, un important symposium a été organisé au sujet du golfe de Guinée à Washington par l'Institute for Advanced Strategic and Political Studies. Au terme des travaux, un groupe de réflexion dénommé « The African Oil Policy Initiative Group » a été constitué et était composé de délégués de structures clés de l'administration BUSH, du Congrès, de consultants internationaux, de compagnies pétrolières et de différents investisseurs américains. Ce groupe de travail a recommandé que le pétrole africain soit érigé en priorité pour la sécurité nationale des Etats-Unis après les événements du 11 septembre

2001, que le Gouvernement américain déclare le golfe de Guinée « zone d'intérêt vital »¹⁰ et qu'il installe une structure de commandement des forces américaines dans la région et si possible qu'il examine la possibilité d'y établir une base militaire de préférence à Sao Tomé et Príncipe. Sur le plan politique et depuis 2002, le golfe de Guinée est très sollicité par les Etats-Unis à travers des échanges et visites de haut niveau ; l'on observe la réouverture de l'Ambassade américaine de Luanda en Angola en septembre 2002, les visites de l'ancien secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, Colin Powell en 2002 en Angola et au Gabon, de son adjoint, Walter KANSTEINER, Secrétaire d'Etat aux affaires africaines au Nigeria, au Gabon et à Sao Tomé et Príncipe. On peut également citer l'audience collective accordée par le Président Georges BUSH en octobre 2002 à tous les chefs d'Etat d'Afrique centrale pour discuter essentiellement de pétrole et de sécurité puis, la réception par le président BUSH des présidents Paul BIYA du Cameroun, Jose Edouardo SANTOS d'Angola et Teodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO de Guinée Equatoriale et la visite du président BUSH à Sao Tomé et Príncipe en janvier 2003 au cours d'une tournée pétrolière africaine comme manifestation de l'importance du golfe de Guinée dans la politique étrangère des Etats-Unis.

Le développement par les Etats-Unis de nouvelles zones d'influence

La ruée américaine dans le golfe peut donc être perçue comme une quête de puissance par le biais du contrôle d'une zone jusque-là négligée. Le golfe de Guinée traditionnellement d'influence française se transforme de plus en plus en champs d'intérêts américains. La construction de l'oléoduc Tchad Cameroun et son éventuelle extension vers la RCA, le Soudan, la Lybie et le Niger renforcent l'importance géostratégique de la région. Cet ouvrage s'appréhende comme un dispositif important dans la nouvelle stratégie de positionnement des Etats-Unis dans le golfe. Ce développement de nouvelles zones d'influence empiète parfois sur les pays traditionnellement liés au pré-carré français. L'on peut également relever les enjeux politiques institutionnels induits par la pénétration américaine.

10- Lire Come Damien Georges AWOUMOU, « le Golfe de Guinée face aux convoitises », in *Enjeux* n°22, janvier-mars 2005, p.15 ; voir aussi Cédric de

LESTRANGE, Christophe-Alexandre PAILLARD ; Pierre ZELENKO, *Géopolitique du pétrole. Un nouveau marché. De nouveaux risques. Des nouveaux mondes*, Paris, Editions Technip, 2005, p.159.

L'effort d'implantation des systèmes institutionnels à l'américaine

Il s'agit ici de l'implantation dans les Etats du golfe de Guinée des systèmes institutionnels influencés par les modèles américains de gouvernement d'administration et de gestion à travers la pression des institutions financières internationales telles que la banque Mondiale et le FMI que les Etats-Unis contrôlent. Ainsi sont imposés le principe de bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, « the process of law » comme base du droit des affaires dans le monde global, la lutte contre la pandémie du sida.

Au-delà de tout, la sécurité énergétique et commerciale est primordiale.

La quête de la sécurité énergétique, commerciale et écologique comme manifestation de la revalorisation stratégique du golfe de Guinée par les Etats-Unis

Pour faire face à la forte demande énergétique de leur économie les Etats-Unis ont érigé le golfe de Guinée, en site alternatif d'approvisionnement énergétique à travers l'exploration et l'exploitation pétrolières et ont également mis en place des dispositifs d'incitation commerciale ainsi que la réalisation des investissements avec une préoccupation pour la protection des bassins forestiers de la zone.

Le Golfe de Guinée, site alternatif d'exploration et d'exploitation pétrolière

« Le pétrole africain fait partie de nos intérêts stratégiques nationaux et son importance ira croissant »¹¹. Cette déclaration de Walter KANSTEINER, un ancien courtier en matières premières devenues le « Monsieur Afrique » de l'administration BUSH, résume l'intérêt crucial que revêt désormais le continent aux yeux des experts américains de l'énergie. D'après le National Intelligence Council, la part des importations américaines de pétrole en provenance de l'Afrique subsaharienne est de l'ordre de 15%. L'apport africain à la sécurité de l'Amérique équivaut ainsi à celui d'Arabie Saoudite et la moitié de l'apport par toute la péninsule arabique soit 30%. D'ici 2015, les Etats-Unis comptent couvrir 25 %

de leurs besoins à partir de l'Afrique et en particulier à partir du golfe de Guinée principalement du Nigeria (premier producteur du continent avec 98 milliards de tonnes en 2002 soit 3% de la production mondiale¹² et 2,5 millions de barils par jour à l'heure actuelle, l'Angola avec des off shore comme Dalia, Girassol et Kuito qui disposent de réserves récupérables estimées à 700 millions de barils¹³, le Congo-Brazzaville avec des réserves de pétrole¹⁴ récupérables estimées à 400 millions de barils et la Guinée Equatoriale avec une production de 300 000 barils par jour en 2002 et qui devrait atteindre 515 000 barils par jour en 2010¹⁵. En 2004, le continent recelait 90 millions de barils de réserves pétrolières prouvées. Celles de l'Afrique subsaharienne se montent à 77 millions de barils¹⁶. La production africaine a augmenté depuis les années 1990 de 40%, le double de la moyenne mondiale¹⁷. Elle est aujourd'hui de plus de 13% par rapport à la production mondiale. Entre 1999 et 2004 les découvertes de nouveaux gisements y ont dépassé celles de toutes les autres régions du monde. Et les Etats-Unis sont les champions de la lutte pour l'appropriation des champs pétroliers dans le golfe de Guinée d'où la multiplication des forages, des campagnes, d'exploration on-shore et surtout off-shore qui permettent de découvrir de nouveaux gisements. Le golfe de Guinée est donc au centre de la nouvelle géopolitique pétrolière et de la stratégie de développement des groupes pétroliers notamment les plus grands ou majors. Ainsi le groupe pétrolier américain Chevron Texaco y réalise 35% de ses activités d'exploration et de production. La major Chevron Texaco opérant en Angola et au Nigeria prévoit en effet d'investir 15 milliards de dollars en Afrique sur les cinq prochaines années tandis que l'autre major américaine Exxon-Mobil opérant en Angola, au Cameroun, au Tchad, en Guinée Equatoriale, au Nigeria et à Sao Tomé et Principe dès janvier 2006 a investi en Afrique 12 milliards de dollars au cours des dernières années¹⁸. Il faut dire que le pétrole africain bénéficie de nombreux atouts; il est un brut de bonne qualité ayant une faible teneur en soufre, léger et facile à raffiner; Géographiquement, les champs pétrolières sont facilement reliables aux routes maritimes qui les acheminent vers les marchés américains d'où la proximité de ceux-ci, le golfe de Guinée étant situé à mi-chemin entre les Etats-

11- Olivier GUEZ, « Le grand jeu pétrolier de Washington », art.cit.,p.12.

12- Cédric de LESTRANGE et alii, Géopolitique du pétrole, op.cit., p.156.

13- Etanislav NGODI et Mathias Eric OWONA NGUINI, « Le Pétrole off-shore comme ressource stratégique en Afrique centrale : une richesse au cœur des tensions frontalières et des appétits », in Enjeux, n°26, janvier-mars 2006, p.14.

14- Idem.

15- Cédric de LESTRANGE et alii, op. cit.

16- Idem.

17- Voir Pascal AIRAULT, « Pétrole. A la recherche du pactole sous-marin », in Jeune Afrique. L'Etat de l'Afrique 2006, n°12, p.94.

18- Pascal AIRAULT, « Les enchères montent » in Jeune Afrique/l'Intelligent, n°2346-2347 du 25 décembre 2005 au 07 janvier 2006, p.80.

Unis et le Moyen-Orient, région instable vis-à-vis de laquelle les Etats-Unis cherchent à réduire leur dépendance. Par ailleurs, le pétrole dans le golfe de Guinée, est off-shore, C'est-à-dire extrait en haute mer, donc situé loin des terres des Etats en proie aux troubles récurrents. De ce, fait, ces gisements pétroliers sont à l'abri des aléas politiques. Une grande partie des découvertes est réalisée en off-shore profond (de 3000 à 1500 mètres) et ultra profond (de 1500 à 3000 mètres). L'exploration des grands fonds marins nécessite une maîtrise technologique tant dans le domaine des installations sous marins et de leur contrôle qu'au niveau des études exploratoires notamment sismiques qui orientent les géologues vers les gisements potentiels. Les délais entre les découvertes et leur valorisation sont alors assez courts. Les puits sont forés rapidement et exploités au moyen de navires de production et de stockages stationnés en surface qui effectuent sur place un premier traitement du brut d'où la récupération rapide des capitaux investis par les entreprises ; Ces multinationales pétrolières sont partie prenante d'un système pétrolier international régi par la mondialisation qui est à la fois monopolistique (en référence aux partages de production) mettant en question les stratégies d'Open Market Policy. L'autre spécificité de la région, c'est la politique d'ouverture des Etats pétroliers du golfe de Guinée aux investisseurs étrangers et le fait qu'ils favorisent le partage de la manne pétrolière. Comparée à la mer du Nord, la région bénéficie en outre d'un climat plus clément qui facilite les opérations au large des côtes. Par ailleurs, son taux de réussite de forage des puits d'exploitation est d'environ 50% alors qu'il n'est que de 10% dans le reste du monde. Enfin, 50 à 60% de puits d'exploitation qui y sont forés, permettent de découvrir un gisement d'une capacité supérieure à 100 millions de barils. Enfin, ces Etats pour la plupart ne sont pas membres de l'OPEP (organisation des pays exportateurs du pétrole) et cartel international qui contrôle les prix. Les Etats-Unis ont donc plus de prise sur leur politique pétrolière. Ainsi à travers leurs majors Chevron-Texaco, Exxon-Mobil et les compagnies indépendantes telles que Marathon, Ameranda Hess ou Perenco, ils dominent la production pétrolière dans le golfe de Guinée. Ces compagnies indépendantes à l'assise financière limitée et en quête d'une diversification géographique de leurs activités ne cherchent pas à concurrencer les majors mais suivant l'exemple de la mer du Nord, relancent les activités d'exploration ou de production sur des champs marginaux ou dans une zone parvenue à maturité que les majors abandonnent. Elles

peuvent également jouer les pionnières dans des zones encore vierges.

Par ailleurs, les Etats-Unis prendront également d'autres initiatives économiques.

La mise en place des dispositifs d'incitation commerciale

Au plan économique, les Etats-Unis ont mis en place des dispositifs d'incitation commerciale qui sont des facilités d'exportation offertes dans le cadre de la loi AGOA ou « African Growth Opportunity ACT ». Cette loi facilite également les échanges économiques entre l'Afrique et les Etats-Unis en permettant aux produits agricoles, industriels, culturels africains de pénétrer le marché américain et d'y être compétitifs ; Les secteurs ciblés relèvent de l'économie de rente (pétrole, minerais, bois). L'AGOA concerne aussi les investissements. Ces derniers sont importants et sont orientés dans les grands travaux, les télécommunications. Les investissements envisagés par la compagnie Chevron Texaco pour la période qui va de 2003 à 2008 s'élèvent à 20 milliards de dollars tandis qu'Exxon-Mobil entend investir après 2007 et pour les décennies prochaines 25 milliards de dollars.

Le temps mondial est certes marqué par la recherche effrénée de la sécurité énergétique garante du mode de vie contemporain mais aussi par les questions relatives à la qualité de la vie donc à la sécurité écologique à laquelle les Etats-Unis apportent un appui notamment en ce qui concerne les bassins forestiers du golfe de Guinée.

L'appui à la sécurisation écologique des bassins forestiers d'Afrique centrale

Le contrôle du golfe de Guinée est le champ de définition et d'application des normes planétaires en matière écologique. En effet, le bassin du Congo est après l'Amazonie, la deuxième grande zone mondiale des forêts tropicales humides. La richesse de la sous-région en termes de variété d'essences et de biodiversité est d'une valeur encore inestimée. Leurs vertus quant à la recherche biologique et pharmaceutique, la protection et la régulation de la biosphère, du climat mondial et de l'environnement en général ont été amplement soulignés avant, pendant et après le sommet de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement d'où l'intérêt des Etats-Unis et l'appui qu'ils apportent à leur sécurisation.

L'accès aux matières premières énergétiques de cette région par les Etats-Unis s'accompagne de la nécessité de garantir ledit accès par la sécurisa-

tion de leurs approvisionnements pétroliers.

L'enjeu sécuritaire au cœur des manœuvres géostratégiques américaines

Ici, les enjeux sont géostratégiques, policiers et militaires. Ils sont liés à la diversification des approvisionnements pétroliers américains. Pour les Etats-Unis, le golfe est une zone dans laquelle ils doivent consolider leurs positions d'où la mise en œuvre d'une stratégie de sécurisation des approvisionnements pétroliers afin de constituer à un niveau suffisant et sauvegarder les stocks stratégiques de produits bruts ou finis, d'où le renforcement des dispositifs de coopération militaire et de lutte contre le terrorisme par l'agrandissement du cercle de leurs alliés.

La mise en œuvre de la stratégie de sécurisation des approvisionnements pétroliers

Toute stratégie recherche une efficacité maximale des effets avec l'engagement du minimum de moyens afin de satisfaire au mieux la volonté politique ou militaire. Ainsi pour sécuriser l'exploitation pétrolière dans le golfe de Guinée, les Américains envisagent d'implanter un sous-commandement régional militaire américain capable de garantir aux Etats-Unis l'accès aux gisements pétrolières. En outre, il s'agit de sécuriser les voies de transport maritime du brut vers les Etats-Unis.

L'implantation prochaine d'un sous-commandement régional militaire américain

Dans son découpage planétaire en grands blocs de commandement stratégique, les Etats-Unis ont créé un bloc transatlantique Etats-Unis/Europe/Russie auquel ils ont joint le continent africain considéré comme une périphérie énergétique de l'occident américain. Le Général Carlton Fulford, commandant en chef du « US European command » s'est rendu en 2002 dans le golfe pour étudier la question sécuritaire des opérateurs pétroliers avec à terme la possibilité d'y installer une base militaire à Sao Tomé et Príncipe en 2008. Cette future base navale permettrait aux Etats-Unis de disposer d'un poste de surveillance des pays de cette sous-région en matière pétrolière. Les visites de militaires de haut rang à l'instar de celle du général Charles F. WALD au Nigeria, en Angola, au Gabon et à Sao Tomé et Príncipe en mars 2005 ne font pas mystère de la volonté des Etats-Unis de contrôler militairement les champs pétrolières et cela dans une logique de longue durée selon

l'ancien secrétaire d'Etat Colin POWELL qui a déclaré « nous sommes ici pour rester »¹⁹. Toujours sur le plan militaire, les Etats-Unis envisageraient de transférer certaines de leurs forces basées en Europe vers l'Afrique. Le général James JONES, Supreme Allied Commander of American Forces in Europe a confié à la presse au début de l'année 2003 qu'une partie de la flotte américaine dont le rôle est de patrouiller dans la Méditerranée pourrait être redéployée dans le golfe de Guinée; il faut également mettre en sécurité les voies de transport du pétrole.

La mise en sécurité des voies maritimes d'acheminement du pétrole

La sécurisation des voies maritimes de transport du pétrole par les Etats-Unis vient compléter la sécurisation des champs pétrolières. L'insécurité étant une constante géopolitique, le maintien des voies de communication maritime constitue historiquement une action majeure des Etats et de leurs forces armées. Avec l'opportunité de nouvelles zones de production dans le golfe de Guinée, les flux maritimes pétrolières américains avec les marchés américains à travers les routes maritime qui les relient facilement. C'est par exemple le cas des puits pétroliers angolais off-shore dont la localisation est très avantageuse au plan économique et sécuritaire car le transport du pétrole se fait en ligne océanique directe en haute mer entre l'Angola et les Etats-Unis. De plus, la zone marine du golfe de Guinée où se situent les Etats pétroliers paraît exposée aux menaces terroristes susceptibles de menacer les points de passage stratégique des pétroliers considérés comme zones névralgiques depuis le 11 septembre 2001. Toutefois, les marines du porte-avions US Emory S. Land sillonnent depuis mars 2005 le golfe pour entraîner les soldats gabonais, camerounais, ghanéens puis santoméens à la sécurisation des frontières, à la lutte contre la contrebande et ainsi que pour sécuriser les zones pétrolières. Le positionnement américain dans le golfe de Guinée se perçoit aussi à travers le renforcement des dispositifs de coopération militaire et de lutte contre le terrorisme.

Le renforcement des dispositifs de coopération militaire

Il s'agit de la mise en place de dispositifs de coopération militaire renforcée à même de développer certaines formes d'interopérabilité entre les Etats-Unis et les pays africains caractérisés par l'implantation de conseillers mili-

19- Voir déclaration faite à l'ouverture de l'Ambassade américaine de Luanda en septembre 2002, Ecofinance, n°33, p.47.

taires, le développement de l'assistance sécuritaire.

La coopération militaire anti-crisis

Le programme de formation des forces équato-guinéennes dans le cadre de l'Africa Crisis Response Initiative (ACRI) réorganisé durant le premier semestre 2002 par le Pentagone en AWTA (African Contingency Operations Training) à la fois pour le « maintien de la paix et l'aide humanitaire » et la formation à l'environnement « hostile » comprend entre autres les dotations en matériel offensif standardisé (fusils d'assaut, mortiers, mitrailleuses etc.). La coopération militaire s'observe également à travers l'ouverture au Nigeria à Anchor State, Etat-pivot de la politique de sécurité des Etats-Unis en Afrique de l'Ouest, d'un centre de formation militaire du Joint Combined Arms Training System (JCATS) le 23 novembre à Abuja au Nigeria, l'organisation au Cameroun en mai 2004 d'une session de l'African Center for Strategic Studies (ACSS). Le positionnement américain dans le golfe est en outre appréhendé par le renforcement des dispositifs de lutte contre le terrorisme.

Le renforcement des dispositifs de lutte contre le terrorisme

L'extension aux pays du golfe de Guinée du cercle des alliés des Etats-Unis dans la guerre mondiale contre le terrorisme se manifeste par le lancement par les Etats-Unis à la fin de l'année 2002 de « l'Initiative Pansahel » avec huit Etats concernés à savoir l'Algérie, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad, la Tunisie) pour assurer la protection des frontières, le suivi des mouvements de personnes, la lutte contre le terrorisme notamment contre le groupe salafiste pour la prédication et le combat et la coopération régionale. D'un budget initial de 7 millions de dollars, cette initiative devrait être ensuite financée à hauteur de 25 millions de dollars par an. Elle prévoit l'aménagement des bases avancées, de simples plateformes destinées à accueillir des hélicoptères et quelques dizaines d'hommes des forces spéciales pour des opérations ponctuelles. Les gouvernements du Cameroun, du Gabon et de la Guinée Equatoriale auraient déjà conclu des accords avec le gouvernement des Etats-Unis qui autorise l'utilisation des installations aéroportuaires desdits pays par les forces américaines.

En définitive, les objectifs géopolitiques et géostratégiques (et les enjeux qui de dégagent) des

Etats-Unis dans le golfe de Guinée se résument à des objectifs de puissance et de sécurité. Il s'agit pour les Etats-Unis d'assurer leur sécurité énergétique à travers l'accès et le contrôle des approvisionnements pétroliers mais aussi de se positionner dans le golfe par l'installation d'un sous-commandement militaire régional afin de garantir l'accès aux champs pétrolifères, la sécurisation de l'acheminement du pétrole vers les marchés américains, et la lutte contre le terrorisme et la pandémie du sida ainsi qu'à travers le développement de nouvelles zones d'influence américaines concurrençant les autres puissances bien implantées que sont la France et le Royaume Uni.

Indications bibliographiques

1. AIRAULT P., « Les enchères montent », in Jeune Afrique/L'Intelligent, n°2346-2347 du 25 décembre 2005 au 7 janvier 2006, pp.80-81.
2. AIRAULT P., « le pétrole. A la recherche du pétrole sous marin », in Jeune Afrique. L'Etat de l'Afrique 2006, Hors série n°12, 2006.
3. AWOU MOU C.D.G., « Le golfe de Guinée face aux convoitises », in Enjeux, n°22, janvier-mars 2005, pp.15-20.
4. CHEVALLIER J. M., « Les grandes batailles de l'énergie. Petit traité d'une économie violente », Paris, Gallimard, Collection Folio, 2004.
5. DAGUZAN J-F, LOROT P., (dir), « Guerre et économie », Paris, Ellipses, 2003.
6. Ecofinance, n°33, p.47.
7. FAVENNEC J.P., COPINSHI P., (dir) « Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique », in Problèmes économiques, n°2816 du 02 juillet 2003, pp.14-20.
8. FRECON E., LEPOILTEVIN F. (dir), « Géographie du transport maritime des hydrocarbures : le cas du Sud-est asiatique », in Revue française de géopolitique. Géopolitique de l'énergie, n°2, 2004, pp.245-261.
9. GERE F., Dictionnaire de la pensée stratégique, Paris Larousse, 2000.
10. GUEZ O., « Le grand jeu pétrolier de Washington », in Problèmes économiques, n°2812 du 04 juin 2003, pp.10-15.
11. Jeune Afrique/L'Intelligent. Etat de l'Afrique 2005, Hors-série n°8, 2005.
12. LESTRANGE C. de, PAILLARD C-A, ZELENKO P., « Géographie du pétrole. Un nouveau marché. De nouveaux risques. Des nouveaux mondes », Paris, Editions Technip, 2005.
13. MVOMO ELA W., « Pétrostratégie et appels d'empire dans le Golfe de Guinée », in Enjeux, n°22, janvier-mars 2005, pp.7-11.
14. NGODI E, OWONA-NGUINI M-E, « Le pétrole off-shore comme ressource stratégique en Afrique centrale : une richesse au cœur des tensions transfrontalières et des appétits », in Enjeux n°26, janvier-mars 2006, pp.12-15.
15. NTUDA EBODE J.V., « Les enjeux pétroliers dans le golfe de Guinée », in Diplomatie, n°07 janvier-mars 2004, pp.44-47.
16. OGOULAT A.D., « Afrique centrale et golfe de Guinée : géopolitique des termes de l'échange entre deux régionymes sous-continentaux », in Enjeux, n°26, janvier-mars, 2006 pp.7-11.
17. Revue française de géopolitique. (Géopolitique de l'énergie), n°2, 2004.
18. ROCHE F. Total Final Elf, un major français, Le Cherche midi, 2003.
19. SINGH-PAULIAT Alexandra, « Offensive sur l'Afrique », in Jeune Afrique/L'Intelligent n°2330 du 04 au 10 septembre 2005, pp.54-56.
20. SMOUTS M-C, BATTISTELLA D., VENNESSON P., Dictionnaire des relations internationales, Paris Dalloz, 2003, p.473.
21. ZETLER J.M., « Pleins feux. Golfe de Guinée : la dynamique économique du pétrole », in CLI janvier (Crédit Lyonnais) n°189, 1999, pp.2-10.

L'Afrique Centrale dans les enjeux environnementaux de l'Union Européenne : entre humanisme et intérêts néolibéraux

Par **Raymond EBALE**, historien, Université de Yaoundé I (Cameroun)

Les enjeux environnementaux sont actuellement au centre des préoccupations géostratégiques mondiales. En effet, comme les matières premières, les luttes pour le contrôle de l'« or vert » mettent de plus en plus en scène les grandes puissances industrialisées, avec en toile de fond la survie d'un monde qu'elles contribuent elles-mêmes à détruire. L'échec très récent du Sommet de la terre de Copenhague aura ainsi étalé aux yeux du monde les antagonismes latents relatifs au contrôle environnemental. A ce sujet depuis le début des années 1990, l'Union européenne (UE) semble avoir jeté son dévolu sur le bassin forestier de l'Afrique centrale dont elle devient de plus en plus le gendarme. Comment s'opère ce processus et quels en sont les enjeux ? C'est ce que ce propos essaye d'analyser.

L'Afrique centrale : un bassin éco-forestier aux multiples enjeux

D'une superficie de 5,4 millions km², l'Afrique centrale, plus connue dans le jargon environnemental comme le bassin du Congo, est un vaste domaine d'écosystèmes comprenant à la fois des écosystèmes forestiers, aquatiques (continentaux et maritimes) et savaniques. Les massifs forestiers recèlent la plus importante concentration de biodiversité en Afrique, dont un grand nombre d'espèces rares ou menacées. Ils constituent le deuxième massif de forêt dense humide au monde derrière l'Amazonie mais devant l'Asie du Sud-Est et le dernier massif forestier tropicale

encore à peu près intact¹. La superficie totale de la forêt dense est d'environ 162 millions d'hectares répartis à 61 % pour la RDC, 13 % pour le Gabon, 12 % pour le Congo, 11 % pour le Cameroun, et 1 % pour la Guinée Equatoriale². Dans le domaine de la biodiversité, la plus grande partie du bassin du Congo s'inscrit dans le biome des forêts feuillues tropicales et subtropicales. Dans ce biome, de grandes zones (centre et nord-est du Gabon, une grande partie du nord



Source photo DIFFUSION

du Congo et plusieurs grandes régions de la RDC) ont été mises en exergue comme faisant partie des 10 % des zones les plus sauvages de la terre. Des études les plus récentes ayant cartographié la biodiversité africaine attestent que le bassin du Congo est la région la plus riche en vertébrés et

1- Communauté européenne-Afrique centrale, Document de stratégie de coopération régionale et Programme indicatif régional pour la période 2008-2013, Bruxelles, 30 septembre 2009, p. 20.

2 Wasseige C. et al., Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des Forêts 2008, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2009., p. 3.

en espèces végétales. D'autres qualifient cette région comme étant d'une spécificité biologique exceptionnelle à l'échelle mondiale, mais aussi comme étant relativement intacte. Certains biens y sont classés patrimoine mondial à l'exemple du Parc national de Virunga (RDC) la Réserve du Dja (Cameroun) ou le Parc national de Manavo-Gounda-St Floris (RCA)³.

Economiquement, le secteur forestier joue un rôle important, notamment dans les stratégies de lutte contre la pauvreté de la majorité des pays de la région. Sa contribution représente ainsi en entre 5 et 13 % du PIB mais tend à baisser dans les pays où le secteur pétrolier a connu un grand essor comme le Gabon, le Congo et surtout la Guinée Equatoriale. Ce secteur représente en moyenne 10 % du commerce extérieur des pays du bassin, ce dernier pourcentage atteignant 40 % dans les statistiques hors pétrole.⁴

En matière de conservation de l'écosystème forestier, les Etats tentent depuis plusieurs décennies de coordonner leurs politiques de gestion des ressources naturelles renouvelables, à travers des organisations spécifiques telle que l'Organisation Africaine du Bois (OAB) ou la mise en œuvre d'initiatives communes telles le Plan d'Action régional pour l'Afrique centrale (PARAC). Vers la fin des années 1990, deux conférences ont abouti à la création d'autres organes additionnels à l'exemple de la Conférence sur les Ecosystèmes forestiers denses humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), issue du sommet de Brazzaville; et la Conférence ministérielle Forêts Afrique centrale (COMIFAC), structure ministérielle issue de la Conférence de Yaoundé. La prise de conscience de l'unicité des menaces sur la biodiversité dans l'ensemble du bassin⁵.

Tous les pays de la région sont parties ou signataires des accords environnementaux multilatéraux (MEAs) sur le changement climatique (FCCC), la désertification (CCD) et la biodiversité (CBD), les produits chimiques et déchets (PIC, POP, Bâle) et également à la convention sur le commerce international dans les espèces en danger (CITES).

Les écosystèmes du bassin du Congo sont aujourd'hui devenus un enjeu économique mondial majeur, au cœur des problèmes de

gouvernance en Afrique centrale, constituant un défi d'ordre politique tant pour les pays eux-mêmes que pour la communauté internationale. Jusqu'alors relativement préservés, ils ne feront pas exception, selon les observateurs, à la destruction si des mesures ne sont pas prises pour le maintien de leur intégrité. Ces écosystèmes sont fragilisés par une fragmentation des domaines forestiers liée à l'agriculture, à l'exploitation forestière et minière, et à croissance démographique.

Les enjeux les plus importants dans ce secteur en Afrique centrale sont d'apporter des réponses adaptées aux problèmes suivants⁶ :

- l'augmentation continue du déboisement de la région et, en particulier les forêts non soumises à un régime de protection (9 millions d'hectares) ;
- la gouvernance du secteur, en matière d'application des législations et de lutte contre l'exploitation et le commerce illégaux;
- l'insuffisance de gestion des aires protégées ;
- le développement de l'infrastructure routière qui accélère la dégradation des ressources naturelles ;
- la capacité institutionnelle et financière insuffisante pour une gestion durable des ressources naturelles et l'environnement de la région ;
- le braconnage.

Contexte et cadre d'intervention de l'UE

Nous analysons le contexte global et celui particulier de la coopération entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Le contexte global

En matière d'environnement, la compréhension des enjeux globaux de la présence européenne en Afrique centrale est à rechercher dans la politique de l'Union dans ce domaine, notamment vis-à-vis des pays en développement.

A ce sujet l'UE aide les pays partenaires à faire face aux enjeux environnementaux dans le cadre de leur processus de développement et à mettre en œuvre leurs obligations respectives en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement.

Le consensus européen pour le développement de 2005 souligne l'importance de la gestion du-

3- Ibid., p. 7.

4- Ibid., p. 7 et Document de stratégie 2008-2013, op. cit., p. 14.

5- Pour les détails voir le site Internet de l'OFAC.

6- Document de stratégie 2008-2013, op. cit. p. 20. L'OFAC relève entre autres insuffisantes : des cadres légaux et institutionnelles non finalisés et parfois in-

cohérents, des statistiques et informations du secteur forestier non maîtrisés, une ressource toujours mal connue, un secteur informel dominant mais mal connu et la persistance des problèmes de gouvernance. Voir Wasseige C. et al. op. cit. p. 15.

nable et de la préservation des ressources naturelles, à la fois en tant que source de revenus et moyen de développer et de protéger les emplois, les moyens de subsistance des populations rurales, ainsi que les biens et services environnementaux⁷. Au cours de la même année, le Conseil des ministres européen adopte par la même occasion un nouveau règlement sur les forêts tropicales⁸.

De même, la nouvelle politique européenne de développement inscrit l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles parmi les questions transversales à intégrer dans toutes les actions de développement. Ces questions peuvent également être traitées spécifiquement dans les stratégies de coopération par pays et par région, par exemple sous la forme d'un appui aux domaines suivants :

- gestion et protection des forêts, de l'eau, des ressources marines et de la biodiversité;
- accès à l'énergie durable;
- changement climatique, désertification et dégradation des sols;
- gestion durable des produits chimiques et des déchets;
- production et consommation durables.

L'UE participe activement à tous les accords multilatéraux en matière d'environnement.

Le contexte particulier dans la coopération ACP-UE

Dans le cadre des relations ACP-UE, l'environnement, en tant que secteur de concentration de la coopération, n'apparaît pour la première fois qu'au début des années 1990 avec la Convention de Lomé IV qui constitue une innovation au même titre que l'appui à l'ajustement structurel, la démographie et la coopération décentralisée⁹. En effet mentionnée en loin dans Lomé III, essentiellement en relation avec la sécheresse et la lutte contre la désertification, la protection de l'environnement a pris une nouvelle dimension dans Lomé IV.

La raison de cette innovation est liée, selon R-M Lemesle, « surtout à la conviction qu'ont les responsables politiques de la nécessité d'évaluer les conséquences sur l'environnement des projets de développement avant et non plus après leur approbation¹⁰ ».

Pour encourager ce « réflexe écologique », Lomé IV a prévu l'établissement de listes d'éléments à prendre en considération sur les inventaires des ressources naturelles, l'évaluation de l'impact environnemental des grands projets et des actions appropriées d'éducation.

Pour souligner l'importance qu'ils accordent à la protection de l'environnement, les Etats ACP et la Communauté sont convenus dans un article spécifique (art. 36 du Titre I) d'interdire tout mouvement de déchets toxiques et radioactifs entre leur pays. Dans le cadre du deuxième protocole de cette Convention (1995-2000), la protection et la gestion durable des forêts tropicales fait même l'objet d'un nouveau protocole (Protocole n° 10).

Avec ces textes, la Communauté s'est dotée d'orientations et s'est fixée des priorités et des moyens d'action, et ce au moment où les soucis du changement climatique commencent à inquiéter le monde industriel avec la tenue dès 1992 du Sommet de Rio au Brésil.

Les projets ayant pour objectif principal la protection de l'environnement peuvent bénéficier des ressources spécifiques de la Commission qui sont les lignes budgétaires B-5040 et B-5041 « Environnement » et « Forêts tropicales », ou encore être pris en compte dans le Programme indicatif régional (PIR¹¹) quant le programme couvre plusieurs pays¹².

L'environnement prend plus tard plus d'importance dans la relation ACP-UE avec l'Accord de Cotonou signé en juin 2000. En ce qui concerne spécifiquement ce secteur, les articles 1, 2 et 32 relatifs respectivement aux objectifs du partenariat, à ses principes fondamentaux et à l'environnement et ressources naturelles servent de cadre général aux règles de protection. Dans ce dernier domaine, il est dit que la coopération vise à « intégrer le principe d'une gestion durable de l'environnement dans tous les aspects de la coopération au développement et soutenir les programmes et les projets mis en œuvre par les divers acteurs¹³ ».

C'est ainsi dès 2000, l'environnement, et notamment la gestion durable des ressources naturelles renouvelables, commence à figurer comme secteur de concentration dans les PIR de l'Afrique centrale. Sur le PIR du 9ème FED (2000-2007), il représente le troisième secteur (25 %) après l'in-

7- Voir « Politique européenne de l'environnement », 24 août 2010, Adresse URL : http://ec.europa.eu/development/policies/9interventionareas/environnement_fr.cfm

8- Journal Officiel des Communautés européennes n° 3062/95, L327 du 30 décembre 1995.

9- Voir Le Courrier ACP-UE, n° 131, Juillet-Août 1995, p. 21.

10- Lemesle R. M., La convention de Lomé : principaux objectifs et exemples d'actions 1975-1995, Paris, CHEAM, 1995, p. 123.

11- Le PIR indique l'enveloppe financière allouée par l'UE à chaque région ACP tous les cinq ans.

12- Le Courrier ACP-UE, n° 120, Mars-Avril 1990, p. 18. 1995, p. 21.

13- Commission européenne, Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000, Bruxelles, 2004, p. 24.

tégration économique et appui au commerce et les transports régionaux et télécommunications¹⁴; tandis que sous le PIR du 10ème FED (2008-2013), il représente le deuxième secteur (30 %) après l'intégration économique et commerciale et l'intégration politique¹⁵.

Panorama des actions



La Stratégie de coopération régionale (SCR) entre l'UE et Afrique centrale couvre 8 pays à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad, la République démocratique du Congo (RDC) et São Tomé et Príncipe. Tous ces Etats sont à la fois membres de la CEMAC et de la CEEAC) qui comprend, en plus, la RDC, le Rwanda, le Burundi et

l'Angola. Les 8 pays comptent aujourd'hui environ 90 millions d'habitants¹⁶.

Ayant ainsi saisi l'importance environnementale du bassin du Congo au début des années 1990, l'UE va se lancer dans le financement d'un certain nombre de projets à vision humaniste. L'objectif poursuivi à travers les PIR du 7è et 8è FED vise pour cela une double stratégie qui consiste d'une part à préserver un patrimoine végétal et animal particulièrement riche, et d'autre part à promouvoir une utilisation rationnelle des ressources forestières qui assure le maintien des écosystèmes. Ces approches de gestion durable devaient tenir compte de l'importance du facteur humain et des défis posés par le développement économique, pour atteindre leur objectif : la pérennisation de la forêt africaine afin que les générations futures puissent également en bénéficier¹⁷.

Un certain nombre d'actions sont particulièrement représentatives de cette double stratégie :

- le Projet Ecosystème forestier en Afrique centrale (ECOFAC) qui participe, depuis 1992, à la préservation et l'utilisation rationnelle des forêts et écosystèmes d'Afrique centrale en coopération avec les Etats et les populations concernées avec deux objectifs fondamentaux et complémentaires : la conservation et le développement durable. Ce projet se trouve aujourd'hui dans sa phase IV (2007-2010) ;

- le Programme de formation et de coopération en développement de politiques forestières dans le bassin du Congo (1996), avec pour objectif de renforcer de façon uniforme et progressive les capacités en formulation de politiques forestières de la région et de contribuer au développement des mécanismes d'échange et de collaboration entre les pays concernés dans le domaine

14- Stratégie de coopération régionale 2000-2007, op. cit. p. 22.

15- Communauté européenne-Afrique centrale, Document de stratégie de coopération régionale et Programme indicatif régional pour la période 2003-2007, Libreville, janvier 2003, p. 7.

16- Document de stratégie de coopération régionale 2008-2013, op. cit. p. 46.

17- Délégation de l'UE au Cameroun, Rapport annuel 1998, Yaoundé, 1999,

p. 51.

18- Délégation de l'UE au Cameroun, Rapport annuel 1998, Yaoundé, 1999, p. 51.

19- Stratégie de coopération régionale 2003-2007, op. cit., p. 25 et 2008-2013, p. 54.

de la conservation, de la gestion appropriée et de l'utilisation des ressources forestières. Le programme est un appui à la l'harmonisation des politiques forestières dans le bassin du Congo

- le Projet d'appui au CEFDHAC (1997), avec pour objectif de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes de forêts denses humides d'Afrique centrale en renforçant la coopération entre les pays de la sous région

- le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale en Afrique centrale (PRGIE) (1997), visant à mettre en place un réseau télématique d'échanges et de distribution des données environnementales comme outil d'aide à la prise de décision pour une gestion durable de l'environnement, une gestion rationnelle des forêts, un aménagement soutenu du territoire et une conservation efficace de la biodiversité ;

- le Programme de promotion de gestion durable des forêts et certification dans les pays producteurs de bois du bassin du Congo, avec pour objectif la mise en place dans chaque pays d'un cadre national pour la certification du bois afin de répondre de manière coordonnée et adéquate à la demande de bois certifié.

A ces projets phares s'ajoutent :

- le Projet de développement des alternatives pour la lutte contre le braconnage (DABAC)

- le Projet de contribution à l'amélioration des processus de gouvernance environnementale et de gestion participative en Afrique centrale (GEPC)

- le Projet de réseau de partenaire pour la gestion durable des forêts en Afrique centrale¹⁸

Dans l'ensemble entre 1990 et 2000 on évalue à 20,5 millions d'euros soit 13,4 milliards FCFA, le montant des engagements financiers de l'UE en Afrique centrale

Avec l'accord de Cotonou et les PIR du 9^e FED (2003-2007) et du 10^e FED (2008-2013) l'appui communautaire a pour objectif d'améliorer la bonne gouvernance du secteur forestier, des aires protégées et du potentiel halieutique, en portant également attention aux problèmes spécifiques transfrontaliers. Les activités principales s'inscrivent dans la problématique des changements climatiques et concernent notamment¹⁹ :

- la conservation des ressources naturelles et la

biodiversité (faune et flore) renforcée avec la poursuite du projet ECOFAC et RAPC (Réseau d'aires protégées), et des initiatives régionale pilotes sur le terrain de valorisation économique au bénéfice des populations riveraines les plus pauvres, ainsi que de gestion commune dans les zones transfrontalières ;

- une meilleure gouvernance de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement à travers le renforcement des institutions régionales et de la législation

- le renforcement des capacités humaines en matière de gestion durable des ressources naturelles par un appui ciblé à des centres de formation régionaux et la mise en réseau.

La particularité de toutes ces actions demeurent leur total contrôle par l'UE à la fois financièrement, institutionnellement et humainement. Un détour dans la Réserve du Dja au Cameroun confirmerait volontiers mes propos.

L'inclinaison néolibérale des interventions européennes ou la perte de souveraineté de l'Afrique centrale en matière d'environnement.

Cette inclinaison date des années 2000 avec la signature de l'Accord de Cotonou qui introduit deux phénomènes nouveaux dans les relations ACP-UE en générale et UE-Afrique centrale en particulier à savoir : les Accords de partenariat économique (APE) et les Accords de partenariat volontaire (APV).

Les APE et l'environnement ou le verdissement du commerce

Dans le cadre de l'Accord de Cotonou, il a été décidé de remplacer le régime préférentiel non réciproque en place depuis les Accords de Lomé (1975) et dont bénéficiaient les pays ACP sur le marché de l'UE par des accords de libre échange entre les six régions ACP et l'UE : ce sont les APE²⁰. Depuis 2003, la région Afrique centrale et l'UE²¹ négocient la conclusion d'un APE. Cependant, suite à de nombreux points de désaccord et comme dans la plupart des régions ACP, les deux régions n'ont pas été en mesure de convenir d'un accord à la date butoir, et le Cameroun a décidé de conclure un APE d'étape avec l'UE. Cet APE qui devrait en principe s'élargir à l'ensemble de

22- Sur la relation entre les APE et l'environnement voir Chendou Ndeffo W. N., La protection de l'environnement à l'épreuve des nouveaux Accords de Partenariat Economique (APE) UE – ACP, Master en droit international de l'environnement, Université de Limoges, 2008. Téléchargeable à l'adresse: http://www.memoireonline.com/02/09/1951/m_La-protection-de-l'environnement-epreuve-des-nouveaux-Accords-de-Partenariat-Economique-UE-AC

23- Ibid.

24- Voir Journal officiel de l'Union européenne, Accord d'étape vers un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la partie Afrique centrale, d'autre part, L 57/2 FR. 28 février 2009, p. 54 Téléchargeable à l'adresse : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:057:0002:0360:FR.PDF>

la sous région comporte ainsi bien en son sein des mesures relatives à la protection de l'environnement, mesures voulues, en s'en doute, par la partie européenne.

De manière générale et d'un point de vue historique, l'article XX alinéas b) et g) du GATT de 1947 peut être considéré comme le premier à établir un lien entre la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement, même si ce n'était que de façon incidente²².

Cette législation internationale a beaucoup évolué avec le GATT de 1994 et désormais, la protection de l'environnement est organisée dans le cadre de l'OMC à travers des règles relatives aux obstacles techniques au commerce et aux mesures sanitaires et phytosanitaires, la limitation des subventions à l'agriculture (accord sur l'agriculture), l'exclusion de brevets pour les inventions dont l'exploitation est nécessaire pour la protection de la santé et de la vie (art.27-2 accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce), les exceptions à la libre concurrence prévue par l'article XIV (b) de l'accord sur le commerce des services etc²³.

Or selon l'article 36 de l'accord de Cotonou, « les parties conviennent de conclure de nouveaux accords commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC, en supprimant progressivement les entraves aux échanges entre elles et en renforçant la coopération dans tous les domaines en rapport avec le commerce ». Par conséquent, les APE devraient également intégrer les règles de protection de l'environnement telles qu'organisées dans le cadre de l'OMC.

Dans l'APE UE - Afrique centrale signé en prélude par le Cameroun en janvier 2009, cette question figure dans le Titre III relatif au Régime commercial sur les produits et notamment le Chapitre 5 portant sur la Gouvernance forestière et échanges commerciaux du bois et des produits forestiers (art. 48 à 53)²⁴.

Il y est ainsi stipulé que les parties travailleront ensemble pour faciliter le commerce entre la partie européenne et la partie Afrique centrale du bois et des produits forestiers provenant de sources légales objectivement vérifiables et contribuant à l'objectif du développement durable. Les parties exploreront les possibilités d'améliorer les opportunités commerciales pour le bois et les produits forestiers d'origine légale ou durable Afrique centrale sur le marché de la partie

européenne. Ces mesures peuvent comprendre, entre autres, des politiques renforcées en ce qui concerne les achats publics, des mesures visant à augmenter la sensibilisation des consommateurs, des mesures visant à promouvoir la transformation de produits forestiers en Afrique centrale, et des activités et des initiatives en association avec les opérateurs du secteur privé²⁵. De même, les parties s'engagent à développer des politiques et/ou législations non discriminatoires au sein du champ d'application de ce chapitre, de même à assurer l'application et la mise en œuvre effective et non discriminatoire de ces politiques et/ou législations, « toute ceci conformément aux dispositions de l'OMC²⁶ ».

Enfin et sans préjudice des dispositions arrêtées, le commerce du bois et des produits forestiers devait être régi d'une manière compatible avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore en danger (CITES), et les éventuels Accords de partenariat volontaire (APV) auxquels les Etats signataires de l'Afrique centrale adhèreraient individuellement ou collectivement avec la Communauté européenne dans le cadre du plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade)²⁷.

Ce processus arrêté par les APE et dont l'Accord de Cotonou portait déjà les germes constitue donc celui là même qui a mené les pays d'Afrique centrale vers un autre ordre environnemental néolibéral : les APV²⁸.

Les APV : une duperie environnementale savamment orchestrée

Logés à la même enseigne que les APE, les APV sont des accords commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC conclus entre un pays producteur de bois et l'UE en vue de collaborer dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts.

La mise en place des APV est partie du constat que l'exploitation forestière illégale a un impact dévastateur sur certaines des forêts les plus précieuses qui restent dans le monde et sur les peuples qui y vivent et qui dépendent des ressources qu'elles fournissent. Ses effets environnementaux incluent la déforestation, la perte de biodiversité et l'émission de gaz à effet de serre. A la lumière de cela, la Commission européenne a publié en 2003 un Plan d'Action pour l'application des réglementations forestières dans la gouvernance et

25- Article 50 al. 1 et 2.

26- Idem, al. 3.

27- Idem, art. 53.

28- Soulignons qu'à côté des APE et des APV, l'UE poursuit son offensive néolibérale à travers les Accords de partenariat de pêche (APP).

les échanges commerciaux. Ce plan, dénommé Forest Law Enforcement, Governance and Trade (FLEGT)²⁹, établissait une gamme de mesures disponibles pour permettre à l'UE et à ses Etats Membres de lutter contre l'abattage illégal d'arbres dans les forêts du monde³⁰. C'est l'une de ces mesures qui a donné naissance aux APV.

Comme leur nom le suggère, ces accords sont volontaires pour les pays exportateurs. Cependant, une fois introduits, ils constituent une obligation légale pour les

deux parties, qui s'engagent à ne commercialiser que du bois légal. Comme il s'agit d'accords commerciaux, l'UE négocie donc au nom de l'ensemble des Etats membres européens.

Dans le cadre de ces accords, les pays exportateurs développent des systèmes destinés à vérifier la légalité de leurs exportations de bois vers l'UE. La Commission européenne et les Etats membres

de l'UE fournissent un soutien pour aider à mettre en place de tels systèmes.

Les APV poursuivent principalement des objectifs de réformes politiques et juridiques, de bonne gouvernance et transparence, de renforcement des capacités, d'amélioration des contrôles, de vérification du respect de la législation, la maîtrise accrue des revenus et d'augmentation des

parts de marché³¹.

A ce jour en Afrique centrale, deux pays ont signé un APV avec l'UE : il s'agit de la République du Congo (9 mai 2009)³² et du Cameroun (6 mai 2010)³³. La RCA est en négociation.

En fait la signature des APV, aussi triomphante qu'elle a pu paraître aux yeux des principaux négociateurs – gouvernementaux surtout - laisse cependant un goût de duperie aux yeux de l'observateur averti.



Source photo DIFFUSION

En effet signé dans un contexte très néolibéral et d'enjeux environnementaux complexes, il s'agit en fait d'un hold-up du couvert forestier du bassin du Congo par l'UE qui est en passe d'en exercer le contrôle total. Les processus qui ont conduit à leur mise en œuvre, du moins dans le cas de l'APV du Cameroun sont là pour en témoigner³⁴. L'observation relève ainsi que dans l'ensemble,

29- Voir Saunders J., « Qu'est ce qu'un accord de partenariat volontaire? – L'approche de l'Union Européenne », Les Cahiers sur les Politiques de l'EFI 3, European Forest Institut, 2009, p. 4.

30- Les principales mesures sont : soutenir les pays producteurs de bois; favoriser le commerce légal de bois; promouvoir le caractère éthique des marchés publics; favoriser les initiatives du secteur privé destinées à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises; mettre en place des mesures de sauvegarde en matière de financement et d'investissement; utiliser les instruments législatifs existants ou en adopter de nouveaux en vue de soutenir le plan; résoudre le problème du « bois de la guerre » (exploitation illégale de nature à engendrer des conflits armés).

31- Saunders J. op. cit., p. 9.

32- Voir « Signature d'un Accord de partenariat volontaire entre la République du Congo et l'Union européenne », http://fr.alternativechannel.tv/communication-durable/press_releases/SIGNATURE-D-8217-UN-ACCORD-VOLONTAIRE-DE-PARTENA-

RIAT-APV-ENTRE-LA-REPUBLIQUE-DU-CONGO-ET-L-8217-UNION-EUROPEEN-NE/228

33- Pour l'APV du Cameroun voir « Gouvernance forestière : le Cameroun et l'Union européenne s'accordent », Cameroon Tribune du 7 mai 2010 ou « Deuxième accord APV-FLEGT dans le Bassin du Congo », 24 août 210, Adresse URL : <http://www.cbfp.org/actualites/items/APV-FLEGT-Cameroun-F.html>

34- Voir Nguiffo S., Abiose E. et Azerty B. S., « L'Accord de Partenariat Volontaire au Cameroun : Evaluation du processus », Plateforme Forêts - Communauté européenne. Note d'information, n° 8, Mars 2007 et Ebalé R., « Cameroun-Union européenne : de la duperie commerciale à la duperie environnementale. Après les APE, voici les APV » in Repères, hebdomadaire d'informations économiques paraissant à Yaoundé, N° 152 du mercredi 9 décembre 2009 p. 7 et N° 153 du mercredi 16 décembre 2009, pp. 12-13.

la conduite des négociations sur les APV est restée le fait exclusif du gouvernement à travers le ministère des Forêts où un sérieux problème de ressources humaines se posait. S. Nguiffo et ses collègues notent que la célérité avec laquelle la phase préliminaire a été bouclée et qui n'a pas permis de mener convenablement toutes les étapes du processus en association avec toutes les parties prenantes. Ces étapes semblaient pourtant incontournables pour la bonne appropriation et même la bonne marche des négociations. De même, le fait que ces étapes aient été bâclées pourrait donner l'impression que le gouvernement camerounais a privilégié la conclusion des APV à une appropriation du processus par tous les acteurs. Enfin l'absence d'un cadre formel de consultation des différents acteurs a laissé penser que le gouvernement voulait s'accaparer le processus en négligeant le rôle consultatif des autres acteurs qui n'étaient pas parties aux négociations, au risque de saper la transparence qui est au cœur de tout le processus FLEGT³⁵.

Par ailleurs, la société civile nationale a été faiblement impliquée lors des préparatifs de ces négociations. Le plus souvent, ce sont les représentations locales des ONG internationales [européennes] de conservation qui étaient conviées aux réunions au détriment des représentants de la société civile locale, peu ou pas représentés. De plus, les canaux par lesquels elle devait faire ses contributions n'ont jamais été formellement établis ; il n'y avait aucun dispositif permettant l'accès et le partage d'information entre les différents acteurs, ce qui a grandement contribué à les mettre à la traîne et considérablement handicapé leur degré d'implication. Les interlocuteurs vers lesquels elle devait se tourner n'étaient pas toujours clairement identifiés³⁶.

D'autres limites ont été relevées dans la transparence du processus à savoir :

- l'absence d'un interlocuteur précis au sein de l'administration camerounaise pour répondre aux sollicitations des autres parties ;
- l'absence d'un calendrier clair et précis des étapes du processus ;
- l'absence d'un cadre formel de consultation et d'information ;
- le faible engagement de la Délégation de l'UE au Cameroun ;
- l'absence d'une définition claire et précise du bois légal³⁷.

Le non respect de ces indicateurs aura certaine-

ment eu des incidences sur la crédibilité du processus des négociations des APV entre le Cameroun et l'UE.

Au demeurant, les APV restent inquiétants à plus d'un titre.

D'abord de par leur proximité avec les APE dont ils constituent un élément textuel. A ce sujet et tout comme les APE, l'UE a fait des APV un simple accord commercial qui rejette aux oubliettes le volet développement de nos forêts. De même l'UE, qui regroupe 27 pays européens, négocie avec un seul pays à la fois. Or, dans le cadre des APE, les négociations se gèrent par grand ensemble. D'où les appréhensions – fort légitimes – de certains experts qui s'interrogent sur les dessous et la face cachée des APV. Veut-on diviser pour mieux régner ?³⁸

Pour l'Afrique centrale, l'enjeu fondamental des APV, comme cela l'est déjà pour l'APE, demeure la capacité future des gouvernements à contrôler un processus visiblement téléguidé de l'extérieur et reposant sur des arguments exclusivement commerciaux. Car en fin de compte, les APV visent non moins à protéger notre environnement qu'à assurer à l'Europe un marché du bois dont l'Afrique centrale reste son principal fournisseur à 80 % avec une législation protectrice très approximative. En adoptant les APV, les pays de l'Afrique centrale pays pour ainsi dire son écosystème forestiers aux mains des intérêts européens qui veulent en faire un marché assuré d'approvisionnement en bois au détriment de l'avenir environnemental de la sous région.

Incontestablement, l'UE s'affiche aujourd'hui comme une puissance pesante sur la carte géostratégique de l'Afrique centrale. Cependant si cette présence concernait jusque là le commerce et l'aide, depuis les années 1990, le secteur de l'environnement semble afficher une importance particulière. Les enjeux de la dégradation climatique du monde et l'apathie des gouvernements locaux aidant, l'Europe semble maintenant en mesure d'accélérer le processus de captation de tout le bassin forestier avec une vision néolibérale bien affichée. D'où le danger.

De ce fait, la qualité des futurs dirigeants et surtout leur capacité à maîtriser les diverses stratégies des puissances étrangères dans la sous région seront déterminantes pour leur survie et celle des générations futures.

35- Nguiffo S., op. cit., p. 2.

36- Ibid.

37- Ibid.

38- Fankam J., « APE-APV : proximités et ambiguïtés », Cameroon Tribune du lundi 22 juin 2009, p. 3.

Indications bibliographiques

- Agritrade, Les négociations d'APE, Afrique centrale : Note de synthèse, publication du Centre Technique Agricole (CTA), mars 2010. Téléchargeable à l'adresse : <http://agritrade.cta.int/fr/content/view/full/2884> et
- Chendou Ndeffo W. N., La protection de l'environnement à l'épreuve des nouveaux Accords de Partenariat Economique (APE) UE – ACP, Master en droit international de l'environnement, Université de Limoges, 2008. Téléchargeable à l'adresse: http://www.memoireonline.com/02/09/1951/m_La-protection-de-l'environnement-epreuve-des-nouveaux-Accords-de-Partenariat-Economique-UE-AC
- Communauté européenne-Afrique centrale, Document de stratégie de coopération régionale et Programme indicatif régional pour la période 2003-2007, Libreville, janvier 2003.
- Commission européenne, Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 200, Bruxelles, 2004.
- Communauté européenne-Afrique centrale, Document de stratégie de coopération régionale et Programme indicatif régional pour la période 2008-2013, Bruxelles, 30 septembre 2009.
- Délégation de l'UE au Cameroun, Rapport annuel 1998, Yaoundé, 1999.
- Ebalé R., « Accord de Partenariat Economique (APE). Pourquoi et comment le Cameroun a signé », *Le Jour*, n° 95 du jeudi 7 février 2008, p. 8-9.
- Ebalé R., « Cameroun-Union européenne : de la duperie commerciale à la duperie environnementale. Après les APE, voici les APV », *Repères*, hebdomadaire d'informations économiques paraissant à Yaoundé, n° 152 du mercredi 9 décembre 2009 p. 7 et n° 153 du mercredi 16 décembre 2009, pp. 12-13.
- Ebalé R., L'Afrique centrale et la négociation des Accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP. Synthèse et analyse d'une négociation controversée (à paraître bientôt).
- Fankam J., « APE-APV : proximités et ambiguïtés », *Cameroon Tribune* du lundi 22 juin 2009.
- « Gouvernance forestière : le Cameroun et l'Union européenne s'accordent », *Cameroon Tribune* du 7 mai 2010 ou « Deuxième accord APV-FLEGT dans le Bassin du Congo », 24 août 2010, Adresse URL : <http://www.cbfp.org/actuali->

tes/items/APV-FLEGT-Cameroun-F.html

- Journal officiel de l'Union européenne, Accord d'étape vers un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la partie Afrique centrale, d'autre part, L 57/2 FR. 28 février 2009. Téléchargeable à l'adresse : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:057:0002:0360:FR.PDF>
- Journal Officiel des Communautés européennes n° 3062/95, L327 du 30 décembre 1995.
- *Le Courrier ACP-UE*, n° 120, Mars-Avril 1990.
- *Le Courrier ACP-UE*, n° 131, Juillet-Août 1995.
- Lemesle R. M., La convention de Lomé : principaux objectifs et exemples d'actions 1975-1995, Paris, CHEAM, 1995.
- Nguiffo S., Abilogo E. et Azantsa B. S., « L'Accord de Partenariat Volontaire au Cameroun : évaluation du processus », Plateforme Forêts - Communauté européenne. Note d'information, n° 8, mars 2007.
- « Politique européenne de l'environnement », 24 août 2010, Adresse URL : http://ec.europa.eu/development/policies/9interventionareas/environment_fr.cfm
- Saunders J., « Qu'est ce qu'un accord de partenariat volontaire? L'approche de l'Union Européenne », *Les Cahiers sur les Politiques de l'EFI 3*, European Forest Institut, 2009.
- « Signature d'un Accord de partenariat volontaire entre la République du Congo et l'Union européenne », 24 août 2010, Adresse URL : http://fr.alternativechannel.tv/communication-durable/press_releases/SIGNATURE-D-8217-UN-ACCORD-VOLONTAIRE-DE-PARTENARIAT-APV-ENTRE-LA-REPUBLIQUE-DU-CONGO-ET-L-8217-UNION-EUROPEENNE/228
- Wasseige C. et al., *Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des Forêts 2008.*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2009.

Sites Internet

- Observatoire des Forêts de l'Afrique Centrale (OFAC) : (OFAC) : <http://www.observatoire-comifac.net>
- ECOFAC : www.ecofac.org

Le grand jeu diplomatique en Afrique centrale : étiologie et symptomatologie d'un complexe géopolitique, géoéconomique, et géostratégique

Par **Alain-Roger Edou Mvelle**, Internationaliste/
Université de Yaoundé II (Cameroun)/EHESS (France)

Par « Grand jeu », il convient de lire les rivalités d'intérêts entre des hégémons dans un champ¹ déterminé. L'expression fut consacrée dans un espace géopolitique distinct de l'Afrique pour rendre compte des rivalités américano soviétiques: l'Asie centrale². Ceci mérite d'être emphasé, pour souligner le nécessaire reconditionnement du concept. Cette approche ambitionne de féconder l'homogénéisation dans l'opérationnalisation des faits géopolitiques massifs, observés à partir notamment des situations géographiques hétérogènes. Penser le « Grand jeu » dans l'espace « Afrique centrale » reviendra donc à faire ressortir sa caractérisation. En clair, le grand jeu diplomatique renverra à l'instrumentalisation et l'instrumentation concurrentielles de la diplomatie par des puissances convoitant un espace, à travers un système protéiforme mêlant géopolitique, géoéconomie et géostratégie. Compte tenu de la pluralité des acteurs, nous nous limiterons à trois³ « grands » dont le « jeu » se déroule au sein de sept⁴ Etats d'Afrique centrale. Il reste attendu que, pour vérifier l'hypothèse du « complexe » dont les marqueurs identitaires font ressortir trois compartiments, nous nous attacherons à répondre aux questions ci-après : Quels sont les déterminants du « grand jeu diplomatique » en Afrique centrale ? Comment se manifeste-t-il ? Quels en sont les dispositifs instrumentaux et équipementiers ? Les pays africains sont-ils des grands joueurs ? L'analyse, somme toute sommaire, pourrait ainsi avoir plus de saillance si elle vise à renseigner sur les signifiants du « Grand jeu », ses instruments et ses modalités en Afrique centrale des sept.

Des rivalités diplomatico stratégiques entre les trois « grands » : sens et essence de quatre facteurs structurants

La protection des intérêts est le premier facteur du « Grand jeu » diplomatique. Son socle juridique est explicitement énoncé à l'article 3, alinéa b de la Convention de Vienne du 18 avril 1961

sur les relations diplomatiques⁵. L'article 5 alinéa a de la convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires reprend l'esprit et la lettre du texte de 1961 cité supra, en ces



termes : « Les fonctions consulaires consistent à :

Protéger dans l'Etat de résidence les intérêts de l'Etat d'envoi et de ses ressortissants, personnes physiques et morales, dans les limites admises par le droit international... ».

La lecture de ces deux références normatives nous conforte dans l'hypothèse selon laquelle les professionnels publics de la diplomatie, sont des chevilles ouvrières dans la garantie des intérêts de leurs pays respectifs. La subtilité des rédacteurs des deux instruments conventionnels, s'agissant du *distingo* entre « intérêts de l'Etat » et « intérêts des ressortissants » ne résistent pas à l'épreuve de l'interaction public-privé. Si les intérêts de l'Etat peuvent effectivement être distincts de ceux des acteurs infra ou sub étatiques, il n'en demeure pas moins vrai qu'il existe une consubstantialité entre les *res publica* et les *res privata*, au nom d'un dénominateur commun : l'intérêt national. La protection des intérêts devient objet des rivalités dès lors que les « personnes physiques ou morales » des Etats opèrent selon une communauté sectorielle. Le deuxième facteur du « Grand jeu » diplomatique tient en une politique de « containment » relationnel. Les trois puissances vont essayer de quadriller l'espace Afrique centrale pour des raisons multiples. Il s'agira d'avoir un réseau diplomatique capable d'endiguer la percée des rivaux. En quête de la profondeur de « l'espace-jeu », les puissances étrangères se neutralisent réciproquement. L'occupation de l'espace aux convoitises obéit en outre à l'objectif de contrôler

les voies stratégiques (entre maritimité et continentalité), et de sécuriser ses propres intérêts, au regard notamment de la fragilité des Etats de la zone, de la privatisation de la violence du fait de la démonopolisation de l'Etat (contrairement à l'hypothèse wébérienne) et de la montée en puissance des menaces transnationales (piraterie maritime, mercenariat, enfants soldats, djihadisme, etc). Eponge à pétrole, l'espace golfo guinéen, qui se confond du reste avec une grande partie de l'Afrique centrale, dispose des ressources immenses, dont le contrôle constitue le troisième facteur du « Grand jeu » diplomatique. Les rivalités sur le terrain de la diplomatie éclatée sont l'émanation des appétits patrimonialistes des puissances⁶. Ces ressources sont d'ailleurs érigées en enjeu de sécurité nationale pour ces puissances et sont par conséquent porteuses d'un important potentiel conflictogène. Le « Grand jeu » diplomatique est saisissable par un quatrième facteur : la conjoncture et la structure. La conjoncture rend compte de l'influence de l'histoire dans le positionnement des puissances étrangères en Afrique centrale. En effet, la trajectoire historique permet de situer dans le temps les rivalités entre puissance traditionnelle (France) et puissances nouvelles en Afrique centrale (USA et Chine). La structure quant à elle renvoie aux reconfigurations géopolitiques mondiales, à l'issue de la fin de la guerre froide. La guerre idéologique va céder la place à une guerre économique et commerciale, dont les pays d'Afrique centrale (viviers des ressources et sources de débouchés) constituent l'un des théâtres opérationnels.

Positionnements asymétriques dans l'espace Afrique centrale : configuration mouvante des dispositifs bilatéraux

Le « Grand jeu » diplomatique s'observe à travers l'occupation de l'espace par les puissances étrangères. L'analyse des principales places diplomatiques des Etats retenus, révèle qu'en fonction de l'importance des intérêts que la puissance étrangère a dans un pays, en fonction du nombre d'entreprises rétrocedées par l'Etat au titre de la vague des privatisations, ou d'organismes non gouvernementaux stratégiquement implantés, il y aura une variation dans le nombre de missions diplomatiques et de postes consulaires. A titre d'illustration, les Etats unis d'Amérique sont présents dans l'ensemble des sept Etats observés. Ils disposent d'ambassades dans toutes ces capitales, à savoir : Yaoundé, Bangui, Ndjamena, Kinshasa, Brazzaville, Malabo et Libreville. Ce pays est pré-

sent dans 53 Etats africains. Seulement, l'Afrique centrale n'a pas toujours été dans son orientation stratégique. Pendant la guerre froide, la politique américaine en Afrique avait une nette orientation vers l'Afrique australe, notamment l'Afrique du Sud et l'Afrique de l'Ouest, avec le Nigeria. Quant à la Chine, la normalisation de ses relations avec la RDC date du 24 novembre 1972. Le président Kabila y a d'ailleurs effectué des visites en 2002 et 2005. Avec la Centrafrique, le rétablissement des relations diplomatiques est scellé en 1998. En 2001, le président Bozizé s'y rend suite à la visite, en 2001, de l'ancien ministre des affaires étrangères Tang Jiaxuan. La Chine et le Tchad ajustent leurs relations au niveau des ambassadeurs le 06 Août 2006. Dans le même temps, la Chine a enregistré deux visites du président Obiang en 2001 et 2005. En 2002, le vice-président de l'Assemblée populaire nationale visite à son tour la Guinée Equatoriale. Pour sa part, le Gabon établit des relations diplomatiques avec l'Empire du milieu le 20 avril 1974. En 2004, les deux Chefs d'Etat se rendent respectivement visite. Le Congo entretient des relations avec la Chine depuis le 22 février 1964. Le président Sassou s'y rend en 2005 tandis que le premier ministre Wen Jiabao à son tour effectue une visite officielle en 2006. Enfin le Cameroun a noué des relations diplomatiques avec ce pays le 26 mars 1971. Un échange des visites au Sommet a commencé en 2003, avec notamment celle du président Biya, faisant par ailleurs suite à celle effectuée un an plus tôt par le premier ministre Zhu Rongji.

Avant de présenter le dispositif français, un premier bilan s'impose. Les Américains ne misent pas sur le nombre de représentations puisqu'elles ne sont que sept dans les sept capitales retenues. Néanmoins, un regard sur les effectifs permet de comprendre l'ajustement qui est fait. Le profil des ambassadeurs nommés ici et là est en outre un critère d'évaluation de l'intérêt qu'a l'Etat d'accueil dans leur stratégie en Afrique centrale. La récente construction de leur plus grande ambassade, mitoyenne au palais présidentiel, pourrait témoigner de la centralité camerounaise dans le jeu américain. Pour la Chine, nous retenons par exemple deux critères révélateurs : la date d'établissement des relations diplomatiques et le volume commercial bilatéral. Ainsi, il s'en dégage que le Congo est le premier pays avec lequel la Chine a eu des relations « privilégiées ». Il occupe également le 1er rang s'agissant du volume commercial⁷ en 2005. La Guinée Equatoriale apparaît comme la 2e place stratégique chinoise dans

la même période, avec notamment un volume commercial bilatéral de 1,457 milliards de dollars⁸. Au regard des changements conjoncturels et structurels intervenus depuis 2005, il faut prévoir une modulation de ces statistiques, avec une éventuelle recomposition des enjeux chinois. En 2006 par exemple, la principale destination des exportations chinoises c'est l'Angola.

Des trois pays choisis, la France est la puissance étrangère la plus implantée diplomatiquement. Au Cameroun par exemple, elle dispose d'une ambassade et d'une section consulaire à Yaoundé, ainsi que d'un consulat général à Douala. En République centrafricaine, elle ne dispose que d'une ambassade. Ce décalage traduit à lui tout seul l'écart dans les plus values des capitales que sont Yaoundé et Bangui, dans le dispositif français. Au Congo, une ambassade à Brazzaville et un consulat général à Pointe noire furent créés. Avec le Cameroun, le Gabon est le seul Etat où la France dispose de trois services extérieurs. Il s'agit d'une ambassade et d'un consulat général à Libreville et d'une chancellerie détachée à Port-Gentil. Le Tchad dispose d'une ambassade française à Ndjamena. En Guinée Equatoriale, l'ambassade et la section consulaire sont installées à Malabo. En RDC, une ambassade est logée à Kinshasa. Ici, l'on observe bien que les services extérieurs français sont parfois concentrés dans la capitale. Cette centralisation administrative traduit en réalité la concentration des intérêts dans ces capitales. En d'autres termes, le lieu est lui-même enjeu. La taille de l'Etat, sa situation et sa configuration géopolitique déterminent aussi l'ampleur du dispositif français. Dans le cas de la RDC, la colonisation belge explique pour partie la faible présence institutionnelle publique, malgré le gigantisme géographique de cet Etat. En clair, tout en se positionnant par rapport aux rivaux qui tentent avec succès des incursions dans son pré carré⁹, la France va essayer de diffuser, sur le plan principal, la politique du « ni...ni ».

Instruments et équipements du « jeu » des « Grands » : un multilatéralisme « bilatéraliste »

Le jeu que se livrent les puissances étrangères en Afrique centrale est une construction géopolitique qui comporte des enjeux stratégiques et économiques. Il est attendu que trois principaux outils sont mobilisés par ces Etats.

Les outils diplomatiques

Dans ce registre, l'on retrouvera l'activisme des agents diplomatiques au profit des personnes

physiques et morales. C'est le cas de l'intervention d'un ambassadeur pour obtenir une audience à un groupe d'hommes d'affaires. Aussi, les grands vont-ils essayer de nouer des alliances stratégiques, en essayant de surpasser leurs conflits d'intérêts. Entre la Chine et les USA par exemple, une « instabilité relationnelle¹⁰ » a longtemps pesé sur les rapports entre les deux géants. Les USA ont d'ailleurs ignoré la République populaire de Chine jusqu'au 25 octobre 1971. Les questions liées à l'espionnage¹¹, à Taiwan, et aux droits de l'homme cristallisent ces antagonismes. Au nom de la téléologie des alliances (multiplicatrice de puissance), les deux Etats vont esquisser des rapprochements stratégiques pour éviter des affrontements néfastes à leurs quêtes communes de rayonnement planétaire¹². La France et l'Empire du milieu entretiennent aussi des relations parsemées d'avancées et de reculades. Le trait structurant ici est l'admiration du Général de Gaule pour ce pays. C'est d'ailleurs la France qui reconnaît en premier la Chine communiste le 27 janvier 1964. Les centres culturels jouent le jeu de la diplomatie culturelle. La culture étant vecteur de puissance, les intérêts étrangers tournent autour de la diffusion des valeurs dominantes post modernes, dans les sociétés d'Afrique centrales. Les Français ont été les premiers à exporter leur identité culturelle, aidés en cela par la colonisation. La revanche des Anglo-Saxons va se traduire par la dissémination de l'Anglais, qui s'impose comme première langue des affaires, malgré la localisation de la zone observée dans un environnement à très forte dominance francophone. La Chine va réagir, en créant un centre Confucius, pour irradier la civilisation chinoise en Afrique centrale (centre Confucius de l'IRIC). Enfin, ces puissances mettront sur pied des mécanismes permettant d'apporter un soutien au fonctionnement des Organisations en charge de l'intégration (CEEAC, CEMAC, CIPGL, CGG). Ici encore, le financement est à géométrie variable.

Les outils économiques

La diplomatie classique est mobilisée, pour servir de relais entre les chambres de commerce des deux pays. Très souvent, des journées économiques sont alternativement organisées. Les commissions mixtes, en tant que cadres d'évaluation et d'orientation de la coopération bilatérale, vont servir de lieu de foisonnement des expériences entre les entrepreneurs des différents pays. D'un autre côté, les trois grands vont négocier la signature des accords devant faciliter l'approfondissement des relations au plan économique et com-

merciale. A titre d'illustration, le Gabon et la Chine signent, tout comme avec l'Égypte et l'Algérie, des accords en matière d'exploration et d'exploitation du pétrole. Ces accords sont accompagnés par des outils tels que les APE, l'AGOA, les C2D, l'APD, le Tikad, etc. Ces instruments font l'objet d'un jeu diplomatique dans la mesure où ils sont institués par les puissances hégémoniques à des fins stratégiques. Les Américains créent leur mécanisme en réaction aux dispositifs français, tandis que la Chine tente d'instaurer un style différent, pour notamment insérer ses outils économiques dans un environnement fortement concurrentiel. L'importance de l'Afrique centrale s'avérant plus grande du fait de sa position au cœur de l'Afrique ainsi que des intérêts présents dans l'espace golfo-guinéen, les USA ont opéré une redéfinition de leurs priorités. En effet, en 1978, les investissements américains en Afrique ne représentaient que 3,2% de la moyenne mondiale. 37% de ce chiffre étant concentré en Afrique du Sud, le premier pays d'Afrique centrale bénéficiant de leurs investissements, ne vient qu'à la 6e position, avec 170 millions de dollars en 1976¹³. De manière globale, ces « grands » visent des projets d'infrastructures gigantesques, les industries d'extraction (voir le tableau ci-contre), et les usines de fabrication et d'assemblage des biens de consommation¹⁴.

Source : Philippe Hugon, « Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique », *Revue internationale de politique de développement* [En ligne], 1 | 2010, mis en ligne le 11 mars 2010, Consulté le 31 juillet 2010. URL : <http://poldev.revues.org/118>

La stratégie solitaire prédomine sur les arrangements communautaires ou multilatéraux. En d'autres termes, malgré l'existence des mécanismes au plan multilatéral, les puissances étrangères mettent sur pied des programmes bilatéraux parallèles, mieux à même de singulariser

leurs intérêts. Chaque « grand » essaye de positionner son instrument économique par rapport à celui de son rival. Une course à l'efficacité et à la visibilité institue une diplomatie économique offensive et contre-offensive.

Les outils militaires

Il est généralement admis qu'il existe une corrélation entre l'instabilité en Afrique centrale et les manipulations néo-coloniales des puissances impériales. L'imaginaire nominal de la violence politique y est fécond : coups d'Etat, guerres civiles, mercenariat, criminalité, etc. Pour faire face aux impératifs de reconstruction post-conflits, les pays étrangers fournissent parfois un soutien logistique aux opérations de maintien de la paix. Les accords de coopération militaires constituent, au plan bilatéral, le cadre d'expression du jeu stratégique. Là encore, il ne s'agit pas pour un hégémon de négocier au hasard. Les nomothètes stratégiques des puissances impériales cherchent principalement à obtenir des privilèges que n'ont pas obtenus ses rivaux ou, dans le cas contraire, à pouvoir en diminuer l'impact stratégique. Pour s'adapter aux reconfigurations géostratégiques du monde post-bipolaire, la France a entrepris de toilettier lesdits accords avec certains pays de son giron. Dans la perspective d'élever les « colonnes de la paix », un appui financier et logistique est en outre apporté aux écoles à vocation régionale.

Trois pays sont ciblés à cet effet : le Cameroun (avec notamment EIFORCES, le CPTMO, le PANVR, le CSID), le Gabon (EEM) et le Congo (EGT). Les américains décident, dans leur stratégie africaine de lutte contre le terrorisme, de convier le chef d'Etat-major d'un Etat d'Afrique centrale (le Tchad)

Tableau : Les Principaux opérateurs pétroliers en Afrique centrale, 2007

Pays (production en milliers de b/j)	Sociétés nationales	Principales compagnies étrangères	Type de contrat
Cameroun (82)	SNH	Total (70%), Perenco, Exxon Mobil, Pecten	CPP
Congo Brazzaville (222)	SNPC	Total (70%), ENI, Zetah, CMS Namco, Congoexp, Shell, Exxon Mobil, BP, Marathon, Anadarko	Joint-ventures, CPP depuis 1954
Gabon (230)	SNPG	Shell (30000 b/j), Total (35000 b/j), Perenco (41000 b/j) et petites compagnies privées (Marathon Oil 25000 b/j, Vitolco 15000 b/j, Adco 5000 b/j, Maure & Prom, Tullow Oil)	Commande concession F-CPP
Tchad (144)	SHI	Exxon Mobil (40%), Chevron Texaco (25%), Petronas (35%)	CPP

Abréviations utilisées dans le tableau : b/j : barils par jour ; CPP : contrat de partage de production.

Nationalité des opérateurs : Total, Maurel & Prom : France ; Exxon Mobil, Chevron Texaco, Marathon Oil : Etats-Unis ; Petronas : Malaisie ; Shell : Grande-Bretagne et Pays-Bas.

à la réunion organisée au siège du commandement européen de l'armée américaine (US-Eucom), à Stuttgart les 23 et 24 mars 2004. L'activisme militaire étasunien est par ailleurs exemplifié par le choix du Gabon et de l'Angola, pour la tournée du général Charles F. Wald, commandant adjoint de l'Eucom, dans dix pays (Ghana, Algérie, Nigeria, Angola, Afrique du Sud, Namibie,

Gabon, Sao-Tomé-et-Principe, Niger et Tunisie)¹⁵ 14 jours avant la réunion de Stuttgart. Le programme américain d'assistance militaire Initiative pan-Sahel (PSI), auquel est partie le Tchad, est opérationnel depuis novembre 2003 et doté pour 2004 de 6,5 millions de dollars. En sus, des dispositifs opératiques concurrentiels permettent de renforcer les capacités des troupes africaines, tout en veillant sur la sécurité de la zone, à travers notamment des bases militaires pré-positionnées¹⁶. Le Recamp, Africom¹⁷, et Acota¹⁸ participent de cette démonstration. Pour bien comprendre le jeu ici, il convient d'opérer une lecture géostratégique comparée de ces différents dispositifs. Sur ces derniers points, l'on note une relative présence chinoise dans le jeu opérationnel militaire. Il semble donc que ce pays préfère le diplomate au soldat. Néanmoins, l'Empire du milieu a signé des accords militaires avec le Congo. Du matériel militaire fut vendu par Pékin au Tchad, à l'Angola, au Zimbabwe, à la RDC, à la Centrafrique, au Liberia, et au Sénégal. La diplomatie militaire permet aux différents Etats étrangers de contrecarrer les outils mobilisés par les autres. Il s'agit d'imposer son dispositif, au détriment de la puissance alternative. L'innovation technologique, les spécificités méthodologiques, et l'adaptabilité en constituent les leviers.

Au total, le « Grand jeu diplomatique » en Afrique centrale est multi-niveau, en ce sens qu'il institue une pluralité actancielle¹⁹. Cette contre unicité induit à la fois une étatisation et une transnationalisation des sphères géopolitiques, géostratégiques et géoéconomiques. Le « Grand jeu » s'établit autour des cadres bilatéraux et multilatéraux. Il entraîne enfin une multiplicité des stratégies notamment politique, économique et militaire. L'objectif était de montrer que la présence des missions diplomatiques et des postes consulaires des Etats retenus procède d'un grand dessein : assurer la préservation des intérêts des Etats d'envoi et se positionner par rapport aux puissances rivales. Par des connexions officielles autant qu'informelles au sein des corps élitaires des formations étatiques, les agents diplomatiques sont très souvent au service des acteurs et organisations privés ayant

leurs propres nationalités. Cette « clocked room diplomacy » privilégie l'information économique destinée à leurs entrepreneurs et hommes d'affaires désireux de gagner des grands contrats, d'acquérir des sociétés d'Etats à privatiser, etc. Une analyse des places diplomatiques des différentes capitales, dans une perspective comparatiste, révèle soit une décote, soit alors une plus value de l'Etat d'Afrique centrale dans les dispositifs stratégiques concurrentiels des puissances étrangères. L'on peut à présent avancer que, certains hégémons africains prennent part à ce jeu des grands bien plus en tant que acteurs de seconde et non de première zone²⁰. Il se dégage du jeu entre les puissances étrangères que les Etats d'Afrique centrale constituent les sites des « batailles » d'implantation. Mais ceux-ci sont également les cibles des convoitises, les interlocuteurs du façonnement des enjeux rivaux. Les hégémons régionaux, pour leur part, essaient avec des fortunes diverses, de se frayer un chemin dans un environnement dominé par le dehors (MTN par exemple pour l'Afrique du Sud et noliwood pour le Nigeria). Pour dynamiser le « Grand jeu diplomatique » en Afrique centrale, il est important que les puissances africaines, puissent développer des stratégies plus offensives d'une part, et que les Etats du site des rivalités mutualisent leurs visions stratégiques, au niveau supra national, pour réguler les entreprises impériales extérieures. Au regard de l'émergence d'un centre et d'une périphérie dans l'animation du jeu, une échelle variable des puissances diplomatiques dans cette sous-région peut être établie. En élargissant l'échantillon des Etats présents dans la zone, nous pouvons aboutir à des lignes de différenciation. Cette entreprise classificatoire est adossée sur quatre blocs ou groupes constitués d'Etats « prédateurs » en Afrique centrale²¹.

Groupe 1 : Les hyper puissances diplomatiques : France, USA, Chine

Groupe 2 : Les puissances diplomatiques : Royaume Uni, Japon, **Groupe 3** : Les nouvelles puissances diplomatiques : Chine, USA, Brésil, Inde

Groupe 4 : Les petites puissances diplomatiques : Russie, Espagne, Portugal, Afrique du Sud, Nigeria, la Libye, Italie.

1- Entendu, dans la perspective Bourdieusienne, comme un espace dans lequel des acteurs interagissent de manière conflictuelle et pacifique, en tenant compte ou en ignorant ses règles d'organisation.

2- Voir Jacques Sapir (dir), et Jacques Piatigorsky (dir), *Le grand jeu. Enjeux géopolitiques de l'Asie centrale*, Paris, Editions autrement, 2009. Zbigniew Brzezinski, *Le grand échiquier*, Paris, Hachette, 2000.

3- Il s'agit des Etats-Unis d'Amérique, de la France et de la Chine (elle encourage, dès 2001, l'implémentation de la politique « go out », visant à encourager l'implantation africaine des entreprises chinoises).

4- Le Cameroun, le Tchad, le Gabon, la Guinée équatoriale, la Centrafrique, la RDC, et le Congo.

5- Article 3 : « Les fonctions d'une mission diplomatique consistent notamment à :

b) protéger dans l'Etat accréditaire les intérêts de l'Etat accréditant... ».

6- Wullson Mvomo Ela parlerait d'appel d'empire. Voir « Pétrostratégie et appel d'Empire dans le Golfe de Guinée », *Enjeux*, n°22, janvier-mars 2005. Mais l'auteur s'est inspiré de ghassan salamé appel d'empire; ingérence à l'âge de la mondialisation

7- 2,423 milliards de dollars

8- La Centrafrique ferme le tableau, avec seulement 16 millions de dollars. Le Gabon (390 millions), la RDC (226 millions), le Tchad (206 millions) et le Cameroun (197 millions) occupent une place proportionnelle dans la stratégie chinoise.

9- Selon un auteur, le temps des chasses gardées est révolu. Ceci est dû à quatre facteurs : l'érosion des politiques de protection, les ajustements, les libéralisations unilatérales et la pression de l'OMC et enfin les démembrements territoriaux des Etats (facilité pour l'économie de guerre). Lire Jean Coussy, « Idéologie, diplomatie et intérêts dans les relations économiques afro asiatiques », *Politique africaine*, n°76, décembre 1999

10- L'expression est de Stéphanie Bessière, *La Chine à l'aube du 21e siècle : le retour d'une puissance ?* Paris, l'Harmattan, 2005, p.105.

11- Un avion-espion américain a survolé le ciel chinois le 01er avril 2001. Le 28 février 2001, une

citoyenne chinoise résidente permanente aux USA et sur le point d'obtenir la nationalité américaine est arrêtée et officiellement inculpée d'espionnage.

12- Les deux pays sont respectivement 1er et 2e importateur mondial de pétrole.

13- Pour aller plus loin, lire Marc Alcadi de Saint Paul, *La politique africaine des Etats-Unis*, Nouveaux Horizons, 3e éd, 1989, pp 139-et ss.

14- Lire Johanna Jansson, *La présence chinoise dans le secteur des industries extractives d'Afrique centrale*, Atelier de stratégie pour les industries extractives d'Afrique centrale, Douala, mars 2010. Au Gabon : CMEC (fer) et CICMIH (manganèse). En Centrafrique (achat d'une concession d'uranium à Areva). Au Tchad : CNPC (produit du pétrole depuis 2003 dans le bassin de Bongore. Création d'une raffinerie en 2008 à N'djamena. Dès 2011, production de 20000 barils par jour). Au Cameroun (Sinosteelcam : mines, Yang Chang : pétrole et gaz).

15- Colin Powell a également effectué une visite en Angola et au Gabon en septembre 2002.

16- Des cinq bases militaires françaises en Afrique, deux sont situées en Afrique centrale : N'djamena et Libreville.

17- Les bases prévues à Djibouti, dans la Corne de l'Afrique, en Algérie et à Madagascar couvrent tout le continent.

18- Ce programme a fait suite à celui dénommé Acri (initiative de réponse aux crises africaines), lui-même ayant remplacé la Force de réponse aux crises africaines créées en 1996. Acota (African Contingency Operations Training Assistance) est mis sur pied en 2002.

19- Dans le cas précis de la Chine, elle dispose de trois niveaux : niveau 1 : le Gouvernement, niveau 2 : les entreprises chinoises, niveau 3 : commerçants à petite échelle.

20- C'est le cas par exemple du Nigeria ou de l'Afrique du Sud.

21- Ceci est juste à titre de schématisation. Nous n'avons pas, au demeurant, l'ambition de proposer un classement ne varietur. Les critères pertinents justifiant une telle approximation sont : le volume des échanges, la taille de l'implantation des missions diplomatiques, le poids des entreprises nationales, le rythme des visites au sommet.

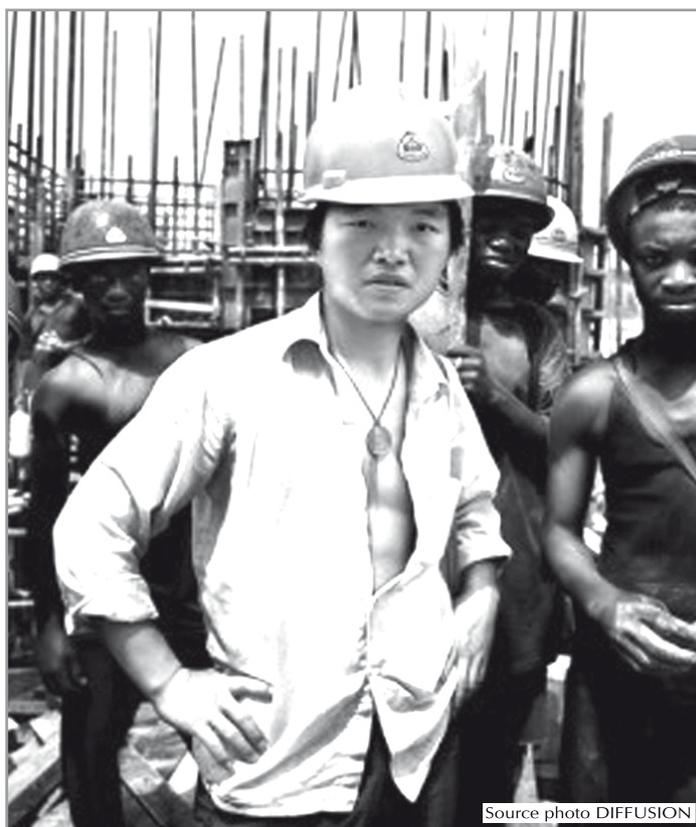
Pays émergents : réorientation stratégique et repositionnement dans le champ géoéconomique africain

Par Frank EBOGO, doctorant en science politique, CREPS/Université de Yaoundé II-Soa (Cameroun)

A l'aube de la décennie des indépendances africaines, deux trajectoires parallèles ont globalement marqué l'histoire de la coopération entre l'Afrique et le reste du monde. Qualifiée de coopération Nord-Sud, la première trajectoire, suivant la logique coloniale, reposait essentiellement sur les liens historiques entre les pays africains et leurs principales puissances tutélaires (France, Grande Bretagne, Portugal, Espagne, etc.). Un postulat philosophique sous-tendait cette approche : les pays en développement étaient en retard par rapport à l'histoire du monde. C'est pourquoi les nations industrialisées avaient le devoir moral de leur apporter une aide bilatérale ou multilatérale à travers des dons et des prêts aux conditions préférentielles. D'où le glissement de la notion de coopération vers le concept d'aide publique au développement.

Cette relation par essence « verticale et asymétrique¹ » a contribué à considérer les pays en retard comme « des lieux, des territoires, des sources dans le jeu international et dans les re-

compositions continues des alliances² ». Au final, en basculant vers l'aide conditionnée, la relation Nord-Sud ne s'est détachée ni d'une vision utilitariste ni d'une orientation trop stratégique de la coopération internationale³.



Source photo DIFFUSION

La deuxième trajectoire empruntée par les Etats africains a conduit vers le renforcement de la coopération avec les autres pays en voie de développement. Tantôt identifiée au Tiers-Monde⁴, tantôt au G77⁵, voire au front des Non Alignés⁶, la coopération Sud-Sud tranche radicalement avec le paternalisme de la relation Nord-Sud. Contrairement aux allures géopolitiques et géostratégiques de la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud repose sur un solide socle géoculturel et géoéconomique⁷. La figure de l'Africain famélique a été remplacée par celle du partenaire responsable.

Par suite, trois séquences historiques ont caractérisé les relations Sud-Sud. Le premier moment, qui s'étend sur la bi-décennie 60-80, correspond à la naissance et à la construc-

1- Jean-Jacques GABAS, Nord-Sud : l'impossible coopération ?, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, Coll. La Bibliothèque du Citoyen », p. 16.

2- Ibid., p. 15.

3- Si les Etats-Unis ont, dans le cadre de leur stratégie d'endiguement, recouru à l'aide pour éviter un basculement de certains Etats vers le bloc soviétique, les anciennes puissances coloniales européennes l'ont quant à elles instrumentalisée afin de pérenniser leur précarré géopolitique. Le délitement du bloc de l'Est, quelques années plus tard, n'a d'ailleurs pas diminué la dimension politico-stratégique de l'aide publique au développement : les Etats orientent leur soutien financier en priorité vers des pays qu'ils considèrent comme stratégiques pour l'équilibre au Moyen-Orient (Egypte, Arabie Saoudite), pour la lutte contre la drogue (Colombie), contre le terrorisme (Pakistan).

4- Cette expression a été utilisée pour la première fois par le démographe français Alfred SAUVY, en 1952, pour signifier qu'à côté du monde occidental (premier monde) et du monde communiste (deuxième monde), un troisième monde (celui des exclus des deux précédents) émergeait sur la

scène internationale. Voir, SAUVY Alfred, « Trois monde, une planète » in L'observateur, 14 août 1952.

5- A sa création en 1964, au cours de la 1ère Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement, (CNUCED), le G77 désignait l'ensemble des pays en développement qui revendiquait une meilleure prise en compte de leurs intérêts sur la scène internationale. Aujourd'hui, le groupe compte plus de 120 pays. Mais cette dénomination demeure encore.

6- Constitué en 1955, à la suite de la Conférence de Bandoung, le Non-alignement est, à l'origine, un mouvement qui refuse la logique des affrontements entre les blocs idéologiques (Ouest-Est).

7- Sur cette base géoculturelle et géoéconomique, le géographe gabonais Louis ROPIVIA a postulé l'hypothèse d'un « impérialisme gondwanien » pour décrire la dynamique intégrative, amorcée dans les années 80, entre les pays du sous-continent américain (Brésil), l'Afrique et le sous-continent indien originellement reliés au continent africain.

tion identitaire du Sud. La deuxième phase est quant à elle marquée par une hibernation de la coopération Sud-Sud, à cause notamment du marasme économique des années 80 et des hoquets liés à la démocratisation au début des années 90 qui ont secoué la plupart des Etats africains. La séquence actuelle qui est travaillée par la dynamisation de la relation partenariale Sud-Sud, est principalement l'œuvre des pays émergents. Pendant que la relation historique et ombilicale liant l'Afrique aux anciennes métropoles semble se fissurer, on remarque a contrario une intensification et une diversification de la coopération entre les pays émergents et les Etats africains. Il importe par conséquent d'appréhender et de comprendre la spécificité du partenariat Sud-Sud qui ne saurait être analysé ni évalué suivant les standards de la coopération Nord-Sud⁸. D'une manière générale, la coopération entre les pays émergents et les pays africains peut être analysée sous l'angle bilatéral, trilatéral et multilatéral.

Une coopération bilatérale

Plusieurs pays du Sud ont développé une coopération intense avec le continent africain, soit officiellement à travers la signature des accords de partenariat économique⁹, soit hors de tout cadre formalisé¹⁰. Selon la CNUCED, les échanges de marchandises entre le continent et les pays émergents ont connu une croissance rapide, depuis le milieu de la décennie 90. Alors que les investissements étrangers provenant du Sud étaient seulement de 34 milliards de dollars en 1995, ils sont passés à 97 milliards en 2004, avant de bondir à 283 milliards en 2008, année au cours de laquelle, pour la première fois, ils ont dépassé le commerce total entre l'Afrique et son principal partenaire commercial, l'Union européenne¹¹. Parmi les pays émergents qui ont effectué une percée rapide en Afrique, on cite habituellement la République de Chine. Si dans un premier temps, la coopération entre la Chine et les pays africains reposait sur une non-reconnaissance de Taiwan comme Etat souverain, c'est résolument vers les années 90 que cette coopération va être dyna-

misée grâce notamment aux premières visites effectuées par le Président Jiang Zemin en 1996 et par son successeur Hu Jintao¹² sur le continent africain. La coopération sino-africaine a été formalisée, en 2000, dans le cadre du Forum Chine-Afrique¹³. Les investissements chinois en Afrique ont augmenté de 81% sur un an au premier semestre 2009, pour s'élever à 552 millions de dollars. La Chine commerce avec 53 pays d'Afrique, et accorde depuis 2005 des exonérations totales de taxes aux pays les plus pauvres. En juin 2009, un total de 890 millions de dollars de produits africains avait bénéficié de ce traitement préférentiel. Enfin, environ 1000 entreprises chinoises sont enregistrées et autorisées à faire du commerce en Afrique.

A côté de la Chine, l'Inde s'affiche également comme un pays émergent qui entretient des relations commerciales très privilégiées avec l'Afrique. Cette coopération a abouti en avril 2008 à l'organisation du premier Sommet Inde-Afrique. Moins visible et moins médiatisée que celle du concurrent chinois, la stratégie indienne de conquête des marchés africains n'en est pas moins déterminée. Si les Chinois utilisent les fonds publics pour financer leurs investissements en Afrique, les Indiens quant à eux ont privilégié le secteur privé. Contrairement aux idées reçues, même si la Chine et l'Inde sont des concurrents dans le champ géoéconomique africain, il reste que ces deux pays ont une coopération bilatérale très intense, plus connue sous le nom de «Chindia»¹⁴. En ce qui concerne la Turquie, sa coopération avec l'Afrique s'est également accélérée depuis le début du siècle lorsque le Gouvernement a proclamé 2005 «l'Année de l'Afrique», avant de tenir, en août 2008, à Istanbul, le 1er Sommet Turquie-Afrique. Sur un total de 50 pays africains présents, 29 Chefs d'Etat et de Gouvernement participèrent directement aux travaux. D'autres pays émergents comme le Brésil et la Corée du Sud, quoique pouvant paraître comme de partenaires modestes, déploient tout de même des jeux en vue de l'accès et du contrôle du champ économique africain.

8- Cf. Déclaration finale des Ministres des Affaires étrangères du G77 et de la Chine, New-York, 25 septembre 2009.

9- C'est le cas du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) et d'autres pays tels que la Turquie, la Corée du Sud, l'Arabie Saoudite. Tous ces pays émergents ont renouvelé leurs partenariats avec certains Etats africains.

10- Selon le CNUCED, la République bolivarienne du Venezuela entretient des relations commerciales non-formalisées avec certains pays africains.

11- UNCTAD, Economic development in Africa. Report 2010. South-South cooperation/ Africa and the new forms of development partnership, June 2010, p. 99

12- En 5ans, le Président chinois Hu Jintao a effectué 4 voyages au cours desquels il a visité 18 Etats africains.

13- Depuis le début du siècle, quatre réunions ministérielles du Forum Chine-Afrique se sont tenues : Beijing (2000) ; Addis-Abeba (2003) ; Beijing (2006) suivi du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ; Sharm-El Sheikh (2009).

14- On doit ce néologisme à Jairam Ramesh, actuel ministre indien de l'environnement. Lire à ce sujet : Tanguy STRUYE de SWIELANDE, «Chindia», une relation complexe », in *Diplomatie*, n° 46 septembre-octobre 2010, pp. 58-64

Une coopération trilatérale

Certaines études faites sur la percée des pays émergents en Afrique n'ont retenu que le bilatéralisme, minorant ou ignorant l'approche trilatérale portée par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud. Ce qui semble réducteur au vu des regroupements qui s'opèrent entre les pays émergents dans leur quête et leur conquête du champ économique africain. En effet, on assiste depuis le début du XXI^{ème} siècle à la construction d'un axe coopératif entre l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud. L'une des caractéristiques principales de ce qu'on peut désormais appeler le « triumvirat tropical » est que l'Afrique du Sud, en tant que pont stratégique entre le sous-continent indien et le Brésil, abrite une importante diaspora issue de ces deux pays.

La coopération trilatérale qui a été inaugurée, en 2003, par les Ministres des Affaires étrangères de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud, a débouché sur la création de la plateforme de discussion dénommée IBSA (acronyme formé à partir des initiales de ces pays). Afin de pérenniser cette plateforme de travail, le partenariat IBSA a prévu des rencontres annuelles entre des ministres et des sommets bien-naux entre les Chefs d'Etat¹⁵. Par ailleurs, l'objectif de l'IBSA est double : sur le plan trilatéral, intensifier les échanges commerciaux entre les pays membres ; et, sur le plan multilatéral, influencer l'agenda politique international en présentant non seulement une position unique sur certains sujets, mais également, en défendant collégalement leurs intérêts au sein des organisations internationales, à l'instar des institutions de Bretton Woods, et l'OMC. Les contributions des pays parties de ce partenariat qui s'élèvent à 1 million de dollars US ont servi au financement des projets de développement au Burundi, au Cap Vert et en Guinée-Bissau¹⁶.

Une coopération interrégionale

A la différence de l'approche trilatérale qui consacrait un partenariat entre trois puissances, la coopération interrégionale se veut davantage globale et intercontinentale. Au niveau régional, même si le CNUCED évoque un possible rapprochement entre les Africains et les Arabes¹⁷, il reste que deux partenariats stratégiques lient concrètement l'Afrique à l'Asie, d'une part, et à l'Amérique du Sud, d'autre part.

Les premiers contacts entre l'Afrique et l'Asie remontent à la Conférence de Bandoung (Indonésie) de 1955 qui jeta les jalons du Mouvement des Non-alignés. D'abord préoccupés des questions de politique et de géopolitique (lutte contre la colonisation, l'apartheid, la prolifération nucléaire, etc.), l'Afrique et l'Asie réunies sous la bannière du Non-alignement, ont décidé, en marge du cinquantième anniversaire de la Conférence de Bandoung, en 2005, de donner une nouvelle impulsion à leur coopération. D'où la mise en place du Nouveau Partenariat Stratégique Asie-Afrique (NPSAA) qui couvre les domaines aussi variés que la politique, l'économie et la culture. Plateforme par excellence du partenariat entre l'Afrique et l'Asie, le NPSAA prévoit, tous les quatre ans, un Sommet entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement et des forums commerciaux, ainsi qu'une rencontre bisannuelle entre certains chefs de départements ministériels.

Le second partenariat interrégional a été scellé entre l'Afrique et l'Amérique du Sud (AAS) au cours d'un Sommet organisé, à Abuja (Nigeria) du 26 au 30 novembre 2006. L'objectif de cette rencontre était d'établir une plateforme formelle d'échanges et de discussions entre les deux continents. Il fut même convenu d'organiser tous les deux ans un sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. C'est dans ce contexte que le second Sommet du partenariat AAS s'est tenu en septembre 2009 à Nueva Esparta (République bolivarienne du Venezuela). Vu les opportunités d'affaires qui s'offrent aux deux continents dans les domaines aussi variés que l'agriculture l'énergie et les infrastructures, il fut convenu de mettre en place une association d'hommes d'affaires, ainsi qu'une banque afro-américaine.

Entendu comme un espace éclaté de relations sociales concurrentielles, voire conflictuelles, le champ géoéconomique africain met en scène les pays développés et les pays émergents qui se posent et s'opposent pour contrôler les ressources naturelles. Comme on peut donc le constater, l'Afrique jadis considérée comme le bastion inexpugnable de certaines anciennes puissances coloniales, est devenue depuis le début du XXI^{ème} siècle, l'objet des quêtes et des conquêtes de la part les pays émergents. Une question demeure : pour devenir des pays émergents, les Etats africains doivent-ils privilégier le partenariat égalitariste Sud-Sud au détriment de la coopération Nord-Sud tant décriée pour son caractère paternaliste?

15- Le premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IBSA a eu lieu en 2008.

16- Informations disponibles sur le site électronique de l'IBSA à l'adresse:

<http://www.ibsa-trilateral.org/>.

17- UNCTAD, op. cit., p.23-24

Analyse de la politique de cessions d'actifs agricoles aux entreprises étrangères au Cameroun

Par Eustache AKONO ATANGANE, politologue CREPS /Université de Yaoundé II (Cameroun)

Depuis quelques années, on assiste une certaine affluence des États étrangers et des sociétés privées vers les terres africaines. En moins d'une dizaine d'années, plus de 2,49 millions d'hectares ont été octroyés dans les pays africains. Cette nouvelle ruée vers les terres africaines paraît plus catastrophique que bénéfique pour les populations autochtones ; quand on sait que, à Madagascar c'est la cession d'une immense superficie de terres arables à l'entreprise sud-coréenne Daewoo Logistics qui a enclenché les mouvements qui ont entraîné la démission du président Marc Ravalomanana. Dans une autre mesure, c'est les questions d'exploitation et de propriété des terres qui empoisonnent les relations inter-zimbabwéennes depuis son indépendance en 1980. Ces questions ont entraîné famine, effondrement de l'économie, pour déboucher sur des violences postélectorales et, finalement, un gouvernement trouble d'union nationale. Ces exemples sont certes criants, mais la question de la propriété des terres est devenue un enjeu majeur en Afrique. Depuis 2004, ce sont au total 2,49 millions d'hectares qui ont fait l'objet de transactions, soit des concessions, soit des ventes, dans cinq pays, l'Éthiopie, le Ghana, Madagascar, le Mali et le Soudan. Les achats de terres sont en rapide augmentation en Afrique et ailleurs, entraînant le risque, si ces opérations sont mal réalisées, que les populations rurales les plus pauvres perdent leurs droits sur les terres et autres ressources naturelles.



Source photo DIFFUSION

Les investisseurs internationaux, naturellement, achètent de préférence les meilleures terres agricoles, qui constituent pourtant le moyen de subsistance des populations locales, qui risquent d'en perdre l'usage. Pourtant, les gouvernements sont indifférents à cet aspect. Le Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation prend en compte dans les investissements fonciers « les acquisitions et locations de terres à grande échelle », définies comme « l'acquisition ou la location à long terme de vastes étendues de terres arables (plus de 1 000 ha) dans un certain nombre de pays en développement. » Les terres les plus demandées sont celles qui « se trouvent à proximité de ressources en eau et peuvent donc être irriguées pour un coût relativement faible en termes d'infrastructures, et les terres qui sont le plus près des marchés et à partir desquelles les produits peuvent être facilement exportés¹ ». La

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dont le dernier rapport annuel cible le secteur agricole, évalue les flux d'investissements directs étrangers (IDE) internationaux au sens large². Selon la définition de l'Agence française des investissements internationaux reprenant celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il s'agit d'une « activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidant dans un autre

1- De Schutter O., Acquisitions et locations de terres à grande échelle: ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'Homme. Exposées par le Rapporteur spécial des Nations unies sur le

droit à l'alimentation, 2010.

2- CNUCED, World Investment Report 2009: Transnational Corporations, Agricultural Production and Development, 2009.

pays. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions). [...] Ces données incluent également les transferts de trésorerie entre la maison mère et sa filiale [...], ainsi que les achats de biens immobiliers par les entreprises et les ménages non résidents ». Contrairement aux investissements de portefeuille, les IDE impliquent une prise de contrôle de la part de la firme étrangère. Le seuil à partir duquel le contrôle s'exerce est arbitraire. Le FMI retient le seuil de 10 %.

Motivations des États et sociétés étrangers pour les terres africaines

Les pays acquéreurs des biens agricoles, principalement la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Égypte ou certains États du Golfe, n'ont pas (ou plus) chez eux suffisamment de surfaces exploitables pour assurer leur autonomie alimentaire. Ils se tournent alors vers les régions du monde qui disposent encore de ressources hydriques et de larges terres arables inexploitées. Ils le font soit directement, notamment par leurs fonds souverains (cas des Émirats arabes unis ou du Qatar, mais pas de la Chine), soit par des entreprises d'État, soit enfin par leurs industriels privés. Il s'agit souvent de stratégies d'achat bien établies : la Corée du Sud a ainsi mis en place une structure publique d'accompagnement chargée de mettre en œuvre un plan décennal de développement agricole à l'étranger. Certains États ont même définitivement cessé d'encourager le développement de filières de production agricoles domestiques, un objectif auparavant prédominant : l'Arabie Saoudite, qui importe 96 % de ses consommations alimentaires, envisage ainsi l'arrêt des cultures céréalières trop gourmandes en eau sur son sol d'ici à six ans. Pour certains de ces pays, confrontés au manque de ressources foncières et hydriques, la dépendance alimentaire vis-à-vis des marchés extérieurs s'amplifie et la recherche de nouvelles stratégies de sécurité alimentaire s'impose comme une priorité d'action politique et économique. Le cas de la Chine, qui accroît ses positions foncières en Afrique en général et au Cameroun en particulier, constitue une illustration. Depuis 2007, le gouvernement chinois a fait le choix d'une production agricole hors des frontières : la Chine fait partie des quatre pays dont les entreprises d'État acquièrent ou louent de plus en plus de terres agricoles en

Afrique, en Russie, en Asie du Sud-Est, voire en Amérique latine. Au total, ce sont quelques 2,1 millions d'hectares qui auraient été investis par des intérêts chinois dans le monde.

Les pays arabes se montrent aussi particulièrement actifs dans la « course aux terres agricoles ». Forts d'une manne financière substantielle, certains États du Golfe (Arabie saoudite, Qatar, Koweït, Émirats Arabes Unis, Bahreïn) explorent les ressources agricoles disponibles à travers la planète, négociant des concessions foncières par l'intermédiaire d'entreprises d'État (Qatari Diar) ou de fonds souverains (Kuwait Investment Authority via le fonds Kuwait China Investment Corporation). En Égypte, l'un des plus gros importateurs mondiaux de blé, les autorités multiplient les démarches au Soudan et en Ouganda, pour produire du blé, composante majeure du régime alimentaire égyptien.

Dans cette perspective, ces États sont susceptibles de réaliser de plus en plus d'investissements de grande ampleur à l'étranger, directement ou par l'intermédiaire d'entreprises et de véhicules financiers dédiés. Ces stratégies d'externalisation se poursuivront sous différentes formes (location de terres et de capacités de transformation, achat à terme de récoltes, etc.) mais servent une même logique, celle de la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire national. Si certains États sont mus par l'inquiétude de ne pouvoir répondre aux futurs besoins alimentaires de leur population, en particulier dans un contexte où leurs terres disponibles viennent à manquer, les industries ont davantage à cœur de s'internationaliser. Les cultures sont alors largement destinées à l'exportation. A croire un expert de la FAO, « les motivations sont multiples. L'insécurité alimentaire, les mécanismes financiers destinés à encourager le stockage du carbone, les biocarburants et la recherche d'opportunités de placement plus stables que les marchés financiers alimentent les anticipations d'augmentation de la valeur des terres. »

En fait, le phénomène en lui-même n'est pas nouveau : au début du XXe siècle, la société américaine United Fruit Company possédait près du quart des terres arables du Honduras (d'où l'origine de l'expression bien connue, « République bananière »). Ce qui est nouveau cependant, c'est l'ampleur des investissements, et le fait que des États y participent. L'élément catalyseur a été la crise alimentaire de 2008. Elle a obligé certains États à limiter leurs exportations de denrées, et incité les pays n'ayant plus suffisamment de ter-

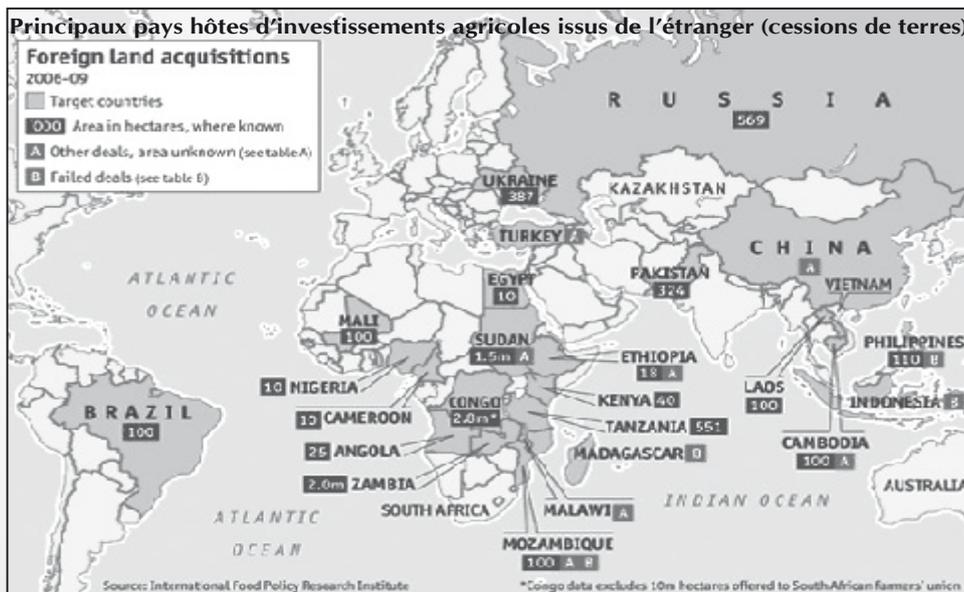
res agricoles (Chine, Japon, Corée du Sud, États du Golfe, etc.) à produire à l'étranger au lieu d'importer des récoltes. Qu'elles fassent intervenir des fonds souverains, des entreprises d'État ou des industriels privés, ces politiques sont désormais rigoureusement planifiées. La crise financière a également valorisé les actifs agricoles en tant que valeur refuge et encouragé l'investissement financier³.

En considérant tous ces paramètres, il ressort que les cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement sont ainsi appelées à prendre de l'ampleur au cours des prochaines années.

Les principaux pays cibles

Les récepteurs des investissements agricoles étrangers sont des pays en développement disposant de grandes superficies de terres arables considérées comme « disponibles » et peu chères avec des avantages comparatifs en matière de production agricole : climat favorable, main-d'œuvre peu coûteuse. Raison pour laquelle, les dirigeants de la FAO qualifiaient ces initiatives de « néocolonialistes ». D'autant plus que les investisseurs prospectent de plus en plus loin de leurs « greniers » traditionnels. Les pays du Golfe s'éloignent du Soudan et du Pakistan pour se diriger majoritairement en Afrique subsaharienne, mais cette destination n'est pas exclusive. La moitié des projets concernerait l'Afrique, plus de 20 % la région Pacifique-Asie de l'Est, moins du quart la zone Europe-Asie centrale, et l'Amérique latine en concentrerait environ 10%⁴. Parmi les principaux pays cibles en Afrique, nous pouvons citer : l'Angola, le Cameroun, l'Éthiopie, la République Démocratique du Congo, le Ghana. Ces différents pays cèdent les actifs agricoles⁵ (terres, récoltes, fermes, usines, capacités de stockage) à des entreprises ou des États étrangers dans des conditions qui suscitent parfois des craintes ou des interrogations.

On note cependant un certain décalage entre les données reprises par les médias, qui constituent la source d'information la plus abondante sur le sujet, et la réalité des investissements sur le terrain: la comparaison réalisée par la Banque mondiale entre la revue de presse de l'ONG GRAIN et les projets officiellement répertoriés par les administrations foncières des pays concernés montrent une tendance inflationniste dans l'estimation des superficies et les conditions d'acquisition⁶. Les projets mentionnés par les médias sont principalement de grande taille (supérieurs à 25 000 hectares), mais la Banque mondiale a établi que la notion d'« investissement de grande ampleur » variait sensiblement d'un contexte national à l'autre (plus de 2 000 hectares en Ukraine, à partir de 500 au Mozambique). En outre, l'étude révèle qu'un grand nombre d'investissements sont d'origine domestique, même si certains acteurs nationaux peuvent servir d'écran à un mandataire étranger. Enfin, l'annonce des projets n'est pas synonyme de mise en œuvre réelle : sur l'ensemble des projets africains mentionnés par la presse, environ un quart sont en cours de définition stratégique, une proportion équivalente à l'étape de la production initiale et une quantité négligeable en pleine production. La majorité des terres (environ trois quarts des projets) sont dédiées à l'agriculture vivrière, les cultures d'agrocarburants représentant moins de 20 % des projets.



Source : The Economist (2009), Note de l'IFPRI⁷.

3- Clavé (Michel), Mission présidée par, « Rapports et Documents », Les cession d'actifs agricoles à des étrangers des pays en développement, p. 7, Centre d'analyse stratégique, Paris, juin 2010, 108 pages.

4- Données de la revue de presse de l'ONG

5- les actifs agricoles correspondent aux facteurs de production agricole au sens large. La littérature s'est jusqu'à présent centrée sur l'aspect foncier mais ces actifs comprennent également les unités de production (exploitations et usines de transformation à

différents niveaux de la chaîne de valeur agroalimentaire), ainsi que les récoltes, dont l'achat peut être contractualisé à l'avance.

6- GRAIN, Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière, Rapport, octobre 2008.

7- IFPRI (2009), « Land Grabbing » by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities », avril: 2009 www.ifpri.org/sites/default/files/publications/bp013all.pdf.

Cependant, le phénomène reste difficilement quantifiable, du fait de l'opacité des contrats : en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est, 15 à 20 millions d'hectares auraient été cédés de 2006 à 2009⁷. Cette surface ne représente au final que 1 % des terres cultivées au niveau mondial, ce qui peut paraître mineur : mais si la tendance se poursuivait sur trente ans, elle deviendrait significative.

Parmi les pays africains répertoriés par l'étude, se retrouvent trois pays d'Afrique centrale, à savoir : l'Angola (25 000 hectares) le Cameroun (plus de 26 000 hectares) et la République Démocratique du Congo (280 000 hectares). Ces trois pays prouvent, s'il en était encore besoin, que les terres d'Afrique centrale font déjà véritablement objet d'appropriation par les États et sociétés étrangers.

En somme, seul le deuxième fera l'objet d'un examen approfondi dans cette analyse.

Analyse des transferts d'actifs agricoles au Cameroun

Entre réalités et faux semblants, l'état des lieux d'un phénomène de moins en moins médiatisé au Cameroun est difficile. Les estimations de l'ampleur des transferts d'actifs agricoles concernant le Cameroun sont encore peu connues, en raison du caractère confidentiel de nombreux contrats.

En fait le Cameroun dispose d'environ 71 000 kilomètres carrés des terres cultivables. Cette surface représente près du tiers de la superficie nationale (475 000 km²). A première vue, on croirait que les cessions de terres agricoles seraient une aubaine pour les agriculteurs nationaux; ce qui n'est pourtant pas le cas, car le manque de moyens adéquates qu'accusent les nationaux résultent de l'absence de politique agricole des pouvoirs publics. Cette absence de vision est exploitée par des étrangers, principalement des Chinois. Ceux-ci auraient déjà acquis plus de 26 000 hectares des terres cultivables dans la région de l'Est, dont des contrats de concession les lient avec le gouvernement camerounais manquant considérablement de visibilité et de clarté. Raison pour laquelle, il y a lieu d'avoir des inquiétudes, au regard de l'opacité qui entoure les termes

et le contenu de ces contrats de concession. L'autre inquiétude, et non la moindre, est que la société chinoise acquéreur est connue pour ses prises de position en faveur de la production agropastorale locale et qu'elle n'emploie pas assez des mains d'œuvre locales. Les investisseurs chinois arrivent souvent en Afrique avec leurs outils et leurs mains d'œuvre, les jeunes issus de la zone où ils sont implantés sont ignorés au profit des Chinois travaillant comme des ouvriers. Cependant, ce n'est pas seulement la main d'œuvre qui est décriée les produits récoltés seront exportés de toute évidence pour le marché chinois. D'ailleurs, les mêmes pratiques sont observées du côté de la communauté Indienne œuvrant dans des secteurs miniers. Cette communauté a bénéficié, elle aussi, des contrats de concession portant sur plusieurs milliers d'hectares de terrain à l'Est du Cameroun. Il ressort de ce bref aperçu que la cession de terres agricoles⁹ aux investisseurs étrangers est une tendance lourde au Cameroun. En outre, les paysans n'ont qu'un droit d'usage sur ces terres, qui sont la propriété de l'État du Cameroun. C'est pourquoi les populations concernées sont tenues à l'écart des négociations et les données sur la superficie ou la nature des contrats, tenues secrètes, aussi bien pour les transactions commerciales privées que pour les accords entre gouvernements. Dans lesdits accords, les engagements des investisseurs¹⁰ chinois sont vagues et muets sur la répartition des récoltes entre exportation et consommation locale. Comparés à la réalité économique ces contrats s'apparentent à des transactions accaparement.

Ce manque de transparence paraît problématique. Le gouvernement semble mettre l'accent sur les emplois supposés générés ou encore les infrastructures à construire.

Alors, « Accaparement des terres ou opportunités de développement ? » comme s'interroge le titre du rapport sur les investissements agricoles et les transactions foncières internationales en Afrique. La question n'est pas tranchée. Mais selon Rodney Cooke, un des directeurs du FIDA, « réalisés de la bonne façon, ces accords peuvent apporter des résultats positifs pour toutes les parties et être un outil de développement¹¹ ». La bonne façon, pour lui, c'est permettre aux petits

9- Le terme « cession d'actif » renverra à toutes les formes de transactions : acquisition, location, prise de participation... Les investisseurs nationaux n'ont pas disparu mais les transactions voient de plus en plus d'investisseurs étrangers conclure des contrats de long terme, portant sur des actifs de grande ampleur. De la location à long terme (option la plus fréquente) à l'acquisition effective des terres (plus polémique) ou aux ententes bilatérales (comme le « Partenariat stratégique » entre la Chine et de nombreux pays africains), il existe différents accords entre États, ou entre États et investisseurs privés.

10- les investisseurs étrangers sont des acteurs économiques issus des secteurs public ou privé. Dans le premier cas, les fonds souverains et les entreprises d'État s'imposent comme les véhicules privilégiés des gouvernements investisseurs pour assurer l'ingénierie contractuelle. Dans le second cas, les investisseurs peuvent être des multinationales issues des secteurs de l'agroalimentaire et de l'énergie, ou des acteurs financiers (banques, fonds d'investissement)

11- FIDA, Sécurité foncière et réduction de la pauvreté, février 2009.

producteurs de rester propriétaires de leurs terres tout en augmentant leur production avec l'aide d'investisseurs ; inciter les États à négocier des conditions meilleures pour leurs populations ; ou encore indemniser les propriétaires expulsés. C'est préférer le développement au business. Est-ce là la logique habituelle des gouvernements, dont l'horizon dépasse rarement la prochaine échéance électorale ? Pas vraiment, mais pour Mathieu, c'est l'intérêt bien compris des États et des investisseurs qui « n'aiment pas l'instabilité sociale. Or, si les bénéficiaires ne sont pas suffisants à court terme, les risques de tensions sont réels. » L'exemple malgache, rappelle-t-il est là pour mesurer les risques.

Quelles conséquences pour le Cameroun ?

Si le chiffrage exact des transactions est sujet à débat, leur ampleur suggère que le phénomène doit être évalué à l'échelle locale plutôt que globale : la cession d'exploitations même de taille modeste peut avoir des conséquences particulièrement fortes sur les populations locales concernées. Il semble que ces investissements ne sont pas bien préparés et voire pas bien conduits ou semblent le plus relever d'une simple logique de rentabilité financière court-termiste. Ils risquent d'entraîner de graves dommages sociaux et environnementaux, la paupérisation d'une partie de la population rurale, ainsi qu'une diminution de la sécurité alimentaire du Cameroun. Dans ce cas, ils risquent de conduire à de fortes tensions sociales et constituer une source de risques réputationnels non négligeables pour les populations locales et pour l'investisseur à partir de la donne foncière.

Situation foncière du Cameroun

Le Cameroun présente des situations foncières contrastées : actuellement, dans un certain nombre de cas, les politiques et les modes de gouvernance du foncier ne sont pas propices à la sécurisation effective et durable du domaine foncier pour les occupants sans titre comme pour les investisseurs.

Les politiques foncières du Cameroun, pendant la colonisation ou après l'indépendance, se sont inscrites dans une logique de création de la propriété privée par le haut, formalisée par un titre foncier. Visant notamment une meilleure sécurisation foncière, elles n'ont pas atteint leur objectif et ont au contraire accentué les situations

d'insécurité.

Il ressort qu'un faible pourcentage de terres a fait l'objet d'une immatriculation et les titres de propriété sont difficilement acquérables. De plus, faute de mise à jour de l'information (changement de propriétaires, de limites), un décalage s'est créé entre la réalité et les documents fonciers. Les titres ne semblent pas en mesure d'offrir systématiquement une réelle sécurisation à leur détenteur.

En plus, le principe de présomption de domanialement complique la situation, toutes les terres non titrées relèvent du domaine national de l'État. Une part plus ou moins grande du territoire national relève ainsi de droits locaux dont la légitimité est reconnue au sein d'une communauté, mais pas légalement ;

Ce principe de présomption de domanialement et l'administration foncière, sous la seule responsabilité des services fonciers de l'État, donne aux gouvernements et aux agents de la fonction publique un rôle central en matière d'attribution de terres qui peut conduire à des situations inéquitables et conflictuelles (centralisation du système de décision, opacité des procédures et corruption au sein des administrations foncières).

Pour toutes ces raisons, on constate que les tentatives lourdes et coûteuses de création ou mise à jour du cadastre connaissent des limites. Perçus à tort comme créateurs de propriété, les cadastres plaqués sur des systèmes juridiques inappropriés sont venus compliquer la gestion foncière. Ils ont au mieux été mobilisés au profit d'élites locales ou nationales, au détriment de véritables ayants-droits légitimes. Dans ce contexte, la cession en location (voire la vente) de vastes superficies à des investisseurs par l'État nie, ou risque de nier, les droits des occupants de terres agricoles ne disposant pas de titres, ce qui est le cas de la majorité des populations rurales de l'Est Cameroun. Elle n'offre pas non plus au preneur du bail ou à l'acheteur de garantie de sécurité foncière. Les droits fonciers dont bénéficient les investisseurs peuvent être contestés localement et conduire à la destruction des efforts de mise en valeur. Par ailleurs, en fonction des pratiques des agents de l'administration ou des décideurs politiques, ces droits fonciers peuvent ne pas être garantis dans la durée. Ainsi, l'État éthiopien a récupéré des terres occupées par des paysans locaux afin de les céder à un investisseur étranger en levant un nouvel impôt foncier que les populations locales étaient dans l'incapacité de payer.

Il semble que les politiques de titrisation de la

11- FIDA, Sécurité foncière et réduction de la pauvreté, février 2009.

propriété privée individuelle gérées de façon centralisée ne contribuent ni à la sécurisation des droits fonciers de la majorité de la population camerounaise, ni à celle des investisseurs. Des politiques foncières prônant la reconnaissance formelle de droits reconnus, légitimes localement et ouvrant la gestion foncière à différentes institutions (collectivités territoriales, autorités coutumières), offrent à cet égard des alternatives. Ce qui se joue actuellement aura donc de fortes implications pour l'avenir des populations rurales et par ricochet sur l'agriculture camerounaise, où « l'agro-business » semble davantage dominer.

Les différents risques des cessions pour le Cameroun

En considérant l'affaire Daewoo Logistics qui a suscité une grande émotion internationale. A savoir, cette filiale du géant coréen avait, fin 2008, négocié auprès du gouvernement malgache la location de terres de manière particulièrement opaque, pour des surfaces annoncées de 1,3 million d'hectares, et une durée de 99 ans. L'affaire, dénoncée par les médias du monde entier, a marqué le début de ce que certaines ONG ont appelé « l'accaparement de terres agricoles » (land grab). La contestation populaire suscitée par le projet a même contribué à la chute du gouvernement malgache.

Pour porter une appréciation nationale à cette situation, il faut partir d'un préalable: le secteur agricole au Cameroun va incontestablement requérir d'importants investissements au cours des prochaines années. Dans le monde, les trois quarts de la population pauvre vivent en milieu rural, et les institutions internationales recommandent d'investir prioritairement dans le secteur agricole des pays en développement pour réduire la proportion de la population victime de la faim. Nourrir 9 milliards de personnes en 2050, c'est possible, mais cela impose d'augmenter la production agricole mondiale de 70 % et d'améliorer l'accès des populations aux denrées¹². Un tel effort a été quantifié par la FAO : il faudrait investir chaque année 83 milliards de dollars dans l'agriculture des pays en développement¹³. Si les investissements destinés au Cameroun devront en partie venir de l'étranger, des risques existent néanmoins pour le pays : violation des droits des populations, tensions politiques, dégradation environnementale, pertes économiques pour l'in-

vestisseur et le Cameroun en cas de planification hasardeuse, et enfin atteintes à la sécurité alimentaire. Tout dépend de l'attitude des investisseurs et en particulier de leurs objectifs, si ceux-ci sont à la recherche d'une rentabilité de court terme, sans rapport avec les rendements agricoles, ou au contraire établissent un mode d'agriculture durable.

Les retombées de l'investissement seront déterminées par la compatibilité entre les modalités d'implantation et les contextes économiques et agraires locaux, ainsi que par l'association au processus des populations concernées. Sur le terrain, certaines expériences d'agriculture contractuelle réussissent difficilement à concilier le respect des droits d'usage, l'amélioration de la sécurité alimentaire, le développement rural et l'intérêt de l'investisseur.

Il semble que les investisseurs chinois ne sont pas engagés dans des démarches socialement et environnementalement responsables, tenant compte de la sécurité alimentaire du Cameroun. Ils devraient réaliser des études d'impact ex-ante relatives aux conditions environnementales, économiques, sociales et de sécurité alimentaire (production, accès à la nourriture, etc.) de leur projet. Ces évaluations, certifiées par un organisme indépendant, devront notamment montrer l'intérêt du projet pour le Cameroun en termes de production de valeur ajoutée vis-à-vis du secteur rural local et d'amélioration de sa sécurité alimentaire, soit directement par l'augmentation de la production, soit indirectement par l'accroissement de l'emploi et du revenu des populations locales. Cette démarche devrait conduire l'investisseur à mener un triple dialogue, aussi transparent que possible, avec les autorités nationales, les collectivités territoriales et la population locale.

Afin d'éviter les phénomènes de corruption récurrents au Cameroun, l'État aurait du détailler et rendre public l'ensemble des clauses des contrats conclus avec des investisseurs chinois. Les conditions dans lesquelles seraient effectuées les cessions d'actifs dépassant une certaine surface ou une valeur économique donnée seraient ainsi rendues transparentes. La création d'un observatoire national indépendant sur le phénomène des cessions internationales d'actifs agricoles permettrait également d'assurer une veille transparente sur les projets en cours dans le pays. Un tel organisme pourrait être rattaché au Ministère

12- FAO, Comment nourrir le monde en 2050, Forum d'experts de haut niveau, Rome 12-13, Octobre 2009.

13- Collomb P., Une voie étroite pour la sécurité alimentaire d'ici à 2050, publié

par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Économisa, Paris, 1999.

de l'Agriculture et au Ministère de l'Économie et de la Planification, ou à un Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire au sein des mêmes ministères.

Par ailleurs, l'augmentation de la demande en eau dédiée à l'irrigation des cultures pourrait également s'accélérer avec la hausse de la température moyenne. De plus, dans certains cas, l'existence de terres disponibles ne va pas de pair avec celle de ressources hydriques, ce qui pourrait inciter les investisseurs à recourir de plus en plus à l'irrigation, et donc conduire à des problèmes de partage de l'eau. Aussi, une augmentation des surfaces dédiées à l'agriculture intensive risque, si aucune précaution particulière n'est prise, d'aggraver cette érosion du vivant.

Encore largement méconnues, les conséquences du changement climatique sur la production agricole intensive viendront compliquer la donne : elles pourraient être modérées à l'échelle mondiale, voire bénéfiques à court terme pour le pays, mais considérablement néfastes au cours de la seconde moitié de ce siècle qui risque de voir les récoltes baisser fortement¹⁴.

Il est vrai, les projets peuvent avoir des impacts socioéconomiques potentiels très différents et, dans certains cas, fortement négatifs. De nombreux investissements se basent en effet sur des exploitations à grande échelle dites d'« agriculture intensive », mécanisées et s'appuyant sur une main-d'œuvre salariée et une importante capacité d'investissement financier. De telles structures sont susceptibles d'être avantageuses pour le Cameroun et sa population s'ils s'accompagnent du développement effectif d'infrastructures, de services et d'emplois. D'ailleurs, de fortes interrogations subsistent sur le nombre d'emplois et les conditions de travail qui seront offerts aux populations, et sur les transferts de technologies, qui risquent d'être extrêmement limités, voire nuls.

Toutefois, elles sont dans les cas porteuses de plus de risques que d'avantages : les investisseurs ne peuvent pas respecter les droits d'usage dont disposent les populations sur les terres et les

ressources qui y sont associées (pâturages, ressources forestières, eau, etc.). Si ces droits sont prévus, les procédures de compensation ne sont pas systématiquement respectées et, souvent, ces indemnités ne constituent pour les populations qu'un revenu ponctuel, offert en contrepartie d'un accès à des ressources qui conditionnent pourtant leur subsistance ou génèrent auparavant des revenus pérennes. L'arrivée des investisseurs peut en outre provoquer indubitablement une augmentation des prix du foncier : au Brésil, la demande importante en terres (non exclusivement dues aux investisseurs étrangers) aurait renchéri le prix de terres de 4 % environ sur les douze derniers mois. Cette arrivée peut également entraîner l'exclusion de catégories de population économiquement et politiquement plus faibles (femmes, populations nomades, etc.), même lors-



Source photo DIFFUSION

que le projet a des retombées positives sur une partie de la communauté locale (effet dit « oasis » conduisant à accorder des privilèges à un groupe particulier).

Des risques environnementaux sont également à prendre en considération, en particulier lorsque les projets s'inscrivent dans des logiques de court terme, déterminées par la recherche d'un retour sur investissement plus rapide que les rendements agricoles naturels ne l'autorisent : déforestation, diminution des ressources en eau, pollution des

14- www.ifpri.org/pressroom/briefing/impact-climate-change-agriculture, Impact of climate change on agriculture, septembre 2009.

nappes par l'utilisation massive d'intrants chimiques, etc.

Le risque économique ne doit pas non plus être négligé : des expériences précédentes d'entreprises avortées témoignent des conséquences négatives d'une planification ou d'une gestion inadéquate, pour l'investisseur, comme pour le pays hôte. L'abandon du programme d'investissement foncier des Émirats Arabes Unis au Pakistan s'explique ainsi par des difficultés techniques, politiques et économiques : trop coûteuses, et pas assez importantes, les productions agricoles envisagées n'auraient pas permis de réduire significativement la facture des importations.

Ces différentes analyses doivent déboucher sur une reconsidération de la politique camerounaise de cessions d'actifs agricoles afin de prendre en compte un certain nombre de principes :

- les acquisitions de terres doivent faire l'objet d'un débat réunissant toutes les parties prenantes au projet, à tous les niveaux de gouvernance. Les négociations ne doivent pas relever seulement de décisions prises sans concertation au plus haut niveau de l'État. Il ressort que, dans les États faibles avec un certain système de gouvernance, le risque d'un accord inéquitable est élevé ;
- les populations qui exploitent les terres vendues, concédées ou louées doivent être précisément informées du contenu de ces projets d'acquisition, consultées et associées à la négociation avec les investisseurs ;
- l'État du Cameroun et l'investisseur chinois doivent pouvoir s'entendre, préalablement à leur engagement, sur la base d'un contrat précis (nature et nombre d'emplois locaux créés, fiscalités, retombées économiques) et transparent exposant les modalités de mise en œuvre et les contreparties de l'investissement ;
- le Cameroun doit pouvoir disposer, préalablement à leur engagement, d'informations fiables qui peuvent se traduire par des études indépendantes d'impact : sur l'environnement (sols, réserves en eau, équilibres écologiques, modes de

culture) ; sur l'économie locale (emploi, revenus, marché local) ; sur les ressources disponibles du Cameroun.

Dans un certain nombre de cas, l'acquisition d'actifs agricoles résulte d'un financement provenant de fonds souverains. Afin d'éviter toute disparité de concurrence, il paraît souhaitable que les sources de financement publiques ou privées soient soumises aux mêmes règles, en l'occurrence aux Principes Équateur¹⁵. L'utilisation de ces fonds ne relevant que de la responsabilité de l'État qui les possède, il est souhaitable que les textes de la Banque mondiale et des instances onusiennes qui prévoient que tout pays signataire s'engage à ce que ses fonds souverains respectent les Principes Équateur, dans le cas de projets de cessions d'actifs agricoles.

Le Cameroun doit définir sa propre politique en matière de gestion des cultures non alimentaires. L'État camerounais doit limiter et/ou encadrer strictement la cession d'actifs agricoles pour la production de rente et d'agrocarburants s'il estime que la concurrence avec les cultures vivrières sur les meilleures terres est susceptible d'accroître la spéculation foncière et d'entraîner une augmentation des prix des produits alimentaires. À l'inverse, l'État pourrait choisir d'encourager ces cultures afin de développer une agriculture d'exportation aux retombées positives. Selon le modèle emprunté par cette stratégie, dans le cas où les populations locales sont associées à la perception du profit dégagé, ces cultures peuvent améliorer le revenu des communautés rurales et contribuer au développement des cultures vivrières, par l'augmentation de la productivité, et la structuration des filières (incitation au regroupement de coopératives de producteurs, mécanisation des exploitations, amélioration de l'accès aux intrants, etc.). Dans ce cas, les cultures d'exportation pourraient contribuer indirectement à la sécurité alimentaire.

15- Adoptés par une dizaine de banques en 2003, les Principes Équateur fédèrent aujourd'hui une soixantaine d'institutions autour d'un engagement volontaire à respecter des principes de développement durable.

-Les Principes Équateur

Principe 1 : Revue et catégorisation. Les projets pour lesquels un financement est sollicité sont classés selon leur sensibilité aux questions environnementales et sociales conformément aux critères de la Société financière internationale, (International Finance Corporation, IFC).

Principe 2 : Évaluation sociale et environnementale. Pour chaque projet de catégorie A ou B, l'emprunteur aura conduit un processus d'évaluation sociale et environnementale. L'évaluation doit également proposer des mesures de réduction et de gestion appropriées.

Principe 3 : Normes sociales et environnementales applicables. Le processus d'évaluation doit viser la conformité aux critères de durabilité sociale et environnementale de la SFI et aux lois et règlements des pays.

Principe 4 : Plan d'action et système de gestion. Un plan d'action doit décrire et hiérarchiser les actions requises pour mettre en application les mesures de réduction et de surveillance nécessaires pour contrôler les impacts et les risques identifiés dans l'évaluation. Les emprunteurs établiront

ou maintiendront un système de gestion sociale et environnementale.

Principe 5 : Consultation et divulgation des informations. Pour les projets présentant des impacts défavorables significatifs sur les communautés affectées, le processus assurera leur consultation en amont et facilitera leur participation.

Principe 6 : Mécanisme de recours. Il permet à l'emprunteur de recevoir les plaintes et facilite la résolution des conflits avec des individus ou des groupes affectés par le projet.

Principe 7 : Revue indépendante. Un expert social ou environnemental indépendant passera en revue l'évaluation, le plan d'action et la documentation du processus de consultation afin d'évaluer leur conformité aux Principes Équateur.

Principe 8 : Engagements. Incorporation des obligations de conformité.

Principe 9 : Indépendance du suivi et du reporting.

Principe 10 : Rapport des organismes financeurs signataires des principes. Chaque établissement financier signataire des Principes Équateur publie un rapport au moins annuel sur ses procédures et ses résultats de mise en œuvre des Principes, dans le respect des règles de confidentialité.

La Politique africaine de Nicolas Sarkozy

Par Magellan OMBALLA, politologue, Université de Yaoundé II – Soa (Cameroun)

Tout ou presque a été dit sur les relations entre la France et l'Afrique : articles scientifiques ou de journaux, thèses, rapports parlementaires

ou d'associations et propositions de réformes se sont multipliés ces dernières années. Tous ces travaux reviennent sur le fonctionnement et les dysfonctionnements du système de coopération mis en place par le général de Gaulle depuis les années 1960 dans le cadre d'accords de coopération multiformes – politiques, culturels, économiques, financiers et militaires – signés entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique.

Du général de Gaulle, leur inspirateur, à Nicolas Sarkozy, en passant par Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Jacques Chirac, l'« Africain », les relations entre la France et l'Afrique ont été marquées par une extraordinaire continuité. De l'avis de tous les observateurs avertis des questions franco-africaines, incontestablement la continuité l'emporte sur le changement en dépit de l'alternance au pouvoir des majorités de droite et de gauche.

Comme éléments de continuité, on peut citer le maintien des liens historiques et culturels, la permanence des relations politiques et diplomatiques informelles, personnalisées et clientélistes, voire intimes, dont les sommets franco-africains constituent la forme la plus achevée, enfin l'accès privilégié à certaines matières premières stratégiques réservées à la France au sein de son « pré-carré ». Si bien que les relations franco-africaines apparaissent comme l'un des héritages les mieux préservés depuis la présidence du général de Gaulle.

La politique africaine de Président Sarkozy n'échappe malheureusement pas à ce constat. En effet, mal-

gré une volonté de changement sans cesse claironnée, force est de constater que le nouveau cours des relations franco-africaines voulu par l'actuel locataire de l'Élysée

tarde à se concrétiser et comporte certaines équivoques. Alors que la plupart des États d'Afrique noire francophone fêtent leur cinquantième anniversaire des indépendances et que le sixième président de la Vème République est à un an et demi de la fin de son premier quinquennat, il nous a semblé nécessaire et même opportun d'esquisser un bilan des relations franco-africaines

non seulement pour en dégager les constantes mais aussi et surtout en apprécier les évolutions récentes, car la France comme ses partenaires africains subit les contraintes d'un environnement international en perpétuelle mutation.

La politique africaine de Nicolas Sarkozy : entre volontarisme et atavisme

Selon une tradition constitutionnellement établie de la Vème République, la politique étrangère, la défense et la politique de coopération font partie des prérogatives éminentes du président de la République – on évoque même à leur sujet la notion de « domaine réservé ».

Malgré les mutations profondes intervenues sur la scène internationale, les relations entre la France et l'Afrique furent conçues comme la perpétuation rigide de l'héritage gaulliste. En effet, tous les successeurs du général de Gaulle se sont inscrits dans la continuité en matière de politique africaine. En réalité, il existe un consensus politique en France sur l'intérêt et le champ d'action qu'offre l'espace géopolitique africain. Il est certain que la frontière



Source photo DIFFUSION

gauche/droite paraissait sur la coopération, comme sur beaucoup d'autres questions, beaucoup plus tranchée avant 1981. Les socialistes eux-mêmes reconnaîtront que l'accession au pouvoir les a conduits à reconsidérer le rôle que la France peut jouer en Afrique. De sorte que le parti socialiste sous François Mitterrand n'a pas tenu sur l'Afrique un discours qui se démarquait sur le fond de celui des héritiers du général de Gaulle.

Certains aspects politiques, financiers, économiques et militaires des rapports franco-africains sont ainsi restés inchangés par rapport au système mis en place par le général de Gaulle, malgré les changements intervenus dans l'ordre international comme dans l'ordre interne en France ou dans les Etats africains. Il s'agissait alors pour la France de prolonger et de maintenir les liens étroits avec les anciennes colonies d'Afrique en instituant une politique de coopération multiforme, couvrant aussi bien les domaines politique, économique, technique, culturel et militaire. Incontestablement, la continuité l'emporte sur le changement dans la volonté de maintenir une présence française active dans une partie du monde qu'elle considère comme une zone d'influence, garante de sa politique de puissance.

Toutefois, l'extraordinaire continuité dont il est question en matière de politique africaine ne saurait être assimilée à l'immobilisme. Si la politique étrangère des Etats ne change pas fondamentalement en fonction des alternances au pouvoir, en revanche, tout est dans le style, l'allure, le ton. Un constat analogue peut être fait en matière de relations franco-africaines. Depuis la fin de la guerre froide, nombre de signes montrent que nous sommes à la fin d'une époque, que les relations franco-africaines sont entrées dans une période de transition se traduisant par une remise en cause de la politique traditionnelle de la France vis-à-vis de l'Afrique. En fait, il s'agit moins d'une « nouvelle politique africaine » que de réajustements rendus nécessaires par l'évolution des choses et de l'adoption d'un certain nombre de mesures nouvelles qui, pour certaines ne viennent qu'amplifier les évolutions déjà perceptibles au début des années 1990. On peut citer :

- la réforme institutionnelle et politique de la coopération ;
- le désengagement économique et progressif et l'alignement sur les positions des institutions financières internationales, qui subordonne désormais l'appui financier de la France à la conclusion d'accords entre les pays africains et le FMI,
- l'attitude ambiguë de la France vis-à-vis des processus de démocratisation après avoir donné

l'impression de les encourager ;

- l'allègement du dispositif militaire français en Afrique et les nouvelles modalités d'aide et de coopération militaires ;
- la révision des accords de défense.

Seuls les deux derniers points seront abordés dans la cadre de notre analyse en raison de leur complémentarité et de leur actualité récente en matière de relations franco-africaines.

L'allègement du dispositif militaire français en Afrique et les nouvelles modalités d'aide et de coopération militaires

C'est dans le contexte de la professionnalisation des armées françaises qu'il convient de situer la réduction de la présence militaire et des bases militaires françaises en Afrique. En réalité, cette réduction correspondant au passage d'une politique de présence à une stratégie de projection. Cette évolution implique une moindre présence humaine et, corrélativement, la mise en place de relais aériens pour projeter les forces à partir de bases situées en France, ce qui permet dans un contexte de restrictions budgétaires de faire des économies. En outre, le renforcement des moyens de transport et la disponibilité accrue des aéroports africains garantissent une capacité d'action identique, sinon supérieure. Si le nombre de militaires présents en Afrique est revu à la baisse, en revanche ce sont désormais des professionnels. Certains observateurs n'ont pas manqué de s'interroger sur la portée réelle d'un tel changement : « même reprofilé, le dispositif militaire conserve un relent colonial, comme en témoigne son maillage reliant le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Tchad, autant de pays clés pour la pérennisation de l'influence politique, économique et stratégique de la France sur le continent ».

Dans le souci d'éviter toute intervention directe dans les conflits africains, la France a développé, depuis le milieu des années 1990, de nouvelles modalités d'aide et de coopération dans le cadre des opérations extérieures en Afrique en général et de maintien de la paix en particulier. Une analyse similaire peut être faite au sujet du concept de RECAMP (renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) expérimenté plusieurs fois en Afrique, car la France cherche à mutualiser et à « européeniser » sa présence sur le continent noir et ne cache plus sa volonté croissante de voir les crises africaines résolues par les organisations africaines (Union Africaine, CEDEAO, ECOMOG, etc.). Ces dernières années, le « gendarme de l'Afrique » s'est mué en gardien de la paix qui, certes débarque toujours en Afrique mais, cette fois, pour stabiliser

des situations en attendant de trouver des voies de sortie aux crises. En outre, il convient de mentionner que, depuis la fin de la guerre froide, dans le déroulement des opérations extérieures (OPEX), la France intervient davantage dans la cadre multilatéral et interarmées (ONU ou UE). Mais c'est surtout sur le plan de la révision des accords de défense signés depuis les années 1960 qu'une évolution notable a été enregistrée.

La révision des accords de défense

C'est dans le domaine de la coopération militaire que les dérives du système français de coopération hérité du général de Gaulle dans les années 1960 ont été le plus décriées. Il convient de souligner que depuis le début des années 1960, la France a signé des accords de défense avec huit pays : Côte d'Ivoire, Centrafrique, Djibouti, Gabon, Sénégal, Cameroun, Comores, Togo. Dans ces accords de première génération, le concept de défense est entendu dans sa double acception : interne et externe. Cela explique certaines incursions relevant strictement de la stabilité intérieure. Les clauses par lesquelles la France pouvait accepter de participer à des opérations de maintien de l'ordre si un Etat lui en faisait la demande restaient secrètes. Elles n'étaient pas publiées au Journal Officiel. Les accords de défense créent entre les deux Etats concernés des liens étroits. Plus qu'une alliance militaire, ils vont de pair avec une certaine harmonisation de la vie diplomatique et même avec l'existence d'institutions politiques communes.

C'est en février 2008, au Cap en Afrique du Sud que le président français a annoncé sans détour que la France allait remettre à plat son dispositif militaire en Afrique (avec la suppression de certaines bases permanentes) et renégocier les accords de défense qui « reflètent l'Afrique d'hier ». En réalité, à travers ce discours, a priori novateur, le président français a certes pris en compte le rejet qu'inspirent les dérives de la politique africaine de la France « auprès des nouvelles générations d'Africains, comme d'ailleurs dans l'opinion française », mais il a fixé de nouvelles orientations dictées tout à la fois par des considérations de politique intérieure française, ou tout simplement des raisons financières ainsi que par de nouvelles priorités stratégiques, liées, parmi d'autres raisons, à la réintégration de la France au sein de l'OTAN.

En 2009, le processus de renégociation des accords de défense entre les Etats africains et la France a été lancé et a d'ores et déjà abouti à la signature de nouveaux engagements avec le

Togo, le Cameroun et le Gabon. Les discussions avec les autres pays sont en cours. Dans ces nouveaux accords, l'accent est surtout mis sur l'idée de partenariat et le partage d'informations en matière de sécurité dans la région. Les nouveaux accords se caractérisent surtout par la volonté des parties de respecter les standards internationaux en la matière, et donc de traduire le souci des pays africains d'inscrire l'aide de la France dans le cadre de relations comparables à celles déjà nouées avec d'autres Etats.

En réalité, le seul point de discussion plus poussé des négociations a concerné les pays africains sur le territoire desquels sont installées des bases permanentes françaises en l'occurrence le Gabon, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Si dans le cas de la Côte d'Ivoire, la partie ivoirienne a très tôt exprimé son souhait de rétablir sa souveraineté sur la base de Port Bouet, située dans la périphérie d'Abidjan, les négociateurs sénégalais, quant à eux, et jusqu'à l'annonce officielle par la France en février 2010, de ne maintenir qu'une seule base sur la côte Atlantique, à savoir Libreville, n'avaient pas fait part d'une telle exigence. Mais, par un effet d'annonce, le président sénégalais a solennellement présenté, dans un discours à la Nation à la veille de la fête nationale de son pays, la restitution de la base française comme un acte politique symbolique de la volonté de son pays d'affirmer dans sa plénitude sa souveraineté nationale.

Il est donc indéniable que le nouveau dispositif militaire français en Afrique, avec notamment la suppression de certaines bases permanentes, dont celle de Dakar, renvoie aux orientations contenues dans le Livre Blanc sur la défense et la sécurité adopté en 2008, qui prônait le maintien d'une seule base sur le littoral ouest africain. Cette décision répondait avant tout à des impératifs budgétaires comparables à ceux qui avaient conduit les autorités françaises, dès 2009 à réduire les effectifs de l'armée, tous corps confondus, et à concentrer leur lieu de stationnement sur le territoire français, ce qui a conduit à la fermeture d'un certain nombre de bases.

Le redéploiement de la présence militaire française en Afrique est également indissociable de la réorientation de la politique étrangère de la France depuis 2007, du rapprochement avec les Etats-Unis, et surtout du retour au sein des structures militaires intégrées de l'OTAN.

Mais au-delà des préoccupations françaises prises en compte dans les nouveaux accords de défense signés ou en cours de négociation avec les Etats africains, il n'est pas dit que cette évolution mette fin à toute forme d'interventionnisme.

Des événements récents, en Mauritanie, à Madagascar, voire en Guinée, ont montré que des pratiques d'ingérence de l'ancienne puissance coloniale peuvent se manifester par le canal des mécanismes internationaux de prévention et de règlement des conflits au sein desquels la France joue un rôle prépondérant et où elle est toujours en mesure de faire entériner ses positions. C'est bel et bien ce qu'a démontré le cas de la Côte d'Ivoire où, sous couvert d'une gestion internationale du conflit, la France a utilisé tous les leviers politiques et diplomatiques dont elle dispose (notamment au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU) pour faire passer sa solution politique. En d'autres temps, sans doute, la France aurait utilisé d'autres moyens plus radicaux et moins orthodoxes pour parvenir à ses fins politiques. C'est dire qu'il pèse sur la politique africaine de la France un certain nombre de contraintes qui la conditionnent et même l'orientent.

Les contraintes de la continuité de la politique africaine de la France sous la présidence de Nicolas Sarkozy

La campagne du candidat Sarkozy avait soulevé en Afrique des craintes, compte tenu de ses positions sur l'immigration du temps où il était ministre de l'Intérieur, mais aussi des espoirs, tout au moins pour une fraction des élites et des jeunes cadres, en raison de sa volonté de « rupture » et des engagements en faveur de la défense des droits de l'Homme. En effet, Nicolas Sarkozy incarnait une nouvelle France plus jeune, plus dynamique, moins complexée. Mais, de l'avis de nombreux observateurs avertis des questions franco-africaines, il a vite fallu déchanter. Le discours du président français à Dakar, le 26 juillet 2007 a été très mal perçu par les Africains dans la mesure où il reprenait le vieux poncif hégélien d'une Afrique en dehors de l'Histoire. Ainsi, aborder la question des contraintes de la continuité de la politique africaine sous la présidence de Nicolas Sarkozy, c'est analyser les contraintes endogènes et exogènes qui conditionnent, structurent et limitent l'action de la France en Afrique dans un environnement international en constantes mutations.

Les contraintes endogènes

Sans prétendre à l'exhaustivité, comme contraintes exogènes, nous analyserons la structuration du champ des relations franco-africaines et l'instrumentalisation géopolitique de la coopération franco-africaine.

La structuration du champ des relations franco-africaines

Les relations franco-africaines s'inscrivent dans le cadre d'un système vertical de domination globale entre un Etat (la France), ex-puissance colonisatrice et un groupe d'Etats africains (l'Afrique noire francophone), anciennes colonies françaises aux ressources et capacités inégales. Plus précisément, l'analyse de la structuration des relations franco-africaines offre l'exemple parfait, le « type-idéal » au sens wébérien de la relation de clientèle.

En effet, la relation de clientèle est un rapport d'interaction sociale dont la première particularité est de lier des acteurs : le patron et le client. Cette relation est dite duelle, dyadique ou bilatérale dans le cas des relations internationales. Ce critère structurel doit cependant être complété par l'étude du statut des partenaires en présence qui, comme l'expriment clairement les termes de « patron » et de « client » se distinguent par leur inégalité – il s'agit alors d'une relation de dépendance qui en réalité cristallise une interdépendance inégale entre les acteurs de cette relation – le rapport de clientèle est donc un rapport asymétrique. Pourtant, si l'asymétrie de ressources et de statut des partenaires est une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante. Le clientélisme se caractérise également par la réciprocité de l'échange, on se trouve alors au cœur même du processus de la relation de clientèle. A la lumière du paradigme de la relation de clientèle, Il apparaît clairement que la poursuite des objectifs assignés à la coopération franco-africaine implique le maintien d'une gestion clientéliste des rapports franco-africains, car c'est à travers les mécanismes de la coopération militaire, économique, financière et culturelle que la France continue à offrir à ses clients les garanties attachées à la relation de clientèle. Les différents aspects (politiques, économiques, financiers, militaires et culturels) des relations franco-africaines peuvent donc être analysés à la lumière de la relation de clientèle. Cela ne veut pas dire que ce que l'on considère comme les piliers de la coopération franco-africaine, à savoir la zone franc, les accords de défense, les sommets franco-africains et francophones, soit dépourvu d'importance, bien au contraire, mais que ces instruments institutionnels ont en grande partie été pervertis ou subvertis par la logique clientéliste des rapports franco-africains. Dès lors, dans le cadre franco-africain, la relation de clientèle peut être considérée comme une stratégie basée sur un calcul rationnel de la part des acteurs qui y sont impliqués. Il en découle une surprenante imbrication et réelle convergence d'intérêts entre

un Etat qui cherche à préserver les moyens de son statut de puissance moyenne en défendant une position stratégique dominante sur le sous-continent francophone, et de l'autre des Etats-clients dont les élites dirigeantes, conscientes de leur position stratégique, entendent prolonger leurs privilèges en se maintenant au pouvoir grâce aux garanties qu'offre l'Etat-patron en échange de leur servitude volontaire même au prix de leur souveraineté.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique africaine de la France se heurte constamment à un ensemble de pesanteurs et de difficultés tantôt liées à la diversité des objectifs poursuivis (rang de la France, développement et défense des intérêts du tiers-monde, solidarité avec l'Afrique, intérêts économiques et commerciaux, etc.), tantôt à la multiplicité des structures et d'acteurs y impliqués, ce qui limite considérablement aussi bien son efficacité que sa cohérence. Nous analyserons ici l'instrumentalisation géopolitique de la coopération française en Afrique.

L'instrumentalisation géopolitique de la coopération française en Afrique

A la base des rapports franco-africains depuis près de cinquante ans, il existe un indéniable désir de puissance de la France qui fait d'abord et avant tout de sa politique africaine une politique d'influence, conçue comme un tremplin indispensable à son audience dans le monde.

Cette instrumentalisation de la scène africaine à des fins de rayonnement international que traduisent fort bien les expressions consacrées de « chasse gardée » ou de « pré carré » constitue en effet l'un des traits majeurs de la spécificité française sur la scène internationale.

Comme pour ses devanciers à la présidence de la République, la dimension géopolitique est prédominante et prégnante dans la vision sarkozyenne de l'Afrique. Elle consiste à mettre l'accent sur le rayonnement international de la France. Pour conserver son statut de puissance mondiale, la France doit déployer une politique active en direction de l'Afrique, auquel le rattachent de nombreux liens. Il s'agit en réalité d'un lien structurel avec le passé qui inscrit profondément sa politique africaine dans la continuité de ses prédécesseurs de la Vème République. La plupart des analyses ont montré que cette instrumentalisation géopolitique de la coopération franco-africaine en régit absolument toutes les formes. De fait, tous les domaines de la coopération (militaire, financier, économique, culturel) peuvent être

analysés comme convergeant vers l'objectif de maintien de l'influence française en Afrique.

La coopération est, dans la perception des gouvernements français, un instrument de consolidation et de préservation d'un espace difficilement acquis qu'il faut protéger et au besoin étendre. Toutefois, l'intérêt politico-stratégique de l'Afrique (en tant qu'instrument de rayonnement et maillon essentiel d'une stratégie mondiale) pour la France est indissociable de son intérêt économique et commercial, le noyau dur de l'ensemble francophone étant pour la France la seconde zone de commerce extérieur après l'Union Européenne.

Les contraintes exogènes

Il s'agit de souligner l'influence des mutations du contexte international sur la politique africaine de la France. En effet, la nouvelle donne internationale et européenne, dont les origines remontent à la dislocation de l'URSS, à la chute du mur de Berlin et à la réunification de l'Allemagne a conduit la France à des réajustements de sa politique africaine. Nous analyserons d'abord la politique africaine de la France face aux contraintes de la construction européenne, ensuite la concurrence que lui livrent les autres puissances mondiales, les Etats-Unis et la Chine notamment.

La France face aux contraintes de la construction européenne

La volonté de puissance de la France, symbolisée par la conservation de sa zone d'influence en Afrique, s'est toujours accompagnée de la nécessité réelle de survivre dans un monde qui se globalise. Cette motivation explique également sa participation active, dès les origines à la construction européenne.

Confrontée aux bouleversements survenus dans le monde de l'après guerre froide, à la résurgence de la fracture Nord-Sud et à une nouvelle approche de la problématique du développement, la France a été contrainte de s'adapter progressivement au contexte européen. Elle s'est trouvée ainsi confrontée à la nécessité de donner une nouvelle orientation aux relations avec les pays en développement dans un cadre plus large : le cadre européen. En d'autres termes, il s'est agi d'un ajustement de sa politique bilatérale de coopération à l'ensemble européen dans le cadre d'une politique communautaire de développement. De même, l'évolution de la coopération française, subséquente aux mutations de l'environnement international induit le décrochage de sa

politique bilatérale. Ce décloisonnement s'opère progressivement au profit d'une politique communautaire de développement qui tend à régionaliser les questions liées au développement et à les élargir géographiquement à tous les pays en développement, même si l'Afrique reste un enjeu prioritaire.

Ainsi, en tant que pilier de la construction européenne et de la politique d'association, la France a donc été contrainte de s'adapter progressivement au contexte européen en multilatéralisant son aide, avec pour but de partager les coûts. L'Europe intervient dans trois domaines politiques en Afrique : la diplomatie préventive, la gestion militaire des guerres et la résolution pacifique des conflits. Depuis 2003, l'Europe s'est dotée d'une politique étrangère et de sécurité commune. Le Conseil Européen développe des liens privilégiés avec l'Union Africaine et les organisations régionales. L'UE finance des appuis logistiques, la formation des forces de police et des armées, le désarmement et la démobilisation (cas de l'opération Artémis dans l'Ituri en République Démocratique Congo ou de l'EUFOR au Tchad). Toutefois, si la France a pu conserver une certaine influence au sein de l'Union Européenne dans le sens d'une orientation de l'aide européenne dans sa sphère d'influence traditionnelle, les mutations intervenues aussi bien sur le plan mondial (fin de la guerre froide) qu'euro-péen (réunification de l'Allemagne entre autres) apparaissent comme de nouvelles contraintes qui imposent des ajustements de sa politique bilatérale de coopération à l'ensemble européen dans le cadre d'une politique communautaire de développement. En réalité, l'élargissement de l'UE s'est fait aux dépens de la politique africaine de la France. Par contraste avec son ouverture aux anciens pays d'Europe de l'Est, l'Europe ne mène pas une politique audacieuse vis-à-vis de l'Afrique, et ceci malgré les proximités historiques et géographiques. En effet, longtemps considérées comme un « joker », donc une ressource pour la France dans sa quête d'une influence internationale, les relations franco-africaines apparaissent aujourd'hui de plus en plus comme un boulet pour la France. Le fait que les conditionnalités financières françaises en matière d'aide économique à l'Afrique s'arriment désormais à celles des institutions financières internationales (FMI, BM, UE, etc..) illustre cet ajustement progressif. En outre, le contexte actuel de mondialisation des échanges accélère le processus de décloisonnement des coopérations bilatérales et multilatérales et incite les Etats à agir davantage dans un cadre plus élargi. Mais la France doit également faire face à la concurrence d'autres puissances occidentales ou non dans sa

sphère d'influence africaine.

La France face à la rivalité et aux convoitises des autres puissances en Afrique
C'est autour des enjeux pétroliers et miniers que se structurent les convoitises des puissances occidentales comme des puissances économiques et financières émergentes en Afrique en général et dans le Golfe de Guinée en particulier. En effet, l'Afrique continentale représente 12% de la production mondiale de pétrole et 10% des réserves mondiales. Les Etats-Unis importent environ 60% du pétrole africain (celui-ci constitue plus de 90% des exportations africaines vers les Etats-Unis) contre 20% respectivement pour la Chine (plus de 60% des exportations africaines vers la Chine) et pour l'UE.

Les puissances européennes – la France avec ELF (devenue Total) et la Grande Bretagne et les Pays-Bas avec British Petroleum et Shell – ont longtemps dominé le jeu pétrolier dans les anciennes colonies. La France a cherché à se constituer un espace vital énergétique autonome. Le jeu est devenu plus complexe et moins transparent avec l'arrivée de nouveaux acteurs, notamment chinois, qui cherchent à être présents sur ces territoires par des pratiques peu claires (accord de troc, prêts à taux zéro ou rémunération en nature). L'Afrique est désormais le théâtre d'une compétition entre les oligopoles dans un contexte aujourd'hui mondialisé. Les grandes puissances mènent une politique de diversification de l'offre mondiale. L'Europe achète globalement 22% de son pétrole en Afrique. Les Etats-Unis ont une stratégie de diversification des fournisseurs en hydrocarbures et escomptent assurer 25% de leur approvisionnement en Afrique en 2015 contre 17% aujourd'hui.

S'il ne fait aucun doute qu'au temps de la confrontation Est-Ouest, les Etats-Unis concédaient volontiers à la France le rôle de « gendarme de l'Afrique », à cette forme de partenariat et de complémentarité semble avoir succédé depuis la fin de la guerre froide une rivalité ouverte entre les deux pays en Afrique subsaharienne en général et dans le Golfe de Guinée en particulier. En effet, depuis le début des années 1990 – avec le contexte de mondialisation des échanges – les Etats-Unis se comportent moins en partenaires qu'en concurrents de la France dans cette région, même au sein de ce qui fut longtemps considéré par Paris et ses alliés occidentaux comme une « chasse gardée » de la France. De la fin de la guerre froide à septembre 2001, la politique africaine des Etats-Unis était construite autour de trois axes: la promotion du libéralisme et ses corollaires (l'économie de marché, la démocratisation et

l'Etat de droit), la résolution des conflits et le VIH/Sida. Cependant, les attentats du 11 septembre 2001, manifestation de l'américanophobie et de l'insécurité grandissante dans le Golfe persique – zone de prédilection de l'industrie pétrolière américaine – allaient poser en impératif de survie géopolitique et sécuritaire l'adoption d'une nouvelle politique énergétique et l'endigement de l'expansion du terrorisme.

Pour ce qui est du premier, les Etats-Unis avaient le choix entre réduire leur consommation de pétrole ou rechercher d'autres pôles d'approvisionnement. C'est cette dernière qui fut retenue car la première s'étant avérée suicidaire pour l'économie américaine. L'enjeu était donc de réduire la dépendance des Etats-Unis à l'or noir du Golfe persique. C'est donc dans ce contexte et relayant un certain nombre d'études et de recommandations des centres de recherches et des revues américains, que le Pentagone présentait le pétrole africain comme un enjeu stratégique majeur pour les Etats-Unis et une priorité pour la sécurité nationale de l'après 11 septembre.

Dans le Golfe de Guinée, les Etats-Unis poursuivent trois objectifs : construire au travers d'initiatives diplomatiques et d'une panoplie de programmes humanitaires, économiques et sécuritaires leur hégémonie dans la région, y favoriser plus que par le passé le déploiement de leurs multinationales pétrolières, sonner le glas des pré carrés. La feuille de route est d'accroître de 15 à 25% les importations en provenance d'Afrique à l'horizon 2015 et de réduire de plus de 75% les importations américaines de brut provenant du Moyen-Orient.

On observe des enjeux stratégiques similaires pour certains produits miniers, en particulier l'uranium (au Niger et en Namibie), le coltan (au Kivu en République Démocratique du Congo) et le cobalt, mais également le fer, le manganèse, le cuivre, l'or, le diamant, le chrome et la bauxite dont les pays émergents, à commencer par la Chine, sont très demandeurs.

Désormais, la Chine se pose en puissance régionale concurrente du pôle franco-américain. Les relations entre la Chine et l'Afrique sont essentiellement économiques et fondées officiellement sur les principes énoncés par les chinois de win-win (« gagnant-gagnant »). Une des priorités de la Chine est d'assurer la sécurité des routes commerciales et de l'approvisionnement en pétrole. Deuxième consommateur de pétrole au monde, la Chine reçoit 30% de son approvisionnement de l'Afrique. 85% des exportations africaines vers la Chine proviennent de l'Angola, du Congo, de la Guinée Equatoriale, du Nigéria et du Soudan. La part de l'Afrique vers la Chine est passée de 1,3% en 1995 à plus de 15% en 2009. Les relations politiques et de coopération entre la Chine et l'Afrique relèvent de la *realpolitik*. La coopération

est diplomatique, culturelle, médicale et militaire, et exempte de conditionnalités politiques. En effet, la Chine sépare les intérêts économiques des réformes politiques. La Chine importe plus de 20% de son pétrole d'Afrique, notamment de l'Angola et du Soudan. Elle est présente dans la quasi-totalité des pays africains producteurs d'hydrocarbures.

Il convient de souligner enfin l'investissement d'une autre puissance émergente qu'est l'Inde sans doute en quête de matières premières pour son industrie qui développe de façon croissante des liens de coopération multiformes avec les pays de la sous région.

En définitive, la politique africaine sous la présidence de Nicolas Sarkozy n'est pas fondamentalement différente de celle de ses prédécesseurs de la Vème République. Si dans certains domaines, on observe une volonté de réforme et d'adaptation de ses instruments à l'évolution du monde, en revanche force est de reconnaître que les évolutions récentes des rapports relations franco-africaines comportent certaines équivoques. Au nombre desquelles, on peut citer la suppression du Secrétariat d'Etat aux droits de l'Homme dont le titulaire d'alors Rama Yade à travers des prises de position répétées, mettait à mal les intérêts commerciaux de la France. En outre, la prégnance des intérêts géopolitiques, économiques et commerciaux dans la définition de la politique africaine de la France s'accommode mal d'un *aggiornamento* dans ce domaine. Par ailleurs, la France doit faire désormais face dans sa sphère d'influence africaine aux rivalités et convoitises d'autres pays occidentaux et des puissances émergentes mondiales, ce qui limite son action et pousse à de nombreux renoncements.

Pour en savoir plus

- Bayart (Jean-François), *La politique africaine de François Mitterrand*, Karthala, Paris, 1984.
- Leymarie (Philippe), « La fin des ultimes chasses gardées », *Le Monde diplomatique*, n° 513, décembre 1996, pp. 4-5.
- Martin Guy), *Continuité et changement dans les relations franco-africaines*, *Afrique 2000*, n° 26, janvier-février 1997, pp. 7-18.
- Omballa (Magelan), *La politique africaine de la France à l'épreuve de l'alternance : mai 1981-mai 1995*, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Paris X-Nanterre, 2001, 756 p ; *La politique africaine de la France : ruptures et continuités*, *Questions Internationales*, n° 5, janvier-février 2004, pp. 54-64 ; *La France et l'Afrique*, *Regards sur l'actualité*, n° 332, juin-juillet 2007, pp. 49-62.
- Petiteville (Franck), « Quatre décennies de coopération franco-africaine : usage et usure d'un clientélisme », *Etudes Internationales*, vol XXVII, n° 3, Institut québécois des hautes études internationales, Québec, septembre 1996, pp. 571-601.
- WONJU (Emmanuel), « Les héritages africains de Jacques Chirac : permanence et ruptures de la politique africaine de la France », *Afrique 2000*, n° 26, Janvier-mars 1997, pp. 19-30.

La République Démocratique du Congo : enjeu des puissances occidentales

Par **Janvier NGAMBWA NGONGO**, politologue, CARPA Kindu/Maniema (RDC)

Les rapports entre Etats et entre Etats et sociétés multinationales se fondent sur les intérêts. Pour les uns, ces intérêts sont à protéger, pour d'autres ils sont à gagner, pour d'autres encore ils sont à partager. Dans le cadre de cet article, nous nous proposons d'analyser les divers intérêts étrangers en République Démocratique du Congo (RDC), la compétitivité entre les puissances étrangères occidentales et des compagnies transnationales ainsi que les stratégies des grandes puissances dans les guerres en Afrique centrale à partir du cas congolais. Ceci étant, voyons les divers intérêts étrangers en RDC.

Divers intérêts étrangers en RDC

La RDC est un enjeu important pour les ressortissants d'autres pays. Plusieurs domaines de la vie nationale intéressent l'activité des étrangers. Il s'agit notamment des domaines politique, économique, diplomatique, commercial, industriel et stratégique. Au sujet des intérêts politiques et diplomatiques des étrangers en RDC, il faut souligner que certaines Etats étrangers ou leurs res-

sortissants voudraient contrôler la désignation des personnalités politiques, le choix des décisions à prendre en vue de les amener à garantir leurs intérêts politiques et diplomatiques respectifs.

A propos des intérêts économiques, il faut noter que la RDC dispose d'une bonne dotation en ressources naturelles. Le sous-sol de ce pays recèle des minerais, pierres et métaux précieux en grande quantité. Cependant, « malgré ce fait, les investissements directs étrangers se sont plus, depuis une dizaine d'années, orientés dans les domaines minier et pétrolier en



Source photo DIFFUSION

Afrique, la République démocratique du Congo qui a des atouts dans ces domaines n'en a pas tiré conséquence » (P. Luwasangu), cela étant dû à des mauvaises conditions de sécurité juridique et de sécurité des investissements. Il faut cependant noter que certains investisseurs étrangers ont pris le risque de mener des affaires en RDC principalement dans le domaine de la télécommunication et bancaire. Dans la téléphonie mobile, les sociétés Vodacom (Afrique du Sud), Celtel (actuel Zain), Sait télécom, Congo-China Télécom, Starcel (ancien Télécel) ont couvert les

cieux congolais depuis la fin des années 1990 pour le plus ancien, tandis que pour le réseau fixe, Congo korea Télécom, Afritel et Sogetel ont été enregistrées. Dans le domaine bancaire, de nouveaux établissements ont vu le jour en RDC. Il s'agit entre autre de la Rawbank créée en 2001 par les Rawji (une famille congolaise d'origine indienne), la Trust Merchant Bank (à capitaux américains, italiens et belges) et tout récemment Procrédit Bank (P. Luwasangu).

Quant aux intérêts commerciaux des étrangers, les citoyens chinois ont conquis le marché congolais avec les produits divers, leur réputation se fondant sur la qualité du prix par rapport aux prix des commerçants congolais. Il faut toutefois remarquer que le prix de leurs articles va ensemble avec la qualité de ces derniers qui ne fait pas concurrence aux produits occidentaux en termes de durabilité.

En ce qui concerne l'époque de développement de ces intérêts entre 1995 et 2010, notons qu'en ce qui concerne les intérêts économiques, les investissements directs étrangers ont baissé vers la fin du régime Mobutu à cause d'une certaine instabilité. Actuellement, ces investissements ont sensiblement haussé par rapport au début du régime des Kabila où ils étaient en baisse. Il faut cependant souligner ici que la Chine est de retour en RDC avec la signature d'un contrat qui a d'abord révolté les occidentaux pour la reconstruction du pays et l'exploitation des minerais. Ce contrat, qualifié de « siècle » offre à la RDC ce que l'Occident n'a jamais offert : un échange infrastructures contre minerais à exploiter pendant 30 ans.

Ces intérêts étant analysés, voyons maintenant la compétitivité et les rivalités entre Etats et sociétés transnationales pour la RDC.

Compétitivité des Etats et sociétés transnationales en RDC

Pour assurer le contrôle, l'exploitation et le monopole des ressources nationales congolaises, les Etats occidentaux et les sociétés multinationales se lancent dans une compétitivité et dans des rivalités de toute nature. Cette compétitivité se manifeste de plusieurs manières notamment par le soutien ou non à un régime, à un chef d'Etat, à une mesure, à une action, etc. Elle oppose d'une part les Etats entre eux et d'autre part les multinationales entre elles.

Les puissances financières et les multinationales,

disposant aussi d'importants moyens militaires arrivent à imposer leur volonté à de gouvernements. Elles parviennent à prendre possession des Etats au moyen des rébellions et des troubles.

L'Europe et les Etats-Unis sont totalement dépendants des réserves étrangères en coltan. Dès lors, l'enjeu géostratégique des puissances qui raisonnent en termes de réserves est en RDC. Pourtant historiquement influente dans les grands-lacs, les puissances européennes (Allemagne, Belgique et France) disputent la maîtrise de cet or gris aux Etats-Unis qui ont depuis acquis une position stratégique (Harbulot, dir). C'est ainsi qu'Honoré Ngbanda, ancien conseiller en matière de sécurité du président Mobutu, a attribué le désordre politique en RDC (ex Zaïre) à la fin des années 1990 au rôle des multinationales américaines. (H. Ngbanda).

En effet, depuis son accession au pouvoir, Mobutu était l'agent commis par les Américains à la lutte anticomuniste en Afrique centrale. Cependant, au début des années 1990, ces derniers ne pouvaient plus le soutenir. Appuyé militairement par le Rwanda et l'Uganda, « appuyé diplomatiquement par les Etats-Unis, rejointe par l'Angola et le Zimbabwe, l'Alliance des forces pour la démocratie et la libération du Congo (AFDL) avait gagné Kinshasa en sept mois de guerre et, en 1997, porté au pouvoir Laurent-Désiré Kabila ». Après la guerre, le Rwanda avait placé des conseillers militaires auprès de Laurent-Désiré Kabila et plusieurs ministres rendaient des comptes à Kigali. Le président Yoweri Museveni, quant à lui, rêvait d'une route ou d'un chemin de fer reliant Kampala à Kisangani en ouvrant l'Afrique centrale aux commerçants asiatiques dont l'Ouganda serait la tête de pont. Le Zimbabwe se préparait à conclure avec Kinshasa des contrats miniers. Cependant, Kabila se mit à refouler ses anciens alliés qui fondaient tout leur espoir sur la RDC. (C. Braeckman)

Lorsque le Rwanda et l'Uganda ont vu leur espoir trahi, ils déclenchèrent une guerre contre le pouvoir en place à Kinshasa. Mais l'opération, approuvée sinon commanditée par les Etats-Unis, s'enlisa lorsque l'Angola et le Zimbabwe s'opposèrent à l'irruption des troupes Rwando-Ugandaises. Pour le Zimbabwe, la RDC a aussi été une affaire commerciale. Son président avait engagé 200 millions de dollars pour financer la première guerre et s'était lancé dans la deuxième pour protéger ses investissements. Cette compétitivité se manifeste aussi par le déploiement et l'éviction de la classe dirigeante qui est toujours téléguidée

par les parties en compétition. A propos du départ de Mobutu, ce dernier savait pertinemment que la rébellion était commanditée par la CIA. (Janssen)

Quant à la rébellion contre le pouvoir du président Laurent-Désiré Kabila, depuis février-mars 1998, les Etats-Unis ont mis « en place une double stratégie axée sur l'organisation d'un coup d'Etat de l'intérieur du régime et sur les préparatifs d'opérations militaires à l'extérieur contre le pouvoir nationaliste. » (Ludo Martens)

Cette entreprise était menée pour assurer la suprématie des Etats-Unis et de leurs firmes et contrôler et tirer les richesses de l'exploitation de la République Démocratique du Congo. Et, lorsque Laurent-Désiré Kabila leur refusera ce contrôle et « maintiendra son point de vue nationaliste, début 1998, les Américains réexamineront leur politique congolaise et commenceront les préparatifs... non pas d'une aide élargie, mais d'une guerre éclairée pour en finir avec le régime lumumbiste » (Ludo Martens).



Source photo DIFFUSION

Toutes les guerres en RDC, surtout depuis 1998, ont largement pour enjeu le contrôle et l'exploitation des matières premières (café, bois, or, diamant, cobalt, etc.) (OCDE, 2003). C'est aussi pour assurer ce contrôle que Marina Ottaway disait devant la sous-commission de l'Afrique du sénat américain le 8 juin 1999 : « Aussi longtemps que le vide du pouvoir continue au Congo, d'autres pays vont continuer à intervenir directement pour soutenir des insurrections armées et sauvegarder leurs propres intérêts. ». Or pour assurer les intérêts américains et avoir un contrôle, « la clé c'est la restauration d'un Etat au Congo. Cela n'arrivera pas avant que Kabila ne négocie avec les rebelles, les partis politiques et la société civile pour réaliser un accord qui doit déterminer comment on pourra éventuellement remettre le

Congo sur pieds ou comment, si nécessaire, il peut être divisé » (Ludo Martens)

Lorsque ces propos avaient convaincus les autorités américaines, c'est alors qu'elles ont imposé le processus des négociations. Il faut aussi souligner le rôle des sociétés multinationales occidentales dans les guerres et les troubles pour le contrôle des ressources. En effet, « lors de sa campagne militaire en 1996-1997, l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL)

de Kabila a bénéficié d'une aide financière non négligeable d'une série de petits opérateurs minières nord-américains » (Lanotte, 2003.)

Ces sociétés n'ont pas accordé ces « aides financières » par simple altruisme pour qu'on chasse le dictateur Mobutu, mais plutôt pour avoir, en échange, le monopole d'exploitation des concessions minières.

C'est à ce sujet aussi qu'en confiant le monopole d'achat du diamant congolais à une société israélienne, IDI Diamonds, le président Laurent-Désiré Kabila s'est attiré la haine des nombreux intermédiaires libanais à Kinshasa qui étaient tout autant impatients « de voir disparaître ce président congolais » (Lanotte, 2003.) C'est également le cas de Dan Gertler International (DGI) dont

l'accord d'octroi du monopole des exportations de diamants de la République Démocratique du Congo par le président Laurent-Désiré Kabila avait connu des protestations internationales. Les grandes puissances et/ou leurs firmes soutiennent et entretiennent ainsi des mouvements armés avec comme objectif l'accès et le contrôle des ressources naturelles dans les zones sous contrôles de ces mouvements.

La situation actuelle en RDC se résume donc ainsi : les Américains ont substitué les Belges (ancien colonisateur de la RDC), et leurs firmes sont responsables de plusieurs bouleversements politiques et économiques dans la région des grands lacs, tels que l'accaparement des ressources naturelles et l'imposition des politiques sociales.

Les stratégies des grandes puissances dans les guerres en Afrique centrale

Les guerres qui ont secoué l'Afrique centrale ont dès lors pour motivation le contrôle politique, économique et géostratégique de la région. Pour cela, les grandes puissances et les multinationales mettent en place une série de stratégies pour les déclencher lorsque leurs intérêts sont menacés, ou y mettre fin lorsque ceux-ci sont garantis.

Pour déclencher les guerres de 1996 et de 1998 en RDC, la stratégie utilisée était celle de créer et d'appuyer une rébellion interne au motif de lutter contre la dictature, la corruption, la pauvreté, la mauvaise gestion, le rejet d'autres groupes ethniques, etc. L'exploitation des minerais se faisait sans réglementation dans les territoires contrôlés par les « rebelles ».

La guerre de 1996 avait abouti à la conquête de tout le pays y menant ainsi un nouveau pouvoir qui « collabore » avec ceux qui l'ont financée, tandis que ce sont les négociations politiques qui ont mis fin à celle de 1998 conduisant à un partage de pouvoir et hissant au sphère de décision des personnalité qui représentent les intérêts ainsi menacés.

Toutefois, lorsque certaines puissances ou multinationales ne trouvent pas leur compte lorsque les négociations mettent fin à une guerre, elles continuent à entretenir les groupes armés dans les régions qui leur sont utiles. Ainsi, donc plusieurs groupés armés au Nord Kivu, au Sud Kivu, dans la Province orientale ont la bénédiction des Etats et/ou des multinationales.

La RDC, stratégiquement située au 'cœur' de l'Afrique (frontières avec 9 pays) et constituant un réservoir immense des matières premières stratégiques, est une base idéale, un enjeu important des puissances capitalistes pour le contrôle et l'exploitation des ressources, pour la lutte contre le terrorisme et pour le contrôle politique et économique des Etats d'Afrique centrale. Le contrôle de cet Etat est devenu l'enjeu de l'action des puissances capitalistes et de leurs firmes pour s'assurer le monopole. Et pour cela, ils sont donc prêts à mettre en place toute sorte de politique ou de mécanisme pouvant les aider à protéger ces intérêts : soutien aux mouvements insurrectionnels internes, aux rébellions et aux agressions, planification des coups d'Etat, etc.

Indications bibliographique

- Braeckman, Collette, L'enjeu congolais. L'Afrique central après Mobutu, Paris, Fayard, 1999.
- Gibbs, David N, The Political Economy of Third World Intervention: Mines, Money, and U.S. Policy in the Congo Crisis, Chicago, The University of Chicago Press, 1991.
- Janssen, P., A la cour de Mobutu (fracassantes révélations du gendre de l'ex-président zaïrois), Paris, Ed. Michel Lafon, 1997.
- Ludo, Martens, Kabila et la révolution congolaise. Panafricanisme ou néocolonialisme, t. I, s.l., EPO, s.d.
- Ngbanda, Honoré, Crimes Organisés en Afrique Centrale : Révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux, Paris : Éditions Duboiris, 2004.
- Lanotte, Olivier, Guerres sans frontières en République Démocratique du Congo, s.l., GRIP, 2003.
- OCDE, La République démocratique du Congo et les régions transfrontalières: perspectives de reconstruction et d'intégration, s.l., 2003.

Internet :

- Lusabangu, Paul, « Investissements directs étrangers : quels enjeux pour la Rdc ? », www.lepotentiel.com. 27/09/2005. 24/09/2010 « http://www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_edition=&id_article=14374 »
- Braeckman, Colette, « Guerre sans vainqueur en RDC », www.monde-diplomatique.fr. Avril 2001. 24/09/2010 « <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/04/BRAECKMAN/15007> »
- Harbulot, Christian (Dir), La guerre du coltan : repositionner le jeu des acteurs dans le paradigme des stratégies des puissances, www.infoguerre.fr. Novembre 2009. 01/10/2010 « http://www.infoguerre.fr/documents/guerre_coltan_RDC.pdf »

Afrique : terre(s) de toutes les convoitises

Le phénomène d'accaparement des terres en Afrique ou la recolonisation annoncée

Par **Raymond EBALE**, historien, Université de Yaoundé I (Cameroun)

La recolonisation de l'Afrique est belle et bien entamée aux yeux de ceux qui portaient en eux cette inquiétante réalité. Une observation pertinente du début de ce XX^{ème} siècle montre en effet clairement un retour aux méthodes coloniales dans les rapports de l'Afrique avec le monde extérieur en général et l'Occident en particulier. De l'économie en passant par la politique, le social et le culturel, notre continent est entrain de perdre la main du fait d'une élite comprador qui compromet dangereusement l'avenir des générations futures.

Un cas particulièrement sensible aujourd'hui est celui de l'accaparement des terres que ce propos essaye d'analyser.

Depuis quelque temps en effet, la mainmise sur les terres

agricoles fait les gros titres des journaux. Dans le monde entier, des Etats, des firmes privées et des fonds de placement investissent dans de la terre à l'étranger. Ce phénomène a été décrit comme une forme de néocolonialisme, les riches acquérant des terres pour sécuriser leur propre approvisionnement en nourriture et carburants. Des appropriations abusives de terres ont été signalées un peu partout dans les pays en développement, du Pakistan à l'Indonésie en passant par le Mozambique, le Liberia ou la Zambie. Depuis 2006, une superficie équivalente à celle de la France a été ciblée dans les régions les moins développées du monde. La majorité des cas rapportés sont en Afrique, où la terre est comparativement

peu chère et, en certains lieux, facile à obtenir. Nombre des accaparements de terres sont associés à des inquiétudes touchant à l'approvisionnement alimentaire, les pays importateurs étant désireux de sécuriser leur accès aux céréales. En 2008, de fortes hausses des prix agricoles, des céréales en particulier, ont abouti à une crise alimentaire dans plus de 30 pays en développement. Des émeutes ont eu lieu dans plusieurs endroits (dont le Cameroun) et, en Haïti et à Madagascar, les gouvernements ont été renversés.



Source photo DIFFUSION

Cependant, jusqu'au tiers des contrats portant sur des terres concerneraient la culture de végétaux destinés aux agrocarburants (parfois improprement appelés biocarburants) afin d'alimenter des marchés étrangers,

notamment dans l'Union européenne (UE) et en Chine. Ce point est particulièrement préoccupant, l'utilisation croissante de plantes vivrières pour produire des carburants s'étant révélée une cause majeure de hausse du prix des denrées alimentaires.

Si ce phénomène n'est pas nouveau - avec par exemple la compagnie Chiquita présente en Amérique latine depuis le début du 20^{ème} siècle - son ampleur actuelle pose sérieusement question sur le développement rural des pays hôtes. Certains, les plus optimistes, parlent d' 'investissements agricoles étrangers' nécessaires à l'amélioration de la croissance économique des pays du Sud (Banque Mondiale, FAO). D'autres,

au contraire, n'hésitent pas à qualifier le phénomène de « néocolonialisme foncier » (CADTM) considérant que cette nouvelle forme d'invasion territoriale doit être contrôlée avant qu'elle n'ait un effet dévastateur sur les populations locales et le développement des pays concernés ¹.

De manière générale, cette vague d'acquisition de terres agricoles à grande échelle aura pour conséquence de redessiner la carte géopolitique mondiale de la production et de la commercialisation des produits agricoles.

Ce propos vise à mettre en lumière les résultats de deux études intéressantes qui viennent de paraître avec des résultats édifiants.

Le rapport de la Banque mondiale : des résultats qui font peur

La première étude est celle de la Banque mondiale, publiée le 7 septembre 2010. Il s'agit d'un rapport sur l'accaparement des terres agricoles au niveau mondial².

Les résultats obtenus par les chercheurs et les informateurs corroborent ce que beaucoup disent depuis maintenant deux ans. Oui, un « énorme » mouvement d'accaparement des terres dans le monde est engagé depuis les crises alimentaire et financière de 2008, et il ne trahit aucun signe de ralentissement. La Banque indique que les 463 projets qu'elle a dénombrés à partir du site farmlandgrab.org entre octobre 2008 et juin 2009 représentent une superficie d'au moins 46,6 millions d'hectares et que la majorité de ces terres sont situées en Afrique subsaharienne. Les comptes rendus d'enquête de terrain ont confirmé que 21 % de ces projets sont « en exploitation », plus de la moitié en sont à un stade de « développement initial » et près de 70 % ont été « approuvés ». La Banque minimise l'importance de ces chiffres et y voit la preuve que l'accaparement des terres relève plus du battage médiatique que de la réalité. Nous pensons, au contraire, qu'ils démontrent que beaucoup de projets vont de l'avant, d'autant plus que les données de la Banque sont dépassées, puisque de nouvelles transactions sont conclues régulièrement.

Les résultats de la Banque corroborent aussi ce que d'autres ont dit sur les impacts de cette mainmise sur les terres agricoles. La conclusion générale du rapport est que des investisseurs profitent d'une « faiblesse de la gouvernance » et d'une « absence de protection légale » des com-

munautés locales pour expulser les populations de leurs terres. De plus, elle constate que les investissements ne rapportent presque rien aux communautés touchées en termes d'emplois ou d'indemnisation, sans même parler du problème de la sécurité alimentaire. Le message que nous pouvons en retirer est que pratiquement nulle part, dans les pays et les situations étudiés par la Banque, il n'y a de quoi se réjouir :

De nombreux investissements n'ont pas répondu aux attentes et, au lieu d'amener des bénéfices durables, ils ont contribué à une perte d'actifs et ont laissé les populations locales dans une situation pire que ce qu'elle aurait été en l'absence de ces investissements. En fait, même si un effort a été fait pour couvrir un large éventail de situations, les études de cas confirment que dans de nombreux cas les bénéfices ont été inférieurs à ce qui avait été prévu ou ne se sont tout simplement jamais concrétisés.

La Banque présente un tableau comportant de très courts résumés des investissements étrangers dans les terres agricoles de sept pays. C'est l'un des rares cas où la Banque a examiné en détail la façon dont ces investissements se concrétisent effectivement sur le terrain. Ce tableau décrit une situation désastreuse. Des communautés entières sont expulsées de leurs terres, des travailleurs sont exploités, des conflits violents se déchaînent (un cadre supérieur d'une entreprise a été tué), des investisseurs enfreignent les lois et renient leurs promesses, etc. Que dit la Banque de ces « risques immenses » et de ces « réels dangers », comme elle les appelle ? Que nous ne devrions pas nous inquiéter parce que les « opportunités sont tout aussi importantes ».

L'étude des Amis de la Terres

La seconde étude datée de juin 2010 et publiée par l'ONG Friends of the Earth Europe et Friends of the Earth Africa et intitulée « Afrique : terre(s) de toutes les convoitises. Ampleur et conséquences de l'accaparement des terres pour produire des agrocarburants » porte sur la réalité des accaparements de terres au profit des agrocarburants³ en Afrique. Elle examine l'ampleur de cette pratique, et ses répercussions sur le terrain. Elle soulève des questions fondamentales sur les conséquences de la politique européenne en matière d'agrocarburants, et sur l'empressement des pays

1- Sarah Flament et Eric Guiot, « L'accaparement des terres, vers une nouvelle forme de métayage ? Etat des lieux de la situation, août 2010 ». Note de synthèse SOS faim, août 2010, p. 1. (http://www.sosfaim.be/pdf/publications/notes_synthese/accaparement-des-terres-ns5.pdf)

2- Voir Banque Mondiale, *Rising global interest in farmland : can it yield sustainable and equitable benefits ?*, Washington DC, septembre 2010. A télécharger sur

<http://www.donorplatform.org/content/view/full/457/2687> et sur : <http://www.grain.org/articles/?id=72> pour le résumé en français.

3- Voir Les Amis de la terre Europe et les Amis de la terre Afrique, *Afrique : terre(s) de toutes les convoitises. Ampleur et conséquences de l'accaparement des terres pour produire des agrocarburants*, Bruxelles, juin 2010. Téléchargeable sur le site www.foeurope.org

africains à y affecter de vastes étendues de terres. L'étude s'appuie en cela sur divers rapports, reportages et enquêtes de terrain, relevant toutefois que les informations publiques détaillées manquent dans la plupart des régions d'Afrique sur les contrats signés et la propriété foncière. Aussi note-t-elle qu'offrir un panorama complet de la situation reste pratiquement impossible du fait que le contexte politique de divers pays africains rend très difficile pour la société civile et les citoyens d'obtenir des informations officielles ou de s'exprimer à visage découvert.

L'état de la question

Bien qu'il soit impossible d'établir l'ampleur exacte des appropriations de terres en Afrique vu le peu d'informations accessibles au public, les récits d'acquisitions abusives de terres sur tout le continent, et en particulier en Afrique subsaharienne, sont innombrables. Une étude de 2009 de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a examiné l'affectation du sol dans cinq pays subsahariens : l'Éthiopie, le Ghana, Madagascar, le Mali et le Soudan. D'après les données qu'elle a trouvées, 2,4 millions d'hectares de terres ont changé de mains (par le biais de contrats portant sur des terrains de plus de 1 000 ha) depuis 2004⁴.

Ces terres étaient destinées à la production de nourriture ou de carburant, avec des surfaces considérables réservées aux agrocarburants en Éthiopie, à Madagascar et au Ghana. Une étude distincte, de l'International Food Policy Research Institute, a estimé à 20 millions d'hectares les cessions de terrains depuis 2006, dont 9 millions d'hectares en Afrique. Sur ceux-ci, près de 5 millions d'hectares – une superficie plus grande que celle des Pays-Bas – seraient prévus pour des plantes à carburants, dont le jatropha⁵, le palmier à huile et le sorgho sucrier. Mais d'autres cultures sont cependant concernées : la canne à sucre, le maïs, le manioc racine, la ricin, les graines de soja, la patate douce, l'arachide, le blé, le coprah (noix de coco).

En Angola le gouvernement a annoncé des projets destinant 500 000 ha à la culture d'agrocarburants. Cela vient s'ajouter aux expansions massives des monocultures de bananes et de

riz, menées par Chiquita, Lonrho et la Chine. En 2009, Biocom a commencé à planter un site de 30 000 ha avec de la canne à sucre. Biocom joue le rôle de partenaire entre le Brésilien Odebrecht et les Angolais Damer et Sonangol – la compagnie pétrolière de l'État angolais. Ce serait le premier projet d'agrocarburants à démarrer en Angola où le gouvernement essaye de faire revivre l'agriculture après des années de guerre civile. La firme portugaise Quifel Natural Resources projette aussi de cultiver du tournesol, du soja et du jatropha dans la province méridionale de Cunene. La compagnie prévoit de récolter localement mais d'exporter la récolte en Europe pour la transformation. D'après ce qu'il se dit, la compagnie portugaise Gleinol, qui aurait commencé la production d'agrodiesel sur 700 ha, serait passée à 13 000 en 2009. Sonangol, la compagnie pétrolière de l'État angolais, et le consortium pétrolier italien ENI, projettent d'agrandir les plantations existantes de palmiers à huile pour produire des agrocarburants, dans la province angolaise de Kwanza Niorte.

Au Mozambique, selon des sources gouvernementales, des investisseurs en agrocarburants avaient sollicité le droit d'utiliser quelque 12 millions d'acres (4,8 millions d'hectares), soit près du septième des terres arables du pays.

Au Congo-Brazzaville, le président Sassou-Nguesso a cédé à des fermiers sud-africains 10 millions d'hectares de terres fertiles pour des cultures vivrières de base destinées à l'exportation, dont aucun pourcentage ne restera au Congo, en plus des 70 000 hectares octroyés au groupe pétrolier italien ENI pour planter des palmiers à huile en monoculture afin de produire des carburants, ce qui menace l'incalculable dernière forêt tropicale primaire d'Afrique.

Au Cameroun, la société SOCAPALM, aujourd'hui partiellement entre les mains du groupe français Bolloré a annoncé son intention d'accroître la production de d'huile de palme. Elle a pour cela signé un bail de 60 ans sur 58 000 ha de terres en 2000. Bolloré est directement propriétaire des 8000 ha de la plantation de SAFACAM basée à Dizangué près d'Edéa⁶.

On assiste en République Démocratique du Congo au développement de certains des plus gros projets d'agrocarburants. En juillet 2009,

4- Voir Lorenzo Cotula et al., Land grab or development opportunity ? Agricultural investment and international land deals in Africa, IIED, FAO et FIDA, Rome, 2009.

5- Le jatropha passe pour un végétal particulièrement adapté à la production d'agrocarburants car, à la différence d'autres matières premières, il n'est pas comestible. D'après ses promoteurs, il n'entre donc pas en concurrence avec la nourriture et ne contribue pas à créer de pénuries alimentaires. Il peut aussi pousser sur des terres ingrates, dans des zones relativement arides, et convient donc aux régions sujettes à la

sécheresse. Il s'est toutefois avéré que les plants de jatropha réclament bel et bien de l'eau au début de leur croissance, et que les plants cultivés sur des terres plus fertiles donnent de meilleurs rendements.

6- Voir P. Airault et P. Perdrix « Bolloré contre-attaque », Jeune Afrique du 9 septembre 2009.

<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2547p081-084.xml0/-France-interview-Vincent-Bolloré-Bolloré-contre-attaque>.

l'entreprise chinoise ZTE Agribusiness Company Ltd a annoncé son projet d'installer dans le pays une plantation de palmiers à huile d'un million d'ha afin de produire des agrocarburants. ZTE avait annoncé précédemment, en 2007, qu'elle investirait 1 milliard de dollars (E-U) dans une plantation de 3 millions d'ha. La multinationale italienne de l'énergie ENI a aussi annoncé dans le cadre de son projet « Nourriture et Biodiesel » une très importante plantation de palmiers à huile de 70 000 ha.

L'Ethiopia a délimité près de 1,6 millions d'ha de terres pour les investisseurs désireux de développer des exploitations agricoles commerciales, et on rapporte qu'en juillet 2009, 8 420 investisseurs locaux et étrangers avaient reçu des autorisations pour des exploitations agricoles commerciales. Le gouvernement a fait cadeau de 300 000 ha pour des cultures énergétiques, mais des négociations sont en cours pour augmenter massivement ce chiffre. 1 390 000 ha ainsi que les bassins des rivières ont été reconnus comme des zones favorables pour les plantations de canne à sucre et environs 23 millions d'ha ont aussi été reconnus comme adaptés pour le jatropha.

Au Ghana, du fait d'une situation politique stable et d'un climat adapté, le Ghana est apparemment un des hauts lieux d'acquisition de terres pour la culture du jatropha.

Au Kenya, la compagnie japonaise Biwako Bio-Laboratory annonçait en 2007 son projet d'installer 30 000 ha de jatropha curcas avec comme objectif de s'agrandir jusqu'à 100 000 ha en 10 ans. La compagnie belge HG Consulting a pris la direction du financement du projet Ngima pour utiliser la canne à sucre de petits paysans sous contrat, représentant 42 000 ha. La compagnie canadienne Bedford Biofuels a obtenu 160 000 ha pour du jatropha et des assurances pour 200 000 ha supplémentaires.

A Madagascar, la compagnie britannique GEM BioFuels a obtenu la garantie pour 490 000 ha de terres¹⁵ – environ 20 % des terres arables du pays – pour produire du jatropha, dont 55 700 ont déjà été plantés (janvier 2010).

Au Mozambique, il a été estimé que, d'ici à la fin 2007, les investisseurs en agrocarburants avaient demandé des droits sur près de 5 millions d'ha de terres arables et certaines sources non vérifiées annoncent que le gouvernement avait reçu, uniquement pour l'année 2007, plus de 3 000 propositions en lien avec les agrocarburants. Il y a actuellement 183 000 ha de terres arables qui sont alloués pour la production de jatropha.

Au Nigeria les acquisitions de terres sont essen-

tiellement menées par la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC) avec une expertise et des capitaux étrangers.

En Tanzanie Environ 40 compagnies étrangères - dont les compagnies britanniques Sun Biofuels (qui a obtenu 8 000 ha de terres « dégradées » pour y faire pousser du jatropha¹⁸, et D1 Oils – ont investi dans des projets d'agrocarburants en Tanzanie et ce dans un contexte d'autant plus favorable que des agences internationales de développement, comme l'Initiative Energie de l'UE, la Banque Mondiale, le Programme d'aide des Etats-Unis (USAID) et le Ministère britannique du Développement (DFID) soutiennent ces projets. Des plantations de canne à sucre sont projetées dans le bassin de la rivière Wami, dans les districts de Ruipa et Kilosa, ainsi que dans les plaines d'Usangu. Un projet de palmiers à huile, impliquant des petits paysans sous contrat, a été proposé pour la région de Kigoma et D1 Oils a des projets similaires pour du jatropha et du tournesol.

Suite aux protestations locales et internationales, le gouvernement tanzanien aurait suspendu les investissements dans les projets d'agrocarburants, jusqu'à ce que des procédures et des politiques claires soient mises en place. On attend toujours des preuves solides montrant que c'est bien le cas.

Les acteurs

Si des firmes privées sont à l'origine de la plupart des cessions de terres en Afrique, il apparaît néanmoins que des terres sont aussi acquises par des gouvernements, souvent par le biais d'entreprises d'Etat et de sociétés d'investissement privées. Cette main basse sur les terres prend diverses formes, selon la situation locale et la législation du lieu. Bien que certaines terres aient été carrément achetées, elles sont plus souvent louées, avec des baux à long terme pouvant atteindre 99 ans. Il y a aussi des cas dits d' « out growing », où des fermiers locaux signent un contrat pour cultiver une plante spécifique, comme le jatropha.

L'étude de la Banque Mondiale souligne que l'Afrique est la principale concernée par ces investissements puisque la moitié des projets d'investissements y ont lieu, suivi par l'Asie, l'Amérique latine et l'Europe de l'Est. L'Afrique est particulièrement touchée car elle est perçue comme possédant de vastes disponibilités foncières avec un climat favorable et une main d'œuvre abondante. Les pays particulièrement le Ghana, la Sierra Leone, le Nigeria, le Mozambique, la Tanzanie,

l’Ethiopie, l’Angola, le Congo, le Soudan, le Kenya Swaziland et Madagascar⁷. Notons que les gouvernements hôtes sont généralement favorables à ces offres d’investissements étrangers qui signifient, à court terme, une rentrée d’argent et de devises considérables. Un dernier point méritant d’être soulevé est la mise en évidence par la BM de trois facteurs qui orienteraient les accapareurs de terres vers certains pays plutôt que d’autres :

- la facilité d’appropriation des terres locales, c’est-à-dire un indice de gouvernance foncière médiocre ;
- a possibilité de réaliser de grandes exploitations (disponibilité foncière) ;
- la possibilité d’introduire des machines pour augmenter rapidement la productivité.

Les principaux acquéreurs sont la Chine, le Royaume-Uni, l’Arabie Saoudite, la Corée du Sud, les Etats du Golfe, la Lybie, l’Egypte et l’Inde. Et selon l’origine, les firmes européennes semblent dominer les acquisitions de terres destinées aux agrocarburants en Afrique. La compagnie britannique Sun Biofuels a acheté des terres en Ethiopie (80 000 ha), en Tanzanie (8 000 ha) et au Mozambique (5 000 ha) pour cultiver du jatropha, tandis que CAMS Group, dont le siège est au Royaume-Uni, a acheté 45 000 ha en Tanzanie pour produire de l’éthanol à partir de sorgho sucrier.

La Chine est l’exception à cette règle, avec des entreprises d’Etat qui se sont procurées plus de 2,8 millions d’hectares en République Démocratique du Congo pour y aménager des plantations de palmiers. La majorité des entreprises impliquées sont des PME – souvent des start-up ayant identifié des perspectives commerciales dans les agrocarburants.

La plupart de ces firmes mettent volontiers l’accent sur les bénéfices sociaux et environnementaux de leurs activités : travail avec la population locale, création d’emplois, aide au développement de l’économie régionale. Agroils, une entreprise italienne qui plante du jatropha au Ghana et a acquis le droit d’utiliser 105 000 ha, promet d’ « éradiquer complètement la pauvreté » en aidant ses agriculteurs sous contrat à accroître la production alimentaire par une limitation de la proportion de jatropha par rapport aux cultures vivrières, ainsi que par la fourniture de compost biologique et de machines agricoles.

Selon la spécialisation, ce sont les firmes de biotechnologies, spécialisées dans la production des Organismes génétiquement modifiés (OGM) qui

se sont elles aussi empressées d’encourager en Afrique les agrocarburants. La Fondation Bill & Melinda Gates dépense 120 millions de dollars pour le développement des récoltes en Afrique, dont des subventions spécifiques pour la mise au point de cultures génétiquement modifiés.

Les firmes qui veulent investir dans l’agriculture locale, et en particulier dans les plantes à agrocarburants, sont souvent accueillies à bras ouverts par les gouvernements des pays hôtes, qui y voient des investissements étrangers bienvenus, créateurs d’emplois et susceptibles d’améliorer les infrastructures. Les fonds spéculatifs et autres fonds de placement aussi cherchent à investir dans des terres, or l’Afrique promet quelques-uns des meilleurs taux de profit.

Des fonds spéculatifs spécifiques à l’agriculture ont été créés, certains investisseurs y voyant la perspective de gains importants.

Les causes de l’accaparement

Ce soudain intérêt pour la terre semble motivé par une combinaison de facteurs, où domine toutefois le souci de la sécurité alimentaire, de l’approvisionnement en carburant et la disposition de terres bon marché.

La sécurité alimentaire

La forte hausse du prix des denrées alimentaires en 2007 puis 2008, et la volatilité des prix du pétrole semblent avoir conduit un certain nombre de pays à s’interroger sur la sécurité de leur ravitaillement avec des craintes exacerbées par les prévisions concernant les effets des changements climatiques sur l’agriculture dans les années à venir. Ainsi, l’Arabie saoudite, dont l’autonomie alimentaire en blé était assurée jusqu’en 2007, est en train d’abandonner cette culture très exigeante en eau pour préserver son approvisionnement hydrique futur. A la place, le gouvernement saoudien loue des terres, et un consortium agricole saoudien a ainsi annoncé qu’il prévoyait d’investir dans la production vivrière en Ethiopie, au Soudan et en Egypte.

Approvisionnement énergétique lié à une forte demande en biocarburant

En réponse au changement climatique, la production d’agrocarburants est en effet souvent perçue comme l’une des solutions. L’inquiétude concernant l’approvisionnement énergétique se révèle

⁷- Rapport Les Amis de la Terres, op. cit., p. 6.

une incitation déterminante pour développer les cultures à carburants, avec l'UE qui vise 10% de carburants dans les transports issus de sources « renouvelables » d'ici à 2020. Ces objectifs européens ont instauré un marché clair qui, vu le prix des terres et le manque de surfaces disponibles au sein de l'UE, devra inévitablement recourir à des importations.

Des terres bon marché

Le prix de la terre en Afrique est souvent très bon marché par rapport aux prix internationaux et les valeurs foncières sont en train de monter, d'où de bons investissements potentiels.

Quand le pays hôte offre son soutien, les terres peuvent aussi être obtenues dans des conditions favorables. Avec des débouchés assurés, un accès peu onéreux à la terre et une main-d'œuvre bon marché, les entreprises européennes peuvent envisager le développement des agrocarburants comme une bonne occasion de faire des affaires, ce qui contribue à expliquer la subite ruée en cours sur les terres.

La diversification des sources d'investissement

Enfin, avec la crise du secteur financier, certains investisseurs privés tentent de diversifier leurs sources d'investissement (Morgan Stanley, Goldman Sachs et Deutsche Bank). A la recherche de nouveaux produits spéculatifs, ils considèrent la terre comme une nouvelle source de profits étant donné la faiblesse des prix fonciers dans certaines régions, et leur haut potentiel.

Les conséquences et les risques

Les firmes et gouvernements qui promeuvent les agrocarburants en Afrique promettent du carburant d'origine locale, des emplois et du développement économique. Mais est-ce bien la réalité? Des questions essentielles ont été soulevées quant aux avantages de la transformation de récoltes en carburant. Les agrocarburants aboutissent-ils vraiment à une réduction des émissions de gaz à effet de serre si l'on prend en compte l'ensemble de leur cycle de vie? Les cultures à agrocarburants procurent-elles les rendements annoncés? Les agrocarburants constituent-ils une bonne utilisation des terres? Et aident-ils les communautés rurales à se développer de manière soutenable? Outre ces questions fondamentales, la dissémination rapide de cultures intensives destinées aux

agrocarburants pose d'autres problèmes, comme leurs répercussions pour des populations locales dont la survie dépend souvent d'un accès à la terre, leurs impacts sur l'environnement, réserves d'eau comprises, et leurs effets sur les emplois de proximité et l'économie locale.

Pas de vraies baisses d'émissions de gaz à effet de serre

Le niveau des économies de gaz à effet de serre (GES) liées à la culture d'agrocarburants varie selon la nature de la récolte, le rendement par hectare, la quantité d'énergie requise pour acheminer et élaborer le carburant. Elle dépend aussi du fait que l'agriculture ait dû être déplacée ou non, et que cela ait éventuellement provoqué des émissions de GES. Des études ont montré que, pour certains agrocarburants, la mise en culture et le processus de fabrication émettent davantage de gaz à effet de serre que n'en auraient émis une quantité équivalente de carburants fossiles.

L'impact des changements d'affectation des sols – quand on supprime des forêts, que des tourbières sont asséchées ou que l'on remplace des pâturages par des champs cultivés – est encore plus important. Selon certaines estimations, là où l'on déforeste pour planter des palmiers à huile, il faut attendre jusqu'à 150 ans pour que le carbone économisé grâce à l'huile de palme récoltée compense celui dû à la perte de la forêt.

Perte d'accès aux terres et à l'eau

On imagine d'ordinaire que les pays africains ont de vastes étendues de terres disponibles. Selon certaines estimations, 807 millions d'ha de terre seraient cultivables en Afrique et il semblerait qu'à peine un quart soit utilisé. Mais c'est une pratique courante pour les paysans africains de faire une rotation entre pâturages et cultures et de laisser les sols en jachère. Il est donc très probable que la surface vraiment utilisée soit bien plus importante. De plus, des terrains qui peuvent sembler « inutilisés » à des observateurs extérieurs ont souvent une fonction vitale pour les populations locales en leur fournissant les terres communautaires pour faire paître les troupeaux ou ramasser le bois de feu, activités dont dépend souvent leur survie.

En fait, les études de la FAO portant sur les campagnes laissent penser que, dans de nombreuses zones rurales, la plus grande partie des terres est utilisée ou revendiquée par quelqu'un, indépendamment de la façon dont les officiels les classifient.

Un autre problème clé, encore plus important, est la disponibilité en terres fertiles dotées de ressources en eau accessibles. Bien que certains prétendent que les cultures énergétiques, comme le jatropha ou le sorgho sucrier, poussent bien sur des terres ingrates, nombre des accaparements de terres pour des cultures destinées aux agrocarburants incluent des terres utilisées auparavant pour l'agriculture.

Un autre problème clé, encore plus important, est la disponibilité en terres fertiles dotées de ressources en eau accessibles. Bien que certains prétendent que les cultures énergétiques, comme le jatropha ou le sorgho sucrier, poussent bien sur des terres ingrates, nombre des accaparements de terres pour des cultures destinées aux agrocarburants incluent des terres utilisées auparavant pour l'agriculture.

Au Nigeria, des communautés sont confrontées à un programme de réinstallation, après que la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC) ait réquisitionné 200 km² pour cultiver de la canne à sucre destinée à la production d'éthanol. Actuellement, les terres sont utilisées par des petits paysans pour faire pousser des cultures alimentaires. De même dans ce pays, Au Nigeria, la terre est officiellement détenue par l'Etat et le gouvernement, et les communautés locales n'ont rien à dire quant à son affectation. En Tanzanie, des milliers de paysans cultivant du riz et du maïs ont été chassés de leurs terres en 2009 ou menacés d'éviction afin de faire place nette pour des plantations de canne à sucre dans plusieurs régions du pays. Plus de 1 000 paysans ont dû quitter leurs terres dans les plaines d'Usangu en 2009, ce qui a provoqué de nombreux conflits. Un nombre équivalent doit s'attendre à être expulsé dans le bassin de la rivière Wami pour céder la place à une plantation.

Des compagnies européennes, soutenues par l'Initiative Energie de l'Union européenne et des aides financières du Royaume-Uni et des Etats-Unis, sont derrière un certain nombre de projets.

Des plantations de jatropha et de tournesol sont aussi envisagées. Les protestations des paysans tanzaniens ont poussé le gouvernement à revoir son approche des agrocarburants.

Des problèmes fonciers énormes : comment prouver qu'on possède la terre ?

Savoir à qui appartient la terre peut être un problème complexe et conflictuel, particulièrement dans des pays où il n'y a aucun moyen officiel

d'enregistrement du foncier. Dans certains pays comme le Mozambique, l'Etat détient la terre et seuls les promoteurs étrangers peuvent la louer. Dans la plupart des pays, des négociations avec différents services gouvernementaux sont nécessaires avant que le moindre accord foncier puisse être conclu. Dans certains pays, les anciens des villages sont consultés sur les acquisitions de terres, mais ces consultations peuvent être perverties. On rapporte des cas d'anciens ayant donné leur permission par mégarde, à leur insu ou en échange d'argent, sans que l'ensemble de la communauté ait moindrement pris part à la décision. *Le rapport de la FAO note ainsi que « des concessions de terres de l'ampleur décrite dans ce rapport peuvent réellement priver de leurs terres un grand nombre de personnes. Cette perte est susceptible d'avoir des conséquences négatives d'autant plus graves pour les populations locales que la subsistance et la sécurité alimentaire de la majorité des ruraux africains dépend de façon vitale de leur accès à la terre »⁸.*

Dans d'autres cas, il arrive que la communauté locale accepte le transfert de terres en échange de promesses d'amélioration des équipements de la zone concernée. Mais ces promesses ne sont pas toujours tenues, ce qui entraîne la rancœur de la population.

D'autres rapports font état de terres octroyées à plus d'une personne, la confusion régnant quant à qui a effectivement le droit d'allouer les terres.

L'augmentation des prix alimentaires

La compétition pour les terres et la concurrence entre l'utilisation de plantes comme le manioc et le sorgho sucrier pour la nourriture ou les agrocarburants vont très probablement pousser à la hausse les prix des aliments et du foncier. Les petits paysans ghanéens craignent de ne bientôt plus avoir les moyens de cultiver des terres ni d'acheter à manger pour leurs familles.

Un rapport pour la Banque Mondiale a montré que l'utilisation des cultures pour produire des agrocarburants était un facteur majeur d'augmentation des prix alimentaires⁹. Cette compétition pour les terres agricoles pose des questions de fond concernant la souveraineté alimentaire et les priorités des gouvernements. Est-il normal qu'un pays qui dépend de l'aide alimentaire internationale (comme le Kenya ou l'Ethiopie) vende des terres fertiles à des entrepreneurs pour y produire du carburant ?

Des dégâts environnementaux graves

8- Lorenzo Cotula et al., op. cit

9- Voir Mitchell Donald, A Note on rising food prices. Développement Prospects Group, Banque Mondiale, Washington, avril 2008.

L'utilisation de vastes étendues de terres pour cultiver des carburants végétaux engendre toute une série d'impacts préjudiciables à l'environnement, allant de la déforestation et la destruction d'écosystèmes à la dégradation des sols par des pratiques agricoles inadaptées, à la pollution des eaux par les pesticides et les engrais, et à l'épuisement des ressources en eau. (voir plus bas).

Au Cameroun, l'essor des plantations de palmiers à huile se fait au détriment des forêts primaires du bassin du Congo, aggravant encore la déforestation dans ce pays. Le gouvernement camerounais soutient le développement de l'huile de palme depuis les années 60, par l'intermédiaire de compagnies d'Etat comme la SOCAPALM et la CDC. La SOCAPALM, qui a depuis été en partie privatisée, a annoncé en janvier 2009 un important programme d'expansion.

La forêt du bassin du Congo est la deuxième par la taille dans le monde, derrière l'Amazonie. C'est un des principaux puits de carbone. De nombreuses communautés dépendent de la forêt pour leur subsistance et comptent sur les produits de la chasse et de la forêt pour leur vie quotidienne. Le gouvernement du Bénin propose de convertir 300 000 à 400 000 ha de zones humides pour faire du palmier à huile dans le sud du pays. Le palmier à huile est certes une plante originaire des zones humides, mais les plantations vont drainer les terrains et la riche biodiversité qui s'y trouve sera détruite.

Au Nigeria, dans l'Etat de Gombe, les gens s'inquiètent des pesticides que les vastes plantations de canne à sucre prévues vont utiliser et des conséquences pour les terres agricoles environnantes.

La rareté et l'épuisement des ressources en eau

Certaines plantes utilisées pour produire des agrocarburants, comme la canne à sucre, ont besoin d'être irriguées et ne peuvent pousser que dans les zones comportant des ressources en eau suffisantes. D'autres comme le jatropha, dont on dit qu'il peut pousser en contexte aride, ont quand même besoin d'eau, en particulier durant les premiers stades de leur croissance. En fait, les agrocarburants ont été décrits comme « un des produits les plus assoiffés de la planète » à cause des quantités d'eau nécessaires pour les fabriquer. Il faut 9 100 litres d'eau pour cultiver les plantes nécessaires à la production d'un litre d'agrodiesel à base de soja.

9- Voir Mitchell Donald, A Note on rising food prices. Développement Prospects Group, Banque Mondiale, Washington, avril 2008.

Un litre d'agroéthanol produit à partir de maïs nécessite 4 000 litres d'eau¹⁰, de même qu'un litre d'agroéthanol tiré de la canne à sucre.

Dans certaines parties de l'Afrique, les ressources en eau atteignent déjà leurs limites. Les sécheresses à répétition ont rendu un Kenyan sur dix dépendant de l'aide alimentaire. De nombreux bergers ont dû abandonner leurs troupeaux et trouver d'autres moyens de subsistance. Pourtant, le gouvernement kenyan vient de passer un accord avec le Qatar pour cultiver des plantes alimentaires dans la région du delta de la rivière Tana, une zone d'agropastoralisme, où l'on pratique le pâturage communautaire. Par le passé, les tribunaux ont déjà bloqué des projets de plantations de canne à sucre dans cette zone.

Le Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) prévoit, comme conséquence des changements climatiques, que de nombreuses régions d'Afrique vont devenir plus sèches et ne pourront plus compter sur des précipitations régulières. La superficie des terres africaines classées comme « sèches » pourrait s'accroître de 90 millions d'ha. Le manque d'eau se fera sentir sur les rendements des cultures et rendra l'élevage impossible dans certains endroits.

Quelles solutions ou comment traiter avec les accapareurs de terres ?

A notre avis, la solution au phénomène d'accaparement des terres se trouve dans une prise de conscience des dirigeants de son impact sur les générations futures. Mais face à des élites inconscientes, il revient à la société civile et aux parlements africains de prendre le problème à bras le corps par l'information (comme nous le faisons), la sensibilisation et la surveillance des accords et contrats signés.

L'ONG Les Amis de la Terres suggère à ce sujet quelques pistes intéressantes :

1. Avant toute vente ou location de terres, **une évaluation complète conséquences environnementales et sociales des changements d'affectation des terres devra être menée avec la participation des populations locales**. Il faudra prendre en compte les effets sur la biodiversité, les ressources naturelles, l'appauvrissement génétique la souveraineté alimentaire, les femmes, l'accès aux ressources pour les communautés locales (sans oublier les éleveurs et les agriculteurs itinérants)

10- <http://allafrica.com/stories/200901150719.html>

11- <http://www.africanbiodiversity.org/media/1210585739.pdf>.

ainsi que les impacts des nouvelles technologies, et les investissements dans des infrastructures.

2. La responsabilité juridique des firmes et investisseurs doit être entière : tout contrat concernant des terres devrait inclure pour l'investisseur des obligations claires, légalement contraignantes applicables. Les investisseurs devraient abonder un fonds de responsabilité obligatoire pour couvrir les cas d'infraction. Des évaluations d'impacts a posteriori, indépendantes et participatif devraient être effectuées à des intervalles prédéterminés.

3. Plein accord des communautés et protection des peuples indigènes : aucune vente ou location de terres ne peut avoir lieu sans le consentement libre, préalable et éclairé des populations concernées droits coutumiers des communautés locales et la protection des peuples indigènes sont fondamentaux.

4. Des pratiques agricoles bonnes pour les paysans et pour l'environnement : priorité doit aussi être donnée en Afrique aux investissements favorables aux petits paysans et au développement d'une agriculture biologique à taille humaine. Les systèmes de culture encouragés devront respecter les limites écologiques, sans entraîner d'émissions qui risquent de modifier le climat ni provoquer la dégradation des sols, et ils devront éviter l'épuisement des réserves en eau. De telles pratiques agricoles interdisent bien évidemment le recours à des plantes ou arbres génétiquement modifiés.

5. Cultiver pour la population locale : en raison des répercussions négatives, historiquement provoquées par l'instabilité des marchés internationaux, et pour réduire la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire, toute nouvelle affectation des sols devrait viser avant tout l'approvisionnement des marchés locaux. Il a récemment été proposé de garantir que tout contrat portant sur des terres inclue l'obligation légale qu'un pourcentage minimum préétabli des récoltes obtenues soit vendu sur le marché local. Manger est un des droits les plus élémentaires. Il ne faut donc pas traiter les produits agricoles comme des marchandises dont la finalité essentielle serait d'engendrer des profits commerciaux au lieu de répondre aux besoins des peuples. Il convient au contraire d'encourager et de renforcer de manière volontariste l'agriculture familiale et à petite échelle afin de garantir la subsistance des populations urbaines et rurales.

6. Protection des ouvriers agricoles : les salaires agricoles doivent bénéficier d'une protection adéquate. Leurs droits fondamentaux d'être humains et de travailleurs devraient être spécifiés dans la législation et respectés dans les faits, en accord avec les dispositions applicables de l'Organisation Internationale du Travail. Une protection accrue les rendrait plus aptes, ainsi que leurs familles, à se procurer une nourriture convenable en quantités suffisantes.

Références bibliographiques

Airault P. Perdrix et P., « Bolloré contre-attaque », Jeune Afrique du 9 septembre 2009.
<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJA-JA2547p081-084.xml0/-France-interview-Vincent-Bolloré-Bolloré-contre-attaque>.

Banque Mondiale, Rising global interest in farmland : can it yield sustainable and equitable benefits ?, Washington DC, septembre 2010. A télécharger sur <http://www.donorplatform.org/content/view//457/2687> et sur : <http://www.grain.org/articles/?id=72> pour le résumé en français.

Cotula Lorenzo al., Land grab or development opportunity ? Agricultural investment and international land deals in Africa, IIED, FAO et FIDA, Rome, 2009.

Donald Mitchell, A Note on rising food prices. Développement Prospects Group, Banque Mondiale, Washington, avril 2008.

Flament Sarah et Guiot Eric, « L'accaparement des terres, vers une nouvelle forme de métayage ? Etat des lieux de la situation, août 2010 ». Note de synthèse SOS faim, août 2010, p. 1. (http://www.sosfaim.be/pdf/publications/notes_synthese/accaparement-des-terres-ns5.pdf)

<http://allafrica.com/stories/200901150719.html>

<http://www.africanbiodiversity.org/media/1210585739.pdf>.

Les Amis de la terre Europe et les Amis de la terre Afrique, Afrique : terre (s) de toutes les convoitises. Ampleur et conséquences de l'accaparement des terres pour produire des agrocarburants, Bruxelles, juin 2010. Téléchargeable sur le site www.foeurope.org

Marché commun et intégration en Afrique Centrale : Le défi de la rationalisation des Communautés Economiques Régionales (CERs)

Par François Colin NKOA, économiste, Université de Yaoundé II / FPAE (Cameroun)

Le 05 Juillet 2010, la première session du Comité de Pilotage de la Rationalisation en Afrique Centrale (COPI/CER) s'est réunie à Yaoundé. La rationalisation qui devrait être au centre des travaux de ce Comité, vise à réduire les contraintes à la mise en place d'un véritable marché en Afrique Centrale et qui sont induites par l'existence dans la région de plusieurs CERs à savoir la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC); La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).

L'émergence des CER

Consciente du fait que la multiplicité des CER en Afrique constitue un frein à l'objectif de création d'une communauté économique africaine, l'Union Africaine (UA) a adopté le traité d'Abuja en 1994 qui divise le continent en cinq régions à savoir : la Communauté Economique d'Afrique du Nord (CEAN), la Communauté Economique Ouest Africaine (CEOA), la Communauté Economique d'Afrique centrale (CEAC), la Communauté Economique d'Afrique de l'Est (CEAE) et la Communauté Economique d'Afrique Australe (CEAA).

Malgré cette initiative politique de l'UA, on dénombre de nos jours environ quatorze CERs selon une publication récente et conjointe de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Ce nombre relativement élevé de ces institutions à caractère régional est à l'origine du

phénomène des adhésions multiples et croisées aux CERs par les pays africains. Les pays africains appartiennent tous à plus d'une CER. Ce phénomène est généralement illustré dans la littérature spécialisée par la métaphore du « bol de spaghetti » pour illustrer la complexité de ce phénomène et les effets négatifs qu'il engendre sur le processus d'intégration régionale. Ainsi, il est généralement admis que les pays qui adhèrent à plus d'une CER doivent assumer des charges administratives et financières supplémentaires ; le chevauchement des mandats, des objectifs, des protocoles et des fonctions entraîne vraisemblablement une déperdition des efforts et un gaspillage des ressources rares des pays. En outre, les différences entre les mécanismes de libéralisation du commerce et les contradictions en matière de politique qui en découlent, ainsi que la diversité des instruments, des procédures et des formats, aggravent ces contraintes au même titre que les taux de réduction



des tarifs, les règles d'origine, la documentation commerciale et les nomenclatures statistiques des différentes CERs .

Les adhésions multiples des CER

En Afrique Centrale, le phénomène des adhésions multiples bien que moins aigu que dans les autres parties du continent est présent. Ainsi tous les six Etats membres de la CEMAC sont également membres de la CEEAC. Le Burundi et la RDC appartiennent à la fois à la CEPGL, la CEEAC, au CO-

MESA (Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe) et à la COI (Commission de l'Océan Indien). L'Angola quant à elle en plus d'appartenir à la CEEAC est également membre du COMESA et de la SADC (Communauté de Développement de l'Afrique Australe). En outre et dans le cadre de la négociation en cours des APE, les six Etats membres de la CEMAC sont associés à la RDC et à Sao Tomé et Príncipe alors que l'Angola a été associé à la SADC et le Burundi au COMESA. Il s'ensuit donc que des pays appartenant à la même CER négocient séparément des accords de libre-échange avec l'Europe préfigurant ainsi des difficultés supplémentaires dans le processus d'harmonisation des politiques et programmes à l'échelle de la sous-région notamment pour les pays qui appartiennent déjà une union douanière comme ceux de la CEMAC.

La rationalisation des CER

C'est dans ce contexte qui n'est pas simple que les pays de l'AC ont décidé d'initier le processus de rationalisation dans la région. En réalité ce n'est pas la première fois qu'une telle initiative est prise dans la sous-région. Selon la CEA (2006) une première expérience de rationalisation des CERs, qui s'est soldé par un échec, a été tentée entre 1983 et 1994 en Afrique Centrale. L'échec qu'a essuyé cette première tentative tient à la stratégie de rationalisation « forte » qui a été choisie car consistant à la fusion des CERs existantes en une seule entité. De manière plus précise, les Secrétariats de la CEEAC, de la CEMAC et de la CEPGL devaient fusionner pour former le Secrétariat de la nouvelle communauté. L'engagement et la volonté politiques requis pour réaliser un tel scénario ont fait défaut et provoqué l'abandon de cette première initiative conduisant au statut quo à savoir la coexistence de trois CERs en Afrique Centrale.

Vingt ans plus tard, les pays de la région semblent avoir tiré les leçons de cette première expérience en choisissant cette fois-ci une stratégie de rationalisation « faible » des CERs existantes en Afrique Centrale. Elle consiste non pas à fusionner les CERs – du moins pas à l'immédiat – mais à articuler le processus de rationalisation dans la sous-région autour de la CEMAC et la CEEAC par l'harmonisation des politiques et instruments de politiques commerciales.

Cette orientation apparaît en effet de manière claire dans la Déclaration de la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de

Gouvernement de la CEEAC, tenue à Brazzaville en République du Congo le 30 octobre 2007 dans laquelle ces derniers ont invité la CEEAC et la CEMAC à « mettre en place conjointement un Comité de Pilotage comprenant notamment l'Union Africaine, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque Africaine de Développement en vue de l'élaboration d'une feuille de route définissant les actions d'harmonisation des politiques, des programmes et instruments d'intégration des deux communautés pour aboutir à terme à une seule Communauté Economique Régionale dans la Région Afrique Centrale ».

La nécessité d'un vrai marché commun

Si les efforts entrepris pour rationaliser les CERs en Afrique Centrale sont louables, il est cependant utile de comprendre que, l'harmonisation des politiques et programmes bien qu'utile ne peut suffire à la mise en place d'un véritable marché commun dans la sous-région. Les expériences respectives de la CEMAC et de la CEEAC indiquent en effet que l'harmonisation des politiques ne suffit pas à la concrétisation de l'idéal de construction d'un marché commun tant que la volonté politique fait défaut. Ainsi en zone CEMAC, plus de 15 ans après l'adoption d'une réforme fiscale et douanière à l'échelle régionale destinée à l'harmonisation de la politique commerciale à l'échelle régionale, les résultats sur le terrain sont mitigés. Le commerce intra régionale y est très faible (2% environ du commerce total de la région), la libre circulation des personnes et des biens est limitée par l'existence de nombreux obstacles politiques et administratifs, la réglementation communautaire en matière de commerce est fréquemment contournée par les administrations. On note ainsi par exemple que la fiscalité de porte appliquée par les différents de la CEMAC diffère du Tarif Extérieur Commun (TEC) adopté et qui est censé s'appliquer à l'échelle de la sous région. La place des taxes du commerce international dans les budgets des Etats pousse ces derniers à procéder de manière unilatérale à des reclassements tarifaires unilatéraux sans concertation avec les autres pays membres.

La relance du processus de rationalisation en Afrique centrale pour parvenir à son objectif final qui est la mise en place d'un marché commun intégré dans la sous région ne doit pas être un problème des « experts ». L'engagement et la volonté politique des leaders politiques de la région doit compléter l'action des « techniciens » pour que l'objectif soit atteint.

CEMAC (2009), CEMAC 2025, vers une économie régionale intégrée et émergente Programme Economique Régionale 2009 – 2015. Vol 1 et Vol 2.

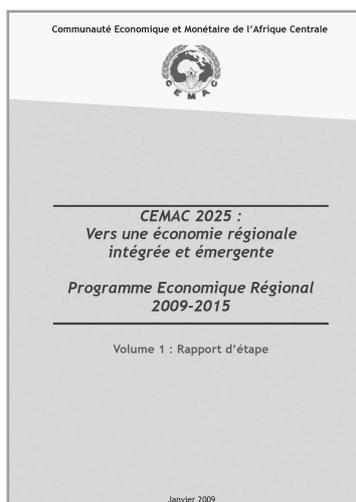
Par **François Colin NKOA**, économiste Université de Yaoundé II / FPAE (Cameroun)

La Commission de la CEMAC a publié en Janvier 2009, le PER (Programme Economique Régional) imitant ainsi sa consœur de l'UEMOA qui a publié un document identique en 2006. Le PER se présente comme la stratégie de développement régionale des pays de la CEMAC. Il a pour objectif « de faire de la CEMAC en 2025, un espace économique intégré émergent où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance au service du développement humain » et d'éviter à la zone de sombrer dans l'un des trois scénarios suivants : faible croissance, instabilité, CEMAC à deux vitesses.

Pour les experts de la CEMAC quatre scénarii sont envisageables pour la CEMAC à l'horizon 2025 :

1. **Croissance fragile** : La CEMAC reste peu intégrée, mais avec des économies nationales assez diversifiées dans certains pays, suite à un accroissement de l'investissement privé
2. **Instabilité** : La faible intégration de la <CEMAC se double d'une faible diversification des économies. Le pétrole régresse, l'instabilité et l'insécurité affectent l'investissement privé ; la productivité totale des facteurs se dégrade.
3. **CEMAC à 2 vitesses** : Le développement des infrastructures régionales conforte l'intégration ; seuls quelques pays réussissent une diversification économique et tire profit du potentiel de la zone, les autres pays restant à la traîne.
4. **Emergence** : La zone CEMAC est fortement intégrée et économiquement diversifiée. Les infrastructures de soutien se développent, l'investissement privé s'intensifie grâce à l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires. La productivité des facteurs augmente, la croissance s'accélère et atteint les niveaux requis pour la réduction de la pauvreté et l'émergence économique.

Les objectifs quantitatifs du PER de la CEMAC sont les suivants :



- Un taux de croissance annuel moyen de 8,5% sur la période 2009-2015 et de 11% sur la période 2016-2025 contre 4,8% sur la dernière décennie.
- Un triplement du PIB par tête régional entre 2008 et 2025 c'est-à-dire une augmentation de 362 605 FCFA en 2008 à 1 170 435 FCFA en 2025.
- Une diminution de moitié du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté soit un taux de pauvreté qui passerait de 53% en 2008 à 25% en 2025.

La stratégie pour y parvenir telle que définie par le PER consiste à construire un environnement régional compétitif de façon à attirer un flux important d'investissements privés vers les moteurs de croissance préalablement définis. La construction de cet environnement favorable aux investisseurs passe par la mise en place des infrastructures de soutien à la croissance, la construction des infrastructures physiques d'intégration, le renforcement du marché commun et la mise en place des infrastructures physique et institutionnelle de soutien à la facilitation des échanges, l'amélioration de la gestion des économies des pays de la zone par une amélioration de la gouvernance et de la stabilité macroéconomique. La mise en place de cet environnement devra par ailleurs s'accompagner par l'orientation des investissements dans cinq secteurs prioritaires que sont: l'économie forestière, l'énergie, l'élevage et la pêche, les mines et la métallurgie.

La mise en œuvre de ce plan sera confrontée à la question cruciale de sa mise en œuvre étant donné que la Commission de la CEMAC ne dispose pas d'une grande influence sur les gouvernements des pays membres. Il est à craindre de voir émerger des conflits d'objectifs entre les objectifs ainsi déclinés par les instances communautaires et ceux des pays individuels qui sont consignés dans leurs plans de développement nationaux (Cameroun, Gabon).

MINEPAT (2009), Cameroun : vision 2035

Par François Colin NKOA, économiste Université de Yaoundé II / FPAE (Cameroun)

Cameroun, vision 2035" est un document prospectif qui présente une "vision volontariste du développement à LT du Cameroun" dont l'objectif global est de faire du Cameroun, « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité » à l'horizon 2035. Ce document expose avec beaucoup de pertinence en 65 pages et cinq grandes parties, les défis auxquels doit faire face le Cameroun pour atteindre cet objectif ainsi que les stratégies à mettre en œuvre et les risques économiques, politiques et sociales qui peuvent empêcher l'atteinte de cet objectif.

Les cinq principaux défis que doit relever le Cameroun pour être un pays émergent à l'horizon 2035 sont les suivants : la consolidation du processus démocratique et le renforcement de l'unité nationale ; la fragilité du sentier de croissance ; la vigueur de la croissance démographique, le rythme élevé d'urbanisation et l'amélioration de la gouvernance. Pour y parvenir, les objectifs intermédiaires à réaliser sont les suivants : la réduction de la pauvreté ; l'atteinte du stade de pays à revenus intermédiaires ; l'atteinte du stade de Nouveau Pays Industriel ; la consolidation du processus démocratique et de l'unité nationale dans le respect de la diversité qui caractérise le Cameroun.

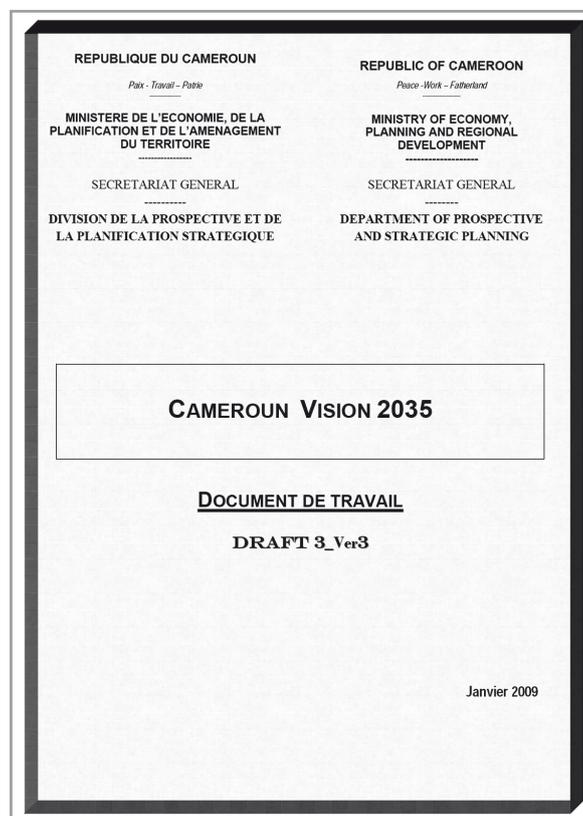
Le gouvernement projette de mettre en œuvre les stratégies suivantes pour y parvenir : l'investissement dans les infrastructures dont l'existence conditionne la réalisation d'une croissance à deux chiffres d'ici 2017 telle que projetée par le gouvernement ; une modernisation rapide de l'appareil de production et l'amélioration du climat des affaires.

Les menaces qui pèsent sur la réalisation de cet objectif sont d'ordre politique, sociologique et

économique. Les menaces sociopolitiques qui peuvent être un obstacle à la réalisation de la vision et qui sont identifiées dans ce document sont liées aux questions de transitions politiques, de participation, de justice sociale, de gestion du double héritage francophone et anglophone, d'équilibre des pouvoirs au niveau politique et institutionnel et les comportements induits par la fragmentation sociologique. Sur le plan économique, les aléas de la mondialisation et l'influence grandissante de l'économie nigérienne sont considérés comme les principales menaces. Il s'apparente donc à un vrai projet de société pour le Cameroun qui doit donc être porté par l'ensemble du corps social afin de

favoriser l'atteinte des objectifs fixés.

Au-delà de l'objectif principal annoncé dans cette « vision », le mérite principal de cet ouvrage est d'avoir assez bien identifié les défis de développement du Cameroun et les contraintes qui pèsent non pas seulement sur la réalisation de l'objectif global de la vision, mais sur le processus de développement global du Cameroun. L'instabilité politique et macro-économique dont les origines peuvent être internes ou externes semble en effet à nos yeux être le principal obstacle au processus de développement à long terme du Cameroun. Si les instabilités d'origine externe sont difficilement contrôlables, les instabilités d'origine interne peuvent être mieux contrôlées si les questions de « transitions politiques, de participation, de justice sociale, de gestion du double héritage francophone et anglophone et d'équilibre des pouvoirs au niveau politique et institutionnel » sont réglées de façon adéquate. La résolution de ces menaces est à nos yeux une des clés au processus de développement à long terme du Cameroun tout court.



La décentralisation au Cameroun un an après : l'impossible bilan

Par Joseph OWONA NTSAMA, historien, FPAE Yaoundé (Cameroun)

C'est la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996 portant elle-même révision de la Constitution du 2 juin 1972 qui, en consacrant la « Commune » et la « Région » comme les deux éléments autour desquels s'articulent objectivement la décentralisation, qui pose les bases institutionnelles d'une innovation politique dont le but est de procéder à une refonte en profondeur des rapports entre l'Etat camerounais et ses administrés.

Un long processus ; une implémentation laborieuse

Le législateur, en la Loi n° 2004 - 17 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation, en l'article 2 alinéa 1 et 2 de celle-ci, précise clairement et sans ambiguïté que : « La décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux collectivités territoriales décentralisées, ci-après désignées « les collectivités territoriales », de compétences particulières et de moyens appropriés ». Et il poursuit en ajoutant que : « La décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local »¹. La décentralisation peut donc se comprendre comme un processus politique mais davantage administratif pour le cas d'espèce, de dévolution limitée des pouvoirs régaliens de l'Etat central à ses plus petits démembrements qui sont désormais sous la responsabilité directe d'élus locaux divers. Il s'agit d'un processus qui permet de repenser toute la dynamique administrative de la « fonction publique locale », en contextualisant de manière proactive les solutions des populations appartenant globalement à une région donnée (agrégat de plusieurs départements: le Cameroun en compte 58 à ce jour) et plus restrictivement à une commune (unité de base : on en dénombre 326 sur l'ensemble de tout le territoire). Autrement dit, la décentralisation est le système qui permet l'effectivité d'une émancipation holistique heureuse pour les collectivités dites « décentralisées » sur l'ensemble du territoire camerounais notamment depuis la Loi n° 2004 - 18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, d'une part² ; et la Loi n° 2004 - 19

du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions, d'autre part³. Cette mesure de gouvernance qui donne une nouvelle impulsion aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), en tant que ces dernières sont les espaces configurés et d'opérationnalisation stratégique, devait se mettre en branle, officiellement, depuis le 1er janvier 2010. Mais ce sera plutôt depuis le mois de février de la même année que le transfert de la souveraineté et de la gestion des ressources, les deux éléments cardinaux qui rendent possible la décentralisation sont devenus des acquis : on se souvient à ce titre des décrets furent signés justement le 26 février 2010 par le premier ministre, Philémon Yang, et une somme de 23. 072. 000. 000 FCFA débloquée⁴. Mais les choses ne furent pas si simples que ça : le premier ministre Philémon Yang et le ministre d'Etat chargé de l'administration territoriale et de la décentralisation (Minatd), Marafa Hamidou Yaya, les deux personnalités chargées par le Chef de l'Etat, Paul Biya, de veiller à la mise en œuvre de ce processus de transfert des compétences dites de « première génération » qui concernent essentiellement les rubriques du social, du culturel, du sportif et de l'économique conformément à la Loi n° 2004 - 18 du 22 juillet 2004 évoquée plus haut, aux élus locaux, on justifiera l'attribution ayant précédé les textes d'application de cette mesure par deux éléments qui remettraient sérieusement en question toute l'implémentation et notamment l'efficacité systémique du processus de la décentralisation : il s'agira de la question de la formation des acteurs d'une part, et la maîtrise dudit processus dans toutes ses subtilités, d'autre part⁵.

Efficacité : le choix stratégique des départements ministériels suffit-il à lui seul ?

La question de l'actualisation de la décentralisation a posé la problématique de fond relative à l'implémentation de son principe dans l'effectivité ou la mise en pratique de ses différents segments opérationnels. En effet, il faut utilement préciser que neuf départements ministériels étaient initialement concernés par la trans-

1-J.-P. Kuate, 2007, Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun. Recueil de textes, LDL (Les Dynamiques Locales), Quatrième édition, p. 32.

2- Ibid. pp. 58-109.

3- Ibid. pp. 110-142.

4- Voir l'article de Muriel Edjo : « Les ratés du processus », Le Jour n°822 du

mercredi 24 novembre 2010, p.2 (Dossier : Décentralisation : le bilan un an après, pp. 2-3).

5- Lire : « Philémon Yang – Marafa Hamidou Yaya : Où sont passés les textes d'application ? », Mutations N°2575 du Mardi 19 janvier 2010, p.4.

féribilité, de ces pouvoirs de première génération, en l'occurrence la santé publique, les travaux publics, l'énergie et eau, l'agriculture et le développement rural, les industries animales, l'éducation de base, la promotion de la femme et de la famille, la culture et les affaires sociales. Bref, des institutions chargées de la résolution des problèmes basiques des populations. Ces institutions -hormis celles de Yaoundé, Bafoussam et Douala- ne sont pas encore toutes pourvues en dotations financières pour mener à bien leurs objectifs de décentralisation. Toutefois, les Décrets N°2010/0239/PM du 26 février 2010 et N°2010/0240/PM/26 février 2010 ont porté sur les modalités d'exercice de certaines des compétences à ce jour transférées aux élus locaux. Mais reste que la question de la qualité de la ressource humaine que l'on retrouve dans l'ensemble de nos Communes ne présente pas (toujours sinon très peu) les qualités intellectuelles idoines et l'expertise nécessaire pour bien accompagner ce processus dans son application quotidienne. Il y a donc lieu, à ce niveau d'interrogation, de revoir absolument le profil type de celui et de celle qui, de par son profil académique (le plus souvent inconsistant, hélas !) et son statut politique d' élu local, de procéder à des mises à niveau pour ces élus qui auraient la capacité à comprendre intellectuellement les enjeux d'un tel projet et de l'implémenter par la suite. Il s'agit là de l'un des gros problèmes de notre décentralisation. A ce jour, seule la Commune (c'est-à-dire les municipalités) est fonctionnelle. Le rôle de cette institution est fondamental en ce sens qu'elle doit absolument maîtriser les compétences et les urgences qui l'aideront à parfaire son processus de développement. Et c'est aussi à ce niveau que se pose la question du profil-type de la ressource humaine idoine et compétitive avec une acuité certaine. Un autre problème est celui des ressources financières en l'occurrence les fonds affectés par l'Etat du Cameroun, de leur gestion et de leur répartition, qui connaît déjà un début de solution avec l'avènement de la Dotation générale de décentralisation (Dgd) qui a été créée suite à un décret du Président de la République en août 2009. L'amélioration de la compétence de la ressource humaine devrait intégrer, comme l'une des solutions fortes, la forte intégration des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur -entre autres- à la consolidation de cette fonction publique locale.

De l'efficacité des premiers transferts des compétences

A ce titre, il serait quelque peu prématuré d'essayer d'évaluer la portée d'une action structurante qui s'ins-

6- Article : « Décentralisation : Où en sont les transferts ? », Mutations N°2575 du Mardi 19 janvier 2010, p.4.

7- Voir interview de Pius Ottou : « Les ressources humaines dans les communes ne présagent rien de grandiose », Mutations N° 2578 du vendredi 22 janvier 2010, p.6.

8- Lire : « Décentralisation : le Cameroun s'engage aux côtés des communes », Mutations N° 2578 du Vendredi 22 janvier 2010, p.

crit fondamentalement dans la durée, non seulement à cause du retard observé lors de son démarrage effectif, mais aussi et surtout à cause de l'équation de la ressource humaine qui est toujours à résoudre ou de celles non moins cruciales de l'effectivité de cahiers de charge et de la disponibilité de fonds pour les élus locaux. Par ailleurs, en dehors du fait avéré que ce processus tarde aussi à se mettre en place sur l'ensemble de tout le territoire pour diverses raisons, l'efficacité réelle de cette réforme sera fonction de la résolution de ces différents problèmes évoqués plus haut. Mais déjà on peut observer que le transfert des compétences est devenu une réalité dans la commune de Douala III^e dans la région du Littoral : mais il s'agit là toutefois d'une action dont on ne peut évaluer la portée que sur la durée tant les problèmes de gouvernance à régler sont importants. Par ailleurs, le soutien stratégique apporté par la coopération multilatérale dont on peut retenir et souligner le rôle d'une ONG (Organisation Non-Gouvernementale) comme Plan International notamment sa branche locale, qui s'est résolument engagée pour l'année en cours à soutenir pas moins de 20 communes dans les régions de l'Est, du Centre, du Nord-Ouest, du Nord et de l'Extrême-Nord dans des secteurs comme la micro finance, l'éducation, l'hydraulique villageoise, la gestion des catastrophes, l'assistance humanitaire, la santé communautaire et les questions liées à l'Etat civil⁸.

L'impact de l'efficacité réelle de ces actions citoyennes relatives au transfert des compétences de première génération s'évaluera avec le temps, tant la gestion socioéconomique de ces secteurs stratégiques, vastes chantiers s'il en est encore besoin de le repréciser, est complexe et nécessite par conséquent du temps pour qu'on puisse objectivement évaluer ses retombées. C'est dans l'option forte de donner une nouvelle impulsion à cette dynamique qu'un conseil interministériel des services locaux présidé par le premier ministre, chef du gouvernement, s'est tenu le 17 septembre dernier, avec pour recommandation essentielle: appliquer immédiatement le contenu de la circulaire conjointe n°0002335/MINATD/MINFI du 20 octobre 2010 à propos des modalités d'application de la Loi N°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale⁹. Quoiqu'il en soit, il est difficile de tenter une évaluation objective de ce processus en cours d'implémentation sur l'ensemble des communes du pays et ce pour tout au moins deux bonnes raisons :

-Toutes les communes, à ce jour, n'ont pas toujours pourvues en fonds nécessaires ;

-Un conflit d'intérêt réel persiste entre les pouvoirs désormais dévolus aux communes et l'imposition d'un cahier de charges relevant du fait de l'Etat (qui se ré-

9- Voir document folioté, Cameroon Tribune du vendredi 29 octobre 2010, pp. I-XVI; Voir aussi la Circulaire N° 0002646/MINATD/DCTD du 12 novembre 2010 relative à la préparation des budgets communaux de l'exercice 2010, Cameroon Tribune N°9726/5927 - 37^e année du Vendredi 19 novembre 2010, pp. 21-22.

serve l'opportunité de sanctionner les gestionnaires indécents).

Indications bibliographiques

- Arab, Mouloud, et Lazarev, Grégory, 2002, Développement local et communautés rurales, Paris, Karthala
- Auber, Emmanuel et Cervelle, Delphine, 2010, Les collectivités territoriales. Une approche juridique et pratique de la décentralisation, Paris, Editions SEDES
- Back Nach, Charles, 2003, Démocratisation et décentralisation, Paris, Karthala, PDM
- Biwolé, Gilbert, 1984, L'institution communale au Cameroun, Yaoundé, SOPECAM
- Dantonel-Cor, Nadine, 2005, Droit des collectivités territoriales, Paris, Bréal, 2^e Edition
- Eko'o Akouafane, Jean Claude, 2009, La décentralisation administrative au Cameroun, Paris, L'Harmattan, Coll. « Etudes africaines »
- Finken, Martin, 1996, Communes et gestion municipale au Cameroun, Douala, Impression Groupe St François
- Kom Tchuenta, Barthélémy, 1996, Développement communal et gestion urbaine au Cameroun, Yaoundé, Editions Clé
- Kuate, Jean-Pierre, 2007, Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun. Recueil de textes, LDL

(Les Dynamiques Locales), Quatrième édition

- Ngane, Suzanne, 2008, La décentralisation au Cameroun. Un enjeu de gouvernance, Afrédit
- Sawadogo Raogo, Antoine, 2001, L'Etat africain face à la décentralisation. La chaussure sur la tête, Paris, Karthala

Quotidiens nationaux

- Cameroon Tribune du Vendredi 29 octobre 2010
- Cameroon Tribune N° 9726/5927 du Vendredi 19 novembre 2010
- Le Jour N° 822 du Mercredi 24 novembre 2010
- Mutations N° 2575 du Mardi 19 janvier 2010
- Mutations N° 2578 du Vendredi 22 janvier 2010

Sources internet

- http://www.ambafrance-cm.org/france_cameroun/spip.php?article1434
- <http://www.atangana-eteme-emeran.com/spip.php?article35>
- <http://www.economics.ca/2008/papers/0133.pdf>
- http://www.spm.gov.cm/index_ac.php?param=accueil&pos



6- Article : « Décentralisation : Où en sont les transferts ? », Mutations N°2575 du Mardi 19 janvier 2010

7- Voir interview de Pius Ottou : « Les ressources humaines dans les communes ne présentent rien de grandiose », Mutations N° 2578 du vendredi 22 janvier 2010, p.6.

8- Lire : « Décentralisation : le Cameroun s'engage aux côtés des communes », Mutations N° 2578 du Vendredi 22 janvier 2010, p.

9- Voir document folioté, Cameroon Tribune du vendredi 29 octobre 2010, pp. I-XVI; Voir aussi la Circulaire N° 0002646/MINATD/DCTD du 12 novembre 2010 relative à la préparation des budgets communaux de l'exercice 2010, Cameroon Tribune N°9726/5927 – 37^e année du Vendredi 19 novembre 2010, pp. 21-22.

Centre de documentation de la FPAE

A l'écoute de vos besoins !

Profitez des consultations gratuites d'ouvrages lors des
«Journées de l'étudiant» du 28 au 30 avril 2011

Gagnez des prix avec : 500 F CFA Consultation occasionnelle
4000 F CFA Abonnement mensuel
18000 F CFA Abonnement annuel

La **FPAE** est située au quartier hippodrome, 900, avenue Winston Churchill
en face du Haut Commissariat de Grande-Bretagne.
BP 164 Yaoundé Cameroun tél : (237) 22.22.31.49 / 22.23.39.01
Email : cdoc.fpae@yahoo.fr, coordo.fpae@yahoo.fr



Coupon d'abonnement à ENJEUX

A retourner dûment complété, avec votre règlement à l'ordre de la FPAE
BP 164 Yaoundé Cameroun tél: (237) 22.23.39.01/22.22.31.49 E-mail: abonnements.fpae@yahoo.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom :
Prénom :
Société ou Institution :
Fonction :
Adresse.....
Ville.....Pays.....
Tél/Fax.....E-mail :

Veuillez trouver ci-joint mon règlement à l'ordre de
FPAE d'un montant total de.....F cfa ou
Euro par:

- Espèces
 Chèque à l'ordre de la FPAE (Cameroun en Fcfa et France en €)
 Mandat à l'ordre de la FPAE

Abonnement annuel (4 numéros)	Nombre	Tarifs en Fcfa	Tarifs en F cfa	Total
Personne individuelle		18 000	28	
Institution		30 000	46	
Frais de port étranger		5000	7,50	
Abonnement de soutien		50 000	75	
Total				

Date et Signature



APPEL A CANDIDATURE POUR ECOLE D'ETE

YAOUNDE DU 3 au 14 SEPTEMBRE 2011



La Fondation Paul ANGO ELA (FPAE), centre de recherche en géopolitique en Afrique centrale organisera en septembre 2011 à Yaoundé, un séminaire de formation dénommé ÉCOLE D'ETE en partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'Université de Yaoundé 1 et l'UMR PRODIG sur le thème:

"Dynamiques de l'urbanisation et des sociétés urbaines en Afrique "

Ce séminaire de formation, dont l'objectif est d'orienter et de suivre les travaux de recherche des étudiants dans le domaine de l'aménagement urbain, abordera trois problématiques:

- la question des hiérarchies et des relations de pouvoir dans les politiques urbaines dans un contexte de décentralisation et de mondialisation;
- la réflexion sur les rapports entre cultures, identités et sociabilités urbaines dans la ville de Yaoundé
- l'analyse des enjeux du développement urbain, des politiques urbaines et de l'accès aux services.

L'ÉCOLE D'ÉTÉ est organisée à l'intention des étudiants (Master 2) et des doctorants des universités camerounaises.

Filières concernées : Géographie, Science politique, Sociologie, Anthropologie ou autres Masters sur la gouvernance urbaine.

Méthodologie appliquée : cours théorique 50%, enquêtes de terrain 50%

Composition du dossier

- I. CV Présentation du candidat
- II. Résumé du projet de recherche (une page)
- III. Publications (éventuelles)
- IV. Lettre de motivation
- V. Attestation d'inscription en M2 ou en thèse.

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse coordo.fpae@yahoo.fr et déposés à la FPAE à l'attention de M. Jean Claude EDJO'O et au plus tard le **31 mai 2011** (le cachet de la poste faisant foi)

NB: La non réception du dossier papier invalidera le dossier électronique.

Frais d'inscription: 25000 frs cfa

Publication des dossiers sélectionnés: 15 juin 2011

Pour toute information complémentaire, bien vouloir nous contacter ou consulter notre site: www.fpae.net

Renseignements

Fondation Paul ANGO ELA , quartier hippodrome, R.P. 164 Yaoundé-CAMEROUN
TÉL: (237) 22 23 39 01/ 22 22 31 49 E-mail : coordo.fpae@yahoo.fr Site: www.fpae.net